



COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

« ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS UN CONTEXTE DE CRISE MULTIDIMENSIONNELLE : ENJEUX ET PERSPECTIVES »

RAPPORT 2024



Septembre 2025

Direction générale de la coopération

www.dgcoop.gov.bf



COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

« ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS UN CONTEXTE DE CRISE MULTIDIMENSIONNELLE : ENJEUX ET PERSPECTIVES »

Septembre 2025

Direction générale de la coopération

www.dgcoop.gov.bf



AVANT-PROPOS

Le devoir de transparence et l'obligation de rendre compte, principes sacro-saints édictés par la communauté du développement et qui régissent les relations de coopération, ont été entérinés au Burkina Faso à travers la publication annuelle du Rapport sur la coopération pour le développement (RCD).

La parution régulière de ce document statistique de référence en matière de flux d'aide reçue est le signe d'un partenariat fécond entre le Burkina Faso et les Partenaires techniques et financiers (PTF). Elle traduit également la volonté du pays de reconnaître et saluer le dynamisme et l'engagement des PTF à accompagner les efforts de développement du pays.

De 2015 à 2024, la trajectoire de l'Aide publique au développement (APD) est restée en constante évolution. L'APD globale fournie au Burkina Faso sur la période s'établit à 16 532,30 millions de dollars US (dont 67,0% représente des dons) avec un flux annuel moyen de 1 653,23 millions de dollars US et un taux moyen annuel d'accroissement de 5,9%.

En 2024, le volume de l'APD s'est chiffré à 1 944,85 millions de dollars US. Elle a été fournie par les acteurs bilatéraux, multilatéraux et les ONG et a contribué au financement des secteurs comme ceux de la Gouvernance administrative et locale, du Travail, de l'emploi et de la protection sociale, de la Production agro-sylvo-pastorale, de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement ainsi que celui de la Santé qui ont bénéficié de 70,5% de l'APD totale.

L'Aide bilatérale, puisque le thème analysé dans le présent RCD y fait référence, s'est établie à 269,21 millions de dollars US en 2024. La contribution bilatérale a évolué au fil des ans, passant de 409,13 millions de dollars US en 2014 pour atteindre 782,80 millions de dollars US en 2020. Cependant, au cours de ces quatre dernières années, nous avons observé une tendance baissière de l'Aide bilatérale. Cette situation qui s'explique, en partie, par la fragilisation de certaines relations bilatérales, interpelle la conscience collective sur notre devoir de préserver et d'œuvrer continuellement au raffermissement des relations de coopération avec l'ensemble des pays partenaires.

Dans un environnement mondial globalisé et interdépendant, caractérisé ces dernières années par des turbulences socio économiques et politiques, le partenariat public-privé, l'actionnariat populaire, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire apparaissent comme des alternatives crédibles pour aider les États à relever les défis pressants. Le Burkina Faso s'est d'ailleurs déjà inscrit dans cette dynamique avec la création d'un mécanisme d'actionnariat populaire et sa participation à la mise en place de la Confédération des États du Sahel qui constitue un tremplin d'animation de la coopération Sud-Sud.

Le modèle sociétal que nous voulons et que nous appelons de tous nos vœux pour les générations présentes et futures et qui se démarque de l'esprit de dépendance, commande une attitude responsable et une prise en compte par la communauté internationale, des considérations et des opinions diverses. Il nécessite également une affirmation claire des intentions réelles qui motivent les interventions dans le pays et le respect par la communauté des partenaires de leur engagement à soutenir une coopération plus efficace et spécifique à la situation du Burkina Faso.

C'est en nous attelant fortement à la promotion de ces valeurs communes que nous serons à même de remplir notre part de responsabilité vis-à-vis de la postérité.

Je renouvelle ma conviction et ma foi inébranlable à la coopération au développement et réaffirme l'engagement du Burkina Faso en faveur d'une coopération internationale dynamique, vraie, respectueuse et mutuellement avantageuse.

Le Ministre de l'Économie et des finances



Aboubakar NACANABO

Officier de l'Ordre de l'Étalon

EN 2024, LE MONTANT DE L'AIDE PUBLIQUE
AU DÉVELOPPEMENT S'ÉLÈVE À

1 944,85 millions de \$US

soit 1 179,26 milliards de FCFA

COMPOSÉ
AINSI QU'IL SUIT :



Prêts :
642,41 millions
de dollars US, soit
33,0% de l'APD



Dons :
1 302,44 millions
de dollars US, soit
67,0% de l'APD



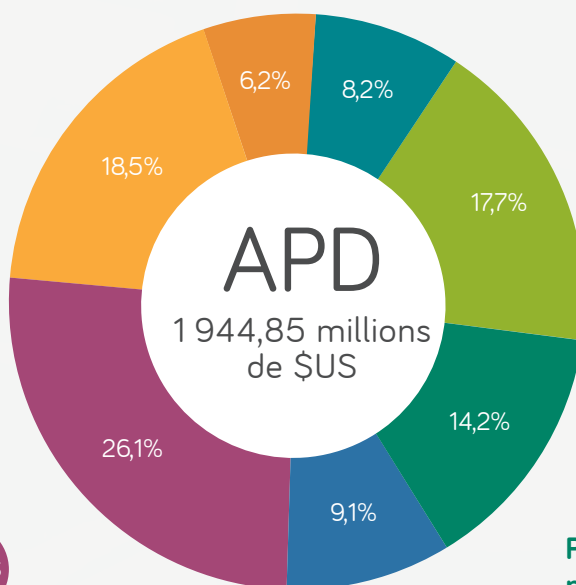
**Gouvernance
administrative et locale**
359,33 millions de \$US

AUTRES

Autres secteurs :
508,25 millions de \$US



**Appui budgétaire
général :**
120,99 millions de \$US



RÉPARTITION SELON LE SECTEUR



Santé :
159,19 millions de \$US



**Travail, emploi et
protection sociale :**
344,58 millions de \$US



**Production agro-sylvo-
pastorale :**
275,81 millions de \$US



**Environnement, eau
et assainissement :**
176,71 millions de \$US

RÉPARTITION SELON LE TYPE D'ASSISTANCE



AIDE PROJET / 80,1%

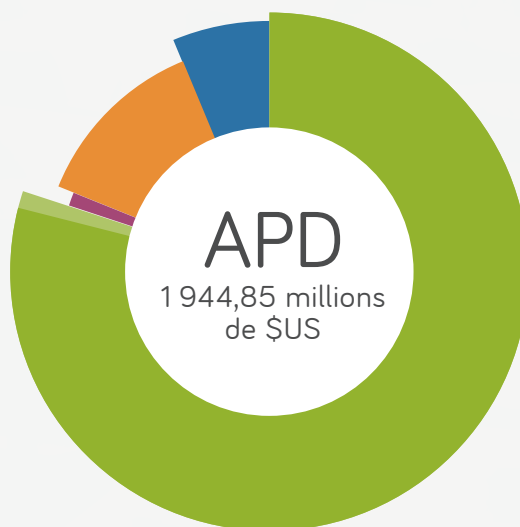
1 556,88 millions de \$US

Sans fonds communs :

1 538,34 millions de \$US

Avec fonds communs :

18,53 millions de \$US



AIDE ALIMENTAIRE / 0,9%

17,79 millions de \$US



ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE / 12,8%

249,19 millions de \$US

APPUI BUDGÉTAIRE / 6,2%

120,99 millions de \$US

Appui budgétaire général :

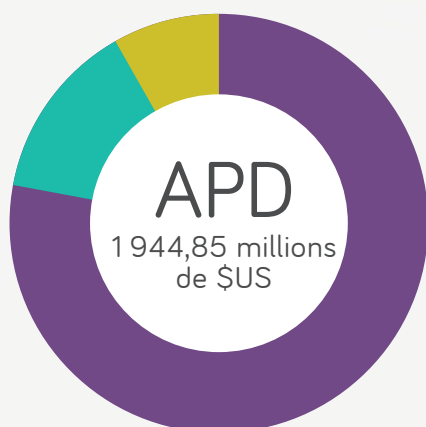
120,99 millions de \$US

Appui budgétaire sectoriel :

0 \$US



RÉPARTITION SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT



AIDE MULTILATÉRALE

1 518,07 millions de \$US



AIDE BILATÉRALE

269,21 millions de \$US



CONTRIBUTION DES ONG

157,58 millions de \$US

AIDE PROJET SANS FONDS COMMUN :

Banque mondiale

1^{er} contributeur
avec 576,58
millions de \$US

AIDE PROJET FONDS COMMUN :

Système des Nations unies

1^{er} contributeur
avec 10,89
millions de \$US

AIDE ALIMENTAIRE :

Catholic relief services

1^{er} contributeur
avec 12,28
millions de \$US

DONS :

Système des Nations unies

1^{er} contributeur
avec 538,57
millions de \$US

PRÊTS :

Banque mondiale

1^{er} pourvoyeur
avec 384,09
millions de \$US

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	III
TABLE DES MATIÈRES	VI
LISTE DES TABLEAUX	XI
LISTE DES GRAPHIQUES	XII
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	XIII
INDICATEURS DE BASE	XV
SOURCES ET MÉTHODES	XIX

INTRODUCTION GÉNÉRALE 1

PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU BURKINA FASO EN 2024 3

1. CADRE MACROÉCONOMIQUE	4
1.1. Un ralentissement continu de l'économie mondiale	4
1.2. Une économie nationale toujours résiliente	5
1.2.1. Une accélération du rythme de la croissance économique	5
1.2.2. Une hausse du niveau général des prix	6
1.2.3. Un solde budgétaire en amélioration	6
1.2.4. Un solde global de la balance des paiements excédentaire	6
1.2.5. Une masse monétaire en augmentation	6
2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	7
2.1. Une planification et une gestion dynamiques du développement	7
2.2. L'accès du public à l'information budgétaire en consolidation	8
2.3. Un climat des affaires en légère amélioration	8
2.4. Une promotion soutenue de l'emploi	9
2.5. Une intensification de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux	10
2.6. La poursuite des mesures multisectorielles face à la situation sécuritaire	11
3. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	12
3.1. La consolidation de l'État de droit	12
3.2. Des efforts continus pour une administration publique efficace	13
3.3. L'ancrage local de la gouvernance	14
4. CAPITAL HUMAIN	15
4.1. Une consolidation de l'offre éducative	15
4.1.1. Une progression de l'éducation formelle	15
4.1.2. L'éducation non formelle en régression	17
4.2. La formation technique et professionnelle en amélioration	17
4.3. Consolidation des acquis dans l'enseignement supérieur	18
4.4. Un effort d'accroissement de l'offre sanitaire en dépit de la menace sécuritaire	19
4.5. La poursuite de l'accès à l'eau et à l'assainissement	20

DEUXIÈME PARTIE :

ANALYSE DE LA COORDINATION ET DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT 21

1. ANALYSE DE LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT 22

- 1.1. Les outils toujours en conformité avec les exigences de la planification 22
 - 1.1.1. La nouvelle politique nationale de développement en cours d'élaboration 22
 - 1.1.2. Le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 23
- 1.2. Des cadres de concertation fonctionnels 25
 - 1.2.1. Les cadres de suivi de la PND 25
 - 1.2.2. Les cadres de concertation Gouvernement-PTF 26
 - 1.2.3. La concertation État-ONG/AD et fondations 26
 - 1.2.4. Les cadres de concertation avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux 27
 - 1.2.5. Les rencontres internationales sur la coopération au développement 27

2. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT 28

- 2.1. Une mise en œuvre mitigée de la Stratégie nationale de la coopération au développement en 2024 28
 - 2.1.1. Appréciation de la mise en œuvre des activités en 2024 28
 - 2.1.2. Appréciation des indicateurs de suivi de l'efficacité 29
- 2.2. Une tendance baissière de la prévisibilité de l'aide 29
- 2.3. Une appropriation des résultats de l'exercice 2023 de suivi du PMCED 30

TROISIÈME PARTIE :

PROFIL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2024 31

1. APERÇU GÉNÉRAL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO 32

- 1.1. Une dynamique baissière de l'APD en 2024 32
- 1.2. Analyse de l'APD dans le budget de l'État 34
 - 1.2.1. Un niveau d'exécution performant des dépenses d'investissement sur financements extérieurs 34
 - 1.2.2. Un niveau d'exécution des contreparties nationales en baisse 34
 - 1.2.3. Une dépendance du budget de l'État vis-à-vis de l'APD en régression 35
- 1.3. Un montant des conventions de financement signées en baisse 36

2. ANALYSE DE L'AIDE PAR INSTRUMENT ET PAR TYPE DE FINANCEMENT 38

- 2.1. Les instruments de financement de l'APD avec une prédominance de l'Aide projet 38
 - 2.1.1. Un niveau d'Aide projet quasi stable 38
 - 2.1.2. Des Appuis budgétaires en hausse 40
 - 2.1.3. Une forte baisse de l'Aide alimentaire 41
 - 2.1.4. Une Assistance et secours d'urgence en baisse 42
- 2.2. Une aide toujours caractérisée par une prédominance des dons 43
 - 2.2.1. Les dons en baisse 43
 - 2.2.2. Les prêts en augmentation 45

3. ANALYSE DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET DES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION	46
3.1. L'aide par source de financement contrastée	46
3.1.1. L'Aide multilatérale en progression	46
3.1.2. Une régression persistante de l'Aide bilatérale	48
3.1.3. Une hausse exceptionnelle de l'aide des ONG	49
3.1.4. La contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique	49
3.2. Les autres formes de coopération	50
3.2.1. La coopération technique en progression	50
3.2.2. La coopération déléguée en régression	51
3.2.3. L'Aide aux ONG en diminution	52
4. ANALYSE DE L'AIDE PAR SECTEUR DE PLANIFICATION ET SELON LE GENRE	53
4.1. Concentration de l'APD autour de cinq (05) principaux secteurs	53
4.1.1. Le secteur « Gouvernance administrative et locale »	55
4.1.2. Le secteur « Travail, emploi et protection sociale »	57
4.1.3. Le secteur « Production agro-sylvo-pastorale »	59
4.1.4. Le secteur « Environnement, eau et assainissement »	61
4.1.5. Le secteur « Santé »	63
4.2. Les financements spécifiques au genre en baisse	65

QUATRIÈME PARTIE :

ÉTUDE DU THÈME « ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS UN CONTEXTE DE CRISE MULTIDIMENSIONNELLE : ENJEUX ET PERSPECTIVES »

INTRODUCTION	72
1. CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE	74
1.1. Définition des concepts clés	74
1.1.1. Crise multidimensionnelle	74
1.1.2. Portefeuille de coopération bilatérale	74
1.1.3. Coopération déléguée	75
1.1.4. Notion d'opportunité en contexte de crise	75
1.2. Cadres d'analyse	75
1.2.1. Approche systémique de la crise	76
1.2.2. Approche partenariale de la coopération bilatérale	76
1.2.3. Logique d'adaptation des flux d'aide au contexte	76
1.3. Délimitation du périmètre de l'étude	77
1.3.1. Période couverte	77
1.3.2. Types de coopération considérés	77
1.3.3. Acteurs et institutions concernés	78
1.3.4. Données quantitatives et qualitatives	78

2. ANALYSE DE L'ÉTAT DES LIEUX DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE ET DE LA CRISE MULTIDIMENSIONNELLE	79
2.1. Analyse du portefeuille de la coopération bilatérale	79
2.1.1. Évolution des décaissements	79
2.1.2. Dynamique des conventions signées	80
2.1.3. Principaux PTF bilatéraux et secteurs d'intervention	81
2.1.4. Coopération déléguée : évolution et spécificités	81
2.2. Analyse des dimensions de la crise multidimensionnelle au Burkina Faso	82
2.2.1. Dimensions de la crise	82
2.2.2. Effets structurels sur les politiques de développement	83
3. ANALYSE DES IMPACTS DE LA CRISE MULTIDIMENSIONNELLE SUR LA COOPÉRATION BILATÉRALE	85
3.1. Effets directs	85
3.1.1. Suspension ou réduction de programmes	85
3.1.2. Retrait ou repositionnement de certains PTF	85
3.1.3. Perturbations dans la chaîne de mise en œuvre	86
3.2. Effets indirects	87
3.2.1. Perte de confiance et complexification des procédures	87
3.2.2. Obstacles à la coordination et à l'efficacité de l'aide	87
3.2.3. Évolution des priorités de l'Aide bilatérale	87
3.3. Cas pratiques	88
3.3.1. Tendances spécifiques chez certains partenaires	88
3.3.2. Projets emblématiques affectés	90
4. STRATÉGIES, OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN CONTEXTE DE CRISE	92
4.1. Opportunités issues de la crise	92
4.1.1. Réorientation vers l'humanitaire, la stabilisation et la résilience	92
4.1.2. Nouvelles alliances géopolitiques	93
4.1.3. Espaces pour des mécanismes innovants	94
4.2. Conditions de relance ou de renforcement de la coopération bilatérale	96
4.2.1. Recommandations stratégiques pour le MEF et les structures nationales	96
4.2.2. Enjeux de gouvernance, de transparence et de leadership politique	97
4.2.3. Vers une stratégie souveraine, proactive et adaptable de mobilisation des PTF	97
CONCLUSION	99
CONCLUSION GÉNÉRALE	101
BIBLIOGRAPHIE	102

ANNEXES

105

Annexe 1 : Taux de change	106
Annexe 2 : L'APD par instrument et source de financement en 2023-2024 (en millions de dollars US)	107
Annexe 3 : L'APD par type et source de financement en 2023-2024 (en millions de dollars US)	109
Annexe 4 : Répartition de l'APD par secteur de planification du PNDES 2023-2024 (en millions de dollars US)	110
Annexe 5 : Définition des termes	115

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la croissance du PIB sur la période 2020-2024	5
Tableau 2 : Évolution des établissements fonctionnels de l'éducation formelle entre 2022/2023 et 2023/2024	15
Tableau 3 : Évolution des effectifs des élèves de l'éducation formelle par niveau entre 2023 et 2024	16
Tableau 4 : Situation des effectifs des apprenants en éducation non formelle en 2023 et 2024	17
Tableau 5 : Cadre budgétaire à moyen terme 2025-2027 scénario de base (en milliers de FCFA)	24
Tableau 6 : Situation de l'évolution des indicateurs de suivi de la SNCD en 2024	29
Tableau 7 : Évolution de l'APD par rapport au PIB de 2020 à 2024	33
Tableau 8 : Situation d'exécution du budget de l'État, exercice 2024 (en milliards de FCFA)	34
Tableau 9 : Situation d'exécution de la contrepartie nationale des PPD, exercices 2023 et 2024 (en milliards de FCFA)	35
Tableau 10 : Évolution des appuis extérieurs dans le budget de l'État de 2020 à 2024 (en milliards de FCFA)	35
Tableau 11 : Structure de l'APD par instrument de financement en 2024	38
Tableau 12 : Contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique selon le type de financement en 2024	49
Tableau 13 : Situation de la coopération technique par PTF en 2024	50
Tableau 14 : Situation des PTF ayant pratiqué la coopération déléguée en 2024	51
Tableau 15 : Appui aux ONG/AD et fondations en 2024 (en millions de dollars US)	52
Tableau 16 : Répartition de l'APD par secteur de planification en 2023 et en 2024	54
Tableau 17 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2024	55
Tableau 18 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2024	57
Tableau 19 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2024	59
Tableau 20 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2024	61
Tableau 21 : Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Santé » en 2024 (en millions de dollars US)	63
Tableau 22 : Interventions des PTF dans le domaine genre en 2024	65
Tableau 23 : Principaux PTF bilatéraux et secteurs d'intervention dominants (2014-2023)	81
Tableau 24 : Principales dimensions de la crise multidimensionnelle au Burkina Faso	83
Tableau 25 : Effets structurels de la crise sur les politiques de développement	84
Tableau 26 : Évolution des comportements des PTF face à la crise multidimensionnelle	86
Tableau 27 : Perturbations dans la chaîne de mise en œuvre	88
Tableau 28 : Récapitulatif des effets de la crise sur le portefeuille de la coopération bilatérale	89
Tableau 29 : Projets emblématiques affectés par la crise	91
Tableau 30 : Opportunités liées à la réorientation vers l'humanitaire et la résilience	92
Tableau 31 : Diversification géopolitique des partenariats	93
Tableau 32 : Mécanismes innovants de coopération et de financement pour le Burkina Faso	95
Tableau 33 : Conditions de relance et de renforcement de la coopération bilatérale	98

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	État de mise en œuvre des activités de la SNCD en 2024	28
Graphique 2 :	Proportion des PTF ayant fourni des données prévisionnelles sur la période 2025-2027	30
Graphique 3 :	Évolution de l'APD de 2015 à 2024 (en millions de dollars US)	32
Graphique 4 :	Répartition du montant des conventions signées en 2024 par type de coopération	36
Graphique 5 :	Montant des conventions signées avec les huit (08) PTF en 2024 (en milliards de FCFA)	37
Graphique 6 :	Évolution de la répartition du montant des conventions selon le type de financement sur la période 2020-2024 (en %)	37
Graphique 7 :	Contribution des 10 principaux PTF faisant de l'AP/SFC en 2024 (en millions de dollars US)	39
Graphique 8 :	Contribution des PTF utilisant l'AP/FC en 2024 (en millions de dollars US)	40
Graphique 9 :	Contribution des donateurs de l'Aide alimentaire en 2024 (en millions de dollars US)	41
Graphique 10 :	Contribution des donateurs de l'Assistance et secours d'urgence en 2024 (en millions de dollars US)	42
Graphique 11 :	Évolution de la répartition de l'APD en prêts et en dons de 2020 à 2024	43
Graphique 12 :	Les dix (10) principaux pourvoyeurs de dons en 2024 (en millions de dollars US)	44
Graphique 13 :	Les dix (10) principaux pourvoyeurs de prêts en 2024 (en millions de dollars US)	45
Graphique 14 :	Répartition de l'aide par source de financement de 2020 à 2024 (en millions de dollars US)	46
Graphique 15 :	Contribution des dix (10) premiers donateurs en 2024 (en millions de dollars US)	47
Graphique 16 :	Contribution des dix (10) premiers donateurs multilatéraux en 2024 (en millions de dollars US)	47
Graphique 17 :	Contribution des principaux PTF bilatéraux en 2024 (en millions de dollars US)	48
Graphique 18 :	Contribution des ONG en 2024 (en millions de dollars US)	49
Graphique 19 :	PTF mandataires au titre de la coopération déléguée en 2024	52
Graphique 20 :	Les cinq (05) premiers projets du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2024 (en millions de dollars US)	56
Graphique 21 :	Les cinq (05) premiers projets du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2024 (en millions de dollars US)	58
Graphique 22 :	Les cinq (05) principaux projets du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2024 (en millions de dollars US)	60
Graphique 23 :	Les cinq (05) premiers projets du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2024 (en millions de dollars US)	62
Graphique 24 :	Les cinq (05) premiers projets du secteur « Santé » en 2024 (en millions de dollars US)	64
Graphique 25 :	Évolution des décaissements bilatéraux (2014-2023, en milliards FCFA)	79
Graphique 26 :	Évolution du nombre et des montants des conventions signées (2014-2023)	80

LISTE DES SCHÉMAS

Schéma 1 :	Impact de la crise multidimensionnelle sur la coopération bilatérale	91
------------	--	----

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABG	Appui budgétaire général	CTN	Comité technique national
AEN	Actifs extérieurs nets	DAJA	Direction des affaires juridiques et des analyses
AEPS	Adductions d'eau potable simplifiées	DCE-APD	Direction de la coordination et de l'efficacité de l'aide publique au développement
AES	Alliance des États du Sahel	DCB	Direction de la coopération bilatérale
ALIAS II	Plateforme d'accès en ligne aux informations administratives et salariales	DCFD	Direction de la coopération financière décentralisée
AFD	Agence française de développement	DCM	Direction de la coopération multilatérale
ALT	Assemblée législative de transition	DH	Droits humains
AML/CFT	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	DIH	Droit international humanitaire
AN	Assemblée nationale	DGB	Direction générale du budget
AP/FC	Aide projet avec fonds commun	DGCOOP	Direction générale de la coopération
AP/SFC	Aide projet sans fonds commun	DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
APD	Aide publique au développement	DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
ASBC	Agents de santé à base communautaire	DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
ASCE-LC	Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption	DP-ONG/ADF	Direction du partenariat avec les ONG, les associations de développement et les fondations
BAD	Banque africaine de développement	DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
BADEA	Banque arabe de développement économique en Afrique	DPEI	Direction de la programmation et de l'évaluation des investissements publics
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	DSPF	Direction du suivi des programmes financiers
BID	Banque islamique de développement	EEA	Environnement, eau et assainissement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO	EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
BM	Banque mondiale	FCFA	Franc de la communauté financière africaine
BOAD	Banque ouest africaine de développement	FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
CAD	Comité d'aide au développement	FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
CGAB	Cadre général d'organisation des appuis budgétaires	FASI	Fonds d'appui au secteur informel
CGCT	Code général des collectivités territoriales	FMI	Fonds monétaire international
CHU	Centre hospitalier universitaire	GAFI	Groupe d'actions financières
CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale	IBP	International budget partnership
CN-AC	Créances nettes sur l'administration centrale	IFPM	Institut de formation et de perfectionnement aux métiers
CNP	Comité national de pilotage	INSO	Institut national de la statistique et de la démographie
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation	JEB	Journées économiques du Burkina
CRD	Cadre régional de dialogue	JNC	Journées nationales de concertation
CRS	Catholic relief services	MEF	Ministère de l'économie et des finances
CSD	Cadre sectoriel de dialogue		
CSM	Conseil supérieur de la magistrature		
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale		

MSHP	Ministère de la santé et de l'hygiène publique	RCD	Rapport sur la coopération pour le développement
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective	REN-LAC	Réseau national de lutte anti-corruption
MENAPLN	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales	SEN-PND	Secrétariat exécutif national de la Politique nationale de développement
MCC	Millennium challenge corporation	SEPAP	Système en ligne d'évaluation de la performance de l'administration publique
MSF	Médecins sans frontières	SNCD	Stratégie nationale de la coopération au développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	SNDS	Stratégie nationale de développement sanitaire
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	SNMAP	Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique
ODD	Objectifs de développement durable	SNU	Système des Nations unies
OHCHR	Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme	SSA/P	Stratégie de scolarisation accélérée/ Passerelle
OIT	Organisation internationale du travail	TBS	Taux brut de scolarisation
OMS	Organisation mondiale de la santé	TIC	Technologie de l'information et de la communication
ONG	Organisation non gouvernementale	TGI	Tribunal de grande instance
ONG/AD	Organisation non gouvernementale/ Association de développement	TRE	Technique de recherche d'emploi
OSC	Organisation de la société civile	TOSSD	Total official support for sustainable development
PCD	Plan communal de développement	UE	Union européenne
PAM	Programme alimentaire mondial	ULBO	Université Lédéa Bernard Ouédraogo
PA-SD	Plan d'action pour la stabilisation et le développement	UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
PDI	Personne déplacée interne	UNCDF	Fonds d'équipement des Nations unies
PEA	Poste d'eau autonome	UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
PGA	Plateforme de gestion de l'aide	UNHCR	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
PIB	Produit intérieur brut	UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
PIC IV	Programme indicatif de coopération IV	USA	États-Unis d'Amérique
PIP	Programme d'investissement public	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
PLD	Plans locaux de développement	VDP	Volontaire pour la défense de la patrie
PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement	WHH	Welthungerhilfe
PMH	Pompe à motricité humaine		
PND	Politique nationale de développement		
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement		
PPD	Projets et programmes de développement		
PTF	Partenaires techniques et financiers		

INDICATEURS DE BASE

Rubriques/indicateurs	Valeur 2023	Valeur 2024
Superficie (km ²)	274 200 km ²	
DÉMOGRAPHIE		
Population (habitant)	22 752 315	22 752 315
• Femmes	11 742 531	11 742 531
• Hommes	11 009 784	11 009 784
Taux de croissance démographique (2019) en %	2,9	2,9
AGRICULTURE ET ÉLEVAGE		
Superficie de bas-fonds et plaines aménagés (ha)	1 999,10	17 393
Superficie de périmètres irrigués aménagés (ha)	353	3 573
Taux de couverture vaccinale contre la Maladie de Newcastle (MNC) (%)	50,5	55,57
Taux de couverture vaccinale contre la Peste des petits ruminants (PPR) (%)	6,9	15,15
Taux de couverture vaccinale contre la Péripleumonie contagieuse bovine (PPCB) (%)	25,6	25,57
Taux de couverture des besoins fourragers	76	82
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT		
Taux national d'accès à l'eau potable (2022) (%)	78,3	78,5
• Zones urbaines (%)	92,2	71,5
• Zones rurales (%)	71,3	91,7
Taux national d'accès à l'assainissement (%)	28	28,6
• Zones urbaines (%)	40,5	23,4
• Zones rurales (%)	22,7	39,4
SANTÉ		
Espérance de vie à la naissance (2019)	61,9 ans	61,9 ans
Taux de séroprévalence du VIH/SIDA (%)	0,2	0,2 (2023)
Rayon moyen d'action théorique y compris le privé en km	5,3	5,1
Ratio habitants par CSPA	9 526	9 594
ÉDUCATION		
Taux brut de préscolarisation (%)	6,6	8,2
Taux brut de préscolarisation des filles (%)	6,6	8,2
Taux brut de préscolarisation des garçons (%)	6,5	8,2
Taux brut de scolarisation au primaire (%)	74,4	78,7
Taux brut de scolarisation au primaire des filles (%)	75,8	78,5
Taux brut de scolarisation au primaire des garçons (%)	73	78,8
Taux d'achèvement au primaire (2021) (%)	54,6	51,6
Taux d'achèvement au primaire des filles (%)	59,8	47,7
Taux d'achèvement au primaire des garçons (%)	49,5	55,5
Taux brut de scolarisation au post-primaire (%)	40,9	40,6
Taux brut de scolarisation au secondaire (%)	20,7	18,9

Rubriques/indicateurs	Valeur 2023	Valeur 2024
Ratio élèves/maître dans le primaire	49,6	50
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	948	1 003
Taux d'alphabétisation (%)	42	42,0 (2023)
ÉCONOMIE		
PIB courant (milliards de FCFA)	12 425,73	13 692,60
Taux de croissance du PIB réel (%)	3	5,1
• Part du secteur primaire (%)	1,4	13
• Part du secteur secondaire (%)	1,3	-1,7
• Part du secteur tertiaire (%)	3,7	6,4
Impôts et taxes nets sur les produits (%)	7,8	4,4
Indice de développement humain (2021)	0,449 (184 ^{ème} /191)	0,449 (184 ^{ème} /191)
Taux d'inflation (%)	0,7	4,2
Encours de la dette publique rapporté au PIB (%)	56,4	57,3
Taux d'exécution du PIP financé sur ressources internes (%)	96,8	95,1
Taux d'exécution du PIP financé sur ressources externes (%)	100	99,6
Taux global d'utilisation des services financiers (%)	95,4 (2022)	93,2 (2023)
Taux de bancarisation élargi (%)	36,0 (2022)	37,1 (2023)
Taux de bancarisation strict (TBS) (%)	21,8 (2022)	22,8 (2023)
DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE		
Rayon moyen d'accès à un tribunal (km)	62,98	60,3
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants	2,7	3
Part du budget transférée aux collectivités territoriales (%)	15,4	17,2
DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ (EHCVM 2021)		
Seuil de pauvreté national (FCFA)	247 806	247 806
Incidence de la pauvreté globale (%)	43,2	43,2
Incidence de la pauvreté urbaine (%)	16,6	16,6
Incidence de la pauvreté rurale (%)	52,7	52,7
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES		
Linéaire de nouvelles routes bitumées (km)	0	0
Linéaire de routes bitumées renforcées/réhabilitées (km)	8,89	64
Linéaire de nouvelles pistes rurales aménagées (km)	182	721,5
Linéaire de nouvelles voiries bitumées (km)	52,83	14,1
Longueur de voies ferrées (km)	625	625
ÉLECTRICITÉ		
Taux d'électrification nationale (%)	26,7	26,7 (2023)
• Taux d'électrification urbain (%)	67,4 (2022)	67,4 (2022)
• Taux d'électrification rural (%)	7,6	7,6 (2023)
Taux de couverture nationale (%)	52,2	52,2 (2023)

SOURCES ET MÉTHODES

L'élaboration du rapport a été assurée par un comité technique qui a travaillé sous la supervision de M. Amidou OUÉDRAOGO, Directeur général de la coopération. Ce comité technique est composé des cadres de différentes structures du Ministère de l'économie et des finances (MEF) que sont :

- Windbénédo Jean-Marie KÉBRÉ, Directeur de la coordination et de l'efficacité de l'Aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP), Président du comité ;
- M'Pa Souleymane SANOGO, Chargé d'études à la Cellule d'appui technique de la DGCOOP ;
- Doubanda Moustapha BAGA, Chef du Service de la coordination de l'Aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Djénéba KOUANDA/SIRITIÉ, Chef du Service du suivi de l'efficacité de la coopération au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Satta FOFANA TRAORÉ, Chargée de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Aïcha Blandine S. DIALLO/SOUGUÉ, Chef de Service du suivi de l'efficacité et de la capitalisation des actions de la coopération décentralisée (DCFD/DGCOOP) ;
- Antoine NOMBRÉ, Chargé de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Souleymane SANA, Assistant de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mamadou SANGARÉ, Chef du Service du suivi des programmes financiers (DSPF/DGCOOP) ;
- Anick Stéphanie KABRÉ, Chef de Service des études et des analyses juridiques (DAJA/DGCOOP) ;
- Mariam SORY/TRAORÉ, Chef du Service de coopération zone Europe (DCB/DGCOOP) ;
- Jokébed Layiani TANKOANO/LOMPO, Chargée de programme de coopération (DCM/DGCOOP) ;
- Wendata Sandrine ZOUNDI/WAONGO, Chargée de programme de coopération (DP-ONG/DGCOOP) ;
- Kadidia Sountongnoma SAVADOGO/SAWADOGO, Chef de Service de promotion des programmes de coopération décentralisée (DCFD/DGCOOP) ;
- Sylvie OUÉDRAOGO/TARNAGDA, Chargée d'analyse et de prévision budgétaire (DPB/DGB) ;
- Adama Micaillou TAMBOURA, Chargé d'études au département des réformes institutionnelles et de la modernisation de l'administration publique (DRIMAP/SEN-PND) ;
- Sonia Césarine IDANI/KOILAGA, Chargée de prévisions et de l'analyse macroéconomique (DPAM/DGEP) ;
- Awa SAWADOGO, Chargée d'études au Service de l'analyse et des statistiques (DDP/DGTCP).

Les étapes suivantes ont marqué le processus d'élaboration du rapport :

- **la rencontre de cadrage**, tenue le 28 janvier 2025, a servi de réunion de prise de contact des membres du comité technique, d'examen des TDR et du chronogramme d'élaboration du RCD 2024 ;
- **le lancement de la collecte des données**, le 20 mars 2025, a regroupé les PTF et les ONG ;
- **la collecte**, la saisie et le traitement des données économiques et sociales auprès des structures techniques des départements ministériels ;
- **l'élaboration du projet de document** avec une répartition du travail entre les membres du Comité de rédaction et des travaux en ateliers.

La rencontre de cadrage a permis d'échanger sur le processus et les responsabilités des acteurs à toutes les étapes de l'élaboration du rapport.

Les données relatives aux décaissements proviennent des PTF, des ONG, de la DGCOOP et de la DGTCP. Elles ont été saisies et traitées dans la Plateforme de gestion de l'aide (PGA) selon les devises ayant servi aux transactions. Le processus de collecte de données a été optimisé grâce à une validation des données par consultation à domicile qui a permis un dialogue plus approfondi avec les PTF.

Les informations sur les taux de change moyens annuels de ces devises en 2024 ont été collectées sur le site <https://www.imf.org> du Fonds monétaire international (FMI) (cf. annexe 1).

Les acteurs intervenant dans la gestion de la coopération seront mis à contribution à travers la validation du projet de rapport élaboré par le comité technique.

Pour la présentation des résultats, les pourcentages et les taux sont arrondis à un dixième près, tandis que les montants sont arrondis à un centième près. Les données de l'APD sont exprimées en millions de dollars US, hormis les données sur l'analyse en lien avec le budget de l'État qui le sont en francs CFA.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La coopération au développement est un partenariat entre acteurs (États, Institutions multilatérales, ONG...) visant à améliorer durablement les conditions de vie dans les pays en développement. Elle favorise la mobilisation des ressources financières et techniques auprès des donateurs pour appuyer les efforts d'investissement dans les pays en développement dont le Burkina Faso.

Ainsi, le pays a toujours bénéficié de l'aide extérieure pour mettre en œuvre ses actions de développement et a pu asseoir une base solide de relations de coopération avec ses Partenaires techniques et financiers.

Cependant, depuis une décennie, le Burkina Faso est confronté à de multiples crises d'ordre sécuritaire, humanitaire, économique et politique impactant fortement la coopération au développement. Cette situation a entraîné le départ de plusieurs partenaires avec la fermeture des bureaux de coopération ; ce qui impacte négativement la mise en œuvre de certains projets et programmes de développement.

Aussi, tout en retraçant les grandes tendances des flux d'aide en faveur du Burkina Faso, le

Rapport sur la coopération pour le développement (RCD) 2024 s'est intéressé à **l'Analyse du portefeuille de la coopération bilatérale dans un contexte de crise multidimensionnelle : enjeux et perspectives.**

Une telle réflexion vise à analyser les effets de la crise multidimensionnelle que connaît le Burkina Faso sur le portefeuille de la coopération bilatérale. Elle devrait permettre de déceler les manquements et insuffisances en vue de développer de nouvelles stratégies de coopération pour mobiliser davantage de ressources et de juguler les effets négatifs de cette crise sur la mise en œuvre des projets et programmes de développement au Burkina Faso.

Le présent RCD décrit dans sa première partie le contexte socio-économique du pays et analyse la coordination et l'efficacité de la coopération au développement dans sa deuxième partie. Une troisième partie est consacrée à l'analyse du profil de l'APD reçue par le Burkina Faso au cours de l'année sous revue avant de conclure par une quatrième partie consacrée à la réflexion thématique.

PREMIÈRE PARTIE :

CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE DU BURKINA FASO EN 2024

La coopération au développement au Burkina Faso en 2024 a été animée dans un contexte international marqué par l'héritage des effets persistants de la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine ainsi que l'apparition de nouvelles tensions géopolitiques. Elle a été marquée au niveau régional par le retrait du Burkina Faso, du Niger et du Mali de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la création de la Confédération des États du Sahel (AES). Au plan national, la coopération au développement s'est faite dans un contexte marqué par la poursuite de la dynamique de reconquête du territoire.

Cette partie analyse le cadre macroéconomique et la situation de la gouvernance économique et financière, de la gouvernance politique et administrative et du capital humain au Burkina Faso au cours de l'année 2024.

1. CADRE MACROÉCONOMIQUE

Dans cette analyse du cadre macroéconomique, il s'agit d'apprécier la dynamique de l'activité économique tant aux niveaux mondial, régional que national.



6,3%
de croissance
économique
dans l'espace
UEMOA en 2024
contre 5,3%
en 2023

1.1. Un ralentissement continu de l'économie mondiale

L'activité économique mondiale en 2024 a été marquée par les effets retardés des politiques monétaires restrictives adoptées en réponse à l'inflation et les perturbations persistantes dans les chaînes d'approvisionnement. Ainsi, la croissance de l'économie mondiale s'est établie à 3,3%, en décélération de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2023. L'inflation mondiale enregistre un ralentissement en s'affichant à 5,7% en 2024 après 6,7% en 2023, principalement en lien avec les effets cumulés des politiques monétaires restrictives précédemment appliquées par les Banques centrales et à la faveur de la baisse des cours des matières premières.

Dans les pays avancés, l'activité économique indique un taux de croissance de 1,8% en 2024 contre 1,7% en 2023, soit une légère amélioration de 0,1 point de pourcentage. Cette amélioration est portée par la résilience notable de l'économie américaine qui s'est établi à 2,8% en 2024, en dépit d'un léger ralentissement de 0,1 point de pourcentage par rapport à 2023, et par la modeste croissance économique dans la zone Euro en 2024 qui est ressorti à 0,8%, marquant une hausse de 0,5 point de pourcentage comparativement à 2023. Toutefois, la plupart des pays avancés ont connu un ralentissement de leur activité économique. L'inflation a continué de ralentir pour se situer à 2,6% en 2024 après 4,6% en 2023, grâce aux politiques monétaires restrictives et au recul des prix de l'énergie.

Dans les pays émergents et les pays en développement, l'activité économique en 2024 enregistre une décélération de son rythme pour s'afficher à 4,3% après 4,7% en 2023. Cet affaiblissement de la croissance est imputable, entre autres, au ralentissement du rythme de l'activité économique dans la plupart des pays notamment en Chine et aux coûts d'emprunt élevés liés au durcissement des conditions financières mondiales. En outre, les incertitudes liées aux tensions géopolitiques et à la volatilité des matières premières ont freiné la croissance. Ainsi, la croissance économique a affiché des contrastes au Brésil, en Russie, en Inde, en Chine et en Afrique du Sud (BRICS) tandis qu'elle s'est accélérée en Afrique subsaharienne et est ressortie vigoureuse dans l'UEMOA. L'inflation dans les pays émergents et les pays en développement s'atténue globalement en se situant à 7,7% en 2024 après 8,0% en 2023. Toutefois, elle reste élevée dans de nombreux pays en raison de certains facteurs.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique s'est située à 4,0% en 2024, en hausse de 0,4 point de pourcentage comparé à son taux en 2023, principalement sous l'effet de la hausse de l'investissement public, des exportations de produits de base et des efforts de diversification en cours. L'inflation de la région, quant à elle, s'est accentuée, s'affichant à 18,3% en 2024 contre 17,6% en 2023. Ce niveau

d'inflation résulte, entre autres, de la volatilité des prix des denrées alimentaires et de ceux de l'énergie, de l'instabilité des devises nationales, des ruptures des chaînes d'approvisionnement ainsi que des facteurs climatiques. Ces facteurs ont engendré de fortes pressions sur les prix dans de nombreux pays de la région.

Dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), l'activité économique a affiché une robustesse en s'établissant à 6,3% en 2024 après 5,3% en 2023. La vigueur de la croissance résulte du regain d'activité dans

l'ensemble des secteurs, notamment la hausse de la production agricole, le renforcement des activités des industries manufacturières et extractives et le dynamisme des activités commerciales et des services. Le taux d'inflation indique une légère atténuation en se situant à 3,5% en 2024, marquant un repli de 0,2 point de pourcentage. Ce ralentissement de l'inflation s'explique essentiellement par la baisse des cours mondiaux des produits alimentaires importés par les pays de l'union et de ceux des produits pétroliers.

1.2. Une économie nationale toujours résiliente

L'activité économique en 2024 s'est déroulée dans un contexte international marqué par les tensions politiques et géostratégiques notamment la persistance de la crise russo-ukrainienne, le conflit au Moyen-Orient, la situation socio-politique de la sous-région ouest-africaine et l'opérationnalisation de l'AES. Au plan national, la situation sécuritaire et humanitaire difficile, la dynamique de la reconquête du territoire et la campagne agro-pastorale favorable ont aussi influencé le cadre économique.

1.2.1. Une accélération du rythme de la croissance économique

En 2024, le taux de croissance économique s'est établi à 5,1%, en accélération de 2,1 points de pourcentage par rapport à 2023. Cette croissance a été tirée par les secteurs primaire (+13,0%) et tertiaire (+6,4%), le secteur secondaire ayant évolué négativement (-1,7%).

La croissance du secteur primaire est attribuable

à la bonne performance de l'agriculture, notamment celle des branches « agriculture de rente » (+15,8%), « agriculture vivrière » (+15,1%) et par la progression des branches « sylviculture-chasse-pêche » (+3,2%), « élevage et activités annexes à l'élevage » (+2,0%) et « égrenage coton » (+0,7%). Concernant la croissance de l'activité du secteur tertiaire, elle est principalement impulsée par celles des branches « services financiers et assurances » (+18,6%), « transport » (+15,3%) et « services d'administrations publiques » (+9,0%).

Quant à la contreperformance du secteur secondaire, elle est principalement due à une contraction de la branche « extraction d'or » (-5,1%), atténuée par la progression de l'activité des branches « construction » (+7,8%) et « autres extractives » (+5,0%).

Le tableau ci-dessous fait ressortir les taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) par secteur de 2020 à 2024.



5,1%
de croissance
du PIB réel
en 2024 contre
3,0% en 2023

Tableau 1 : Évolution de la croissance du PIB sur la période 2020-2024

Rubrique	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de croissance du PIB réel (%)	2,0	6,9	1,5	3,0	5,1
Secteur primaire (%)	1,1	-7,7	6,0	1,4	13,0
Secteur secondaire (%)	9,3	6,6	-6,9	1,3	-1,7
Secteur tertiaire (%)	-1,9	12,5	4,8	3,7	6,4
Impôts et taxes nets sur les produits (%)	1,7	9,6	2,6	7,8	4,4
PIB nominal en milliards de FCFA	10 202,3	10 922,9	11 876,3	12 490,2	13 692,6

Source : Comité de prévision et de conjoncture, mars 2025



4,2%
de taux d'inflation
en 2024 contre
0,7% en 2023

1.2.2. Une hausse du niveau général des prix

Le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est établi à 4,2% à fin décembre 2024 contre 0,7% à fin décembre 2023. La hausse des prix en moyenne annuelle en 2024 est imputable à celles enregistrées essentiellement dans les

fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+6,3%) contre (-1,4%) en décembre 2023 et « logement, eaux, électricité, gaz » (+6,1%) en décembre 2024 contre +6,4% en décembre 2023.

1.2.3. Un solde budgétaire en amélioration

En 2024, le solde budgétaire dégage un besoin de financement de 772,3 milliards de FCFA (5,6% du PIB) à fin décembre 2024 contre un besoin de 832,1 milliards de FCFA à fin décembre 2023 (6,7% du PIB), soit une amélioration de 59,8 milliards de FCFA. Ce besoin de financement a été couvert par une accumulation nette de passifs de 914,3 milliards

de FCFA, les acquisitions nettes d'actifs financiers s'élevant à 137,4 milliards de FCFA.

En outre, le solde net de gestion est ressorti positif en se situant à 707,5 milliards de FCFA, ce qui traduit une couverture des charges par les recettes. Comparé à fin décembre 2023, ce solde s'est amélioré de 279,3 milliards de FCFA.



448,9
milliards de FCFA
d'excédent du solde
global de la balance
des paiements
en 2024

1.2.4. Un solde global de la balance des paiements excédentaire

Le solde global de la balance des paiements a enregistré un changement de profil en 2024, en ressortant excédentaire de 448,9 milliards de FCFA contre un déficit de 347,7 milliards de FCFA en 2023. Cela représente une amélioration de 796,6 milliards de FCFA sur un an.

En ce qui concerne les transactions courantes avec le reste du monde, elles se sont soldées par un déficit de 426,0 milliards de FCFA représentant 3,1% du PIB en 2024 après un déficit de 4,9% du PIB en 2023.

S'agissant du solde du compte de capital, excédentaire, il s'est affiché à 239,9 milliards de

FCFA en 2024 après 262,6 milliards de FCFA en 2023, en détérioration de 22,7 milliards de FCFA. Cette détérioration est principalement imputable à la baisse des transferts en capital en faveur de l'administration publique (-23,9 milliards de FCFA).

Enfin, au titre du compte financier, le flux net résultant des acquisitions nettes d'actifs financiers et d'accroissements nets de passifs s'est soldé par des entrées nettes de ressources financières à hauteur de 632,0 milliards de FCFA en 2024 après des entrées nettes de ressources financières de 11,1 milliards de FCFA en 2023.

1.2.5. Une masse monétaire en augmentation

La masse monétaire s'est située à 5 932,2 milliards de FCFA à fin décembre 2024 après 5 552,0 milliards de FCFA à fin décembre 2023, en hausse de 380,2 milliards de FCFA (+6,8%).

Cette évolution de la masse monétaire se traduit par une hausse à la fois des avoirs extérieurs nets (+27,6%) et des créances intérieures (+3,9%), atténuée par la progression des passifs à caractère non monétaire (+6,7%).

Les Actifs extérieurs nets (AEN) des Institutions monétaires sont ressortis à 2 075,2 milliards de FCFA à fin décembre 2024 après 1 626,3 milliards de FCFA à fin décembre 2023, indiquant ainsi une augmentation de 448,9 milliards de FCFA (+27,6%). Cet accroissement des AEN est imputable à l'augmentation des avoirs enregistrés

aussi bien au niveau de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (+313,1 milliards de FCFA, soit une hausse de 84,0%) que chez les autres institutions de dépôts (+135,9 milliards de FCFA, soit +6,8%).

Concernant les créances intérieures, elles se sont établies à 4 949,5 milliards de FCFA à fin décembre 2024 contre 4 764,7 milliards de FCFA à fin décembre 2023, soit une hausse de 184,8 milliards de FCFA (+3,9%). Cette augmentation est consécutive à une hausse des Créances nettes sur l'administration centrale (CN-AC) de 196,2 milliards de FCFA (+44,2%) à fin décembre 2024 conjuguée à un repli des crédits à l'économie de 11,4 milliards de FCFA (-0,3%) au cours de la période.

2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

En 2024, les efforts en matière de gouvernance économique et financière ont notamment porté sur la planification et la gestion dynamique du développement, la poursuite des efforts pour l'accès du public à l'information budgétaire, l'amélioration du climat des affaires, la promotion soutenue de l'emploi, la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux ainsi que la mise en œuvre de mesures multisectorielles face à la dégradation de la situation sécuritaire.

2.1. Une planification et une gestion dynamiques du développement

L'harmonisation et la stabilisation du processus de planification demeurent une priorité importante pour le Burkina Faso, car elles permettent de soutenir un développement durable et une amélioration continue des conditions de vie des ménages. Ainsi, en vue de pallier l'accroissement des défis socio-économiques, une planification rigoureuse du développement s'impose dans les différents secteurs. C'est pour répondre à ces exigences que l'État a adopté la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement.

Cette législation vise une meilleure coordination des politiques publiques en vue d'assurer un meilleur impact dans leur mise en œuvre. À cet effet, en 2024, des actions d'appropriation ont été mises en œuvre et des documents stratégiques validés.

Concernant l'appropriation, une communication sur ladite loi à l'endroit des sectoriels a été faite à l'occasion d'une formation en planification stratégique et opérationnelle.

S'agissant des documents stratégiques, la Commission nationale de la planification du

développement a pu valider en 2024, douze (12) stratégies dont quatre (04) dans le domaine de l'environnement et du changement climatique, deux (02) dans le domaine de l'énergie et des mines, une (01) dans chacun des domaines de la gouvernance locale, de la protection sociale, de la défense, de l'éducation, de l'emploi et de l'urbanisme. Dans le même sens, le Comité national de validation des études de faisabilité et des documents de projet a tenu quinze (15) sessions en 2024 et a pu examiner trente-trois (33) documents et délivrer dix-neuf (19) avis de conformité.

Au demeurant, dans le cadre de l'application de la réglementation générale des Projets et programmes de développement (PPD) exécutés au Burkina Faso, trois (03) séances de formation ont été organisées au profit des cadres des Ministères en charge de l'énergie et de l'éducation nationale. En plus de la réglementation, des thèmes sur le guide de maturation, le suivi-évaluation des projets et programmes, le processus d'évaluation et de suivi financier des PPD ont été développés.



Audience du
2 avril 2024 avec
la Directrice des
opérations pour le
Burkina Faso, le Mali,
le Niger, et le Tchad

2.2. L'accès du public à l'information budgétaire en consolidation

L'accès du public à l'information budgétaire est un pilier de la bonne gouvernance. Il joue un rôle stratégique à plusieurs niveaux notamment démocratique, économique, institutionnel et social. Il concourt également à la transparence et la redevabilité dans la gestion des finances publiques et à instaurer un climat de confiance entre l'État et ses citoyens.

De ce fait, au Burkina Faso, l'accès du public à l'information budgétaire repose sur plusieurs textes juridiques nationaux et engagements internationaux au nombre desquels on peut citer :

- la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques ;
- la directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA qui impose aux États membres la publication régulière, exhaustive et accessible des documents budgétaires ;
- l'adhésion à l'engagement de l'International budget partnership (IBP) qui a pour objectifs d'évaluer la transparence et le contrôle budgétaire, la participation

du public aux décisions budgétaires et de fournir un cadre de comparaison internationale en matière de gouvernance budgétaire.

Le Burkina Faso a progressivement mis en place plusieurs outils et initiatives destinés à renforcer l'accès du public à l'information budgétaire parmi lesquels l'élaboration du budget citoyen et la mise en place d'un site web dédié à la publication des documents budgétaires.

En 2024, le budget citoyen a été élaboré et traduit en plusieurs langues nationales, à savoir le bisssa, le dioula, le dagara, le fulfulde, le gulimancema, le moore et le lyélé. Il reprend dans un langage simplifié l'essentiel du contenu du budget de l'État afin de rendre accessibles les informations et données budgétaires aux citoyens.

En outre, plusieurs autres documents budgétaires ont été élaborés et ont fait l'objet de publication à travers le site <https://budgetouvert.wordpress.com>. Il s'agit notamment du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2025-2027, de la loi de finances initiale 2025 et ses annexes, de la loi de finances rectificative 2024, de la loi de règlement 2023 et des rapports trimestriels d'exécution du budget 2024.

2.3. Un climat des affaires en légère amélioration

En 2024, l'amélioration du climat des affaires s'est traduite par la poursuite de la mise en œuvre des réformes et des actions en lien avec le renforcement du cadre juridique, la création d'entreprises, l'obtention de prêts par les entreprises et le paiement des impôts et taxes. Au 31 décembre 2024, ce sont 25 réformes qui ont été entièrement réalisées et 20 réformes qui étaient en cours de réalisation. Il en résulte un taux global de mise en œuvre des réformes de 56,38% au 31 décembre 2024.

Les principales réformes réalisées en 2024 concernent :

- l'adoption de la loi n°16-2024 /ALT du 18 juillet 2024 portant Code minier du Burkina Faso ;

- la relecture de deux décrets relatifs aux licences d'affaires à délais préfixés ;
- le déploiement d'un système d'alimentation solaire clé en main avec un stockage de 48 heures pour une charge moyenne de 700 W sur 15 sites pylônes, afin d'assurer une exploitation continue des ressources applicatives et réseaux informatiques pour les utilisateurs du RESINA dans les localités concernées ;
- l'amélioration de la connectivité du RESINA ainsi que l'offre du service aux usagers (maintenance de toutes les composantes de l'infrastructure du RESINA) ;

- l'opérationnalisation de la plateforme électronique de demande de branchement au réseau électrique ;
- l'amélioration de la fiabilité de l'approvisionnement en électricité ;
- la réduction des délais d'accomplissement des formalités douanières du circuit vert pour les exportations ;

- la dématérialisation de treize (13) documents du commerce extérieur sur SYLVIE V2 ;
- le développement du module de paiement des frais liés à la délivrance des différents documents de pré dédouanement par mobile money.

2.4. Une promotion soutenue de l'emploi

Au Burkina Faso, la promotion de l'emploi a continué de figurer au cœur des priorités stratégiques du Gouvernement en 2024 malgré les multiples difficultés auxquelles le pays fait face, notamment sur le plan sécuritaire. La création d'emplois décents et durables s'impose comme un levier essentiel de résilience économique et de cohésion sociale. Pour ce faire, plusieurs actions sont entreprises par le Gouvernement dans le but d'améliorer le secteur de l'emploi, de réduire le chômage et de promouvoir une meilleure employabilité pour tous.

En effet, on enregistre au titre de l'année 2024, le financement de 2 576 projets dont 1 202 portés par des femmes ainsi que la consolidation de 6 479 emplois. Aussi, des actions visant à encourager l'initiative entrepreneuriale des jeunes en facilitant l'enregistrement formel de leurs projets d'auto-emploi, ainsi que celles de les former en Technique de recherche d'emploi (TRE) et en Technologies de l'information et de la communication (TIC) ont été menées. À ce titre, pour 2024, 4 850 projets d'auto-emplois des jeunes ont été enregistrés et 5 112 jeunes dont 2 654 femmes ont été formés en TRE et en TIC.

En outre, 211 projets bancables ont été élaborés au profit des demandeurs d'emploi et 29 178 personnes dont 11 672 femmes bénéficiaires de prêts ont été suivies et accompagnées.

Par ailleurs, la création du fonds « Faso Kuna-Wili » (FKW) par la réforme opérée sur les fonds (FAIJ, FAPE et FASI) a contribué à la redynamisation du secteur. En effet, il a permis en 2024, la création de 2 738 emplois dont 1 297 pour les hommes et 1 441 pour les femmes.

En outre, 103 921 personnes ont été formées en entrepreneuriat et 1 306 jeunes en conduite automobile.

Pour ce qui est des jeunes porteurs de projet, 290 jeunes ont été incubés et on note la prise en charge de 644 animateurs, superviseurs et coordonnateurs des centres de Stratégie de scolarisation accélérée/Passerelle (SSA/P).

On note particulièrement des résultats majeurs en matière de formation et d'insertion professionnelles des jeunes et des femmes.

Le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés se chiffre à 12 690 et le nombre de postes d'emplois pourvus dans l'administration publique est de 6 057.

Quant au nombre de postes d'emploi diffusés, il s'établit à 25 056.

Des femmes nécessiteuses et des Personnes déplacées internes (PDI) au nombre de 120 ont été également formées sur les activités génératrices de revenus.



103 921
personnes formées
en entrepreneuriat



2 576
projets financés



5 112
jeunes formés en TIC
et TRE



1 306
jeunes formés à
la conduite



82^{ème}
rang mondial
selon le rapport
2024 de
Transparency
international

2.5. Une intensification de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux

En 2024, plusieurs actions ont été conduites en matière de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

S'agissant de la prévention de la corruption, les actions ont porté sur l'adoption :

- du décret n°2024-0999/PRES/PM/MDAC/MFPTPS/MATDS/MEFP/MJDHRI/MESRI/MEEA du 27 août 2024 portant création, organisation, attributions, composition et fonctionnement d'une Commission de régulation des dysfonctionnements ;
- du décret n°2024-0202/PRES-TRANS/PM/MFPTPS/MATDS/MEFP/MJDHRI du 14 mars 2024 portant conditions et modalités de dénonciation des faits de corruption et infractions assimilées, des mauvaises pratiques dans les administrations publiques ainsi que les récompenses y afférentes ;
- de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (SNLC) 2024-2028 et son plan d'actions triennal glissant 2024-2026.

En matière de répression contre la corruption, l'ASCE-LC a enregistré 326 plaintes et dénonciations en 2024. Elle a également effectué 82 missions d'enquêtes et d'investigations et transmis les dossiers aux juridictions compétentes. Aussi, 28 rapports contenant des faits présumés de fautes de gestion ont été transmis à la Cour des comptes.

Par ailleurs, le REN-LAC a produit et diffusé 15 000 exemplaires de sa Bande dessinée Kouka intitulée « Le terrorisme ». Cette BD a servi à l'organisation de la 15^{ème} édition du

« Jeu concours Kouka » avec une participation de 2 735 élèves dont 26 ont été primés. Il a également organisé la cérémonie de la 21^{ème} édition du Prix de la lutte anti-corruption (PLAC) où 05 prix ont été décernés aux journalistes pour leurs travaux sur les pratiques de corruption et les infractions économiques. En outre, 918 plaintes et dénonciations des citoyens ont été reçues dont 530 ont été résolues. Aussi, 277 saisines administratives ont été opérées et 131 dossiers dont 27 nouveaux ont fait l'objet de suivi en justice.

Toutes ces actions ont permis au Burkina Faso de conserver son score de 41/100 de l'indice de perception de la corruption de Transparency International selon son rapport 2024. Ce score permet au pays de gagner une place dans le classement mondial, en passant de la 83^{ème} à la 82^{ème} place sur 180 pays évalués.

En ce qui concerne le blanchiment de capitaux, le Burkina Faso est sous surveillance du Groupe d'action financière (GAFI) depuis février 2021 pour ses faiblesses constatées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En 2024, des rapports de suivi ont identifié plusieurs progrès, notamment la mise en place d'un système de déclaration transfrontalière des devises, d'un registre des bénéficiaires effectifs et d'un logiciel de gestion des rapports d'opérations suspectes.

En outre, la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive au Burkina Faso, a été adoptée le 30 décembre 2024. Son adoption permet au Burkina Faso d'améliorer son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et, à terme, de sortir le pays de la liste grise du GAFI.

2.6. La poursuite des mesures multisectorielles face à la situation sécuritaire

En 2024, la crise sécuritaire demeure encore persistante au Burkina Faso. Face à cette situation, l'État a entrepris plusieurs actions en vue de rétablir la paix, de récupérer et de consolider les localités à fort défi sécuritaire. Ces actions touchent les domaines sécuritaire, économique et de l'action humanitaire.

Au niveau sécuritaire¹, on note la création et l'opérationnalisation de nouvelles unités d'intervention rapide, portant le nombre de Bataillons d'Intervention Rapide à 28 et des Groupements d'unités mobiles d'intervention à 13. Aussi, plus de 14 000 FDS et 10 000 Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) ont été recrutés.

Au niveau économique et de la gouvernance, on note l'adoption de mesures pour la présence et la promotion des agents en période de crise sécuritaire. Ces mesures visent à renforcer la résilience institutionnelle du Burkina Faso à assurer la continuité du service public dans les zones à fort défi sécuritaire.

Au niveau humanitaire, les résultats sont liés au soutien au retour volontaire de 1 010 146 PDI

dans leurs zones d'origine, l'octroi d'une assistance alimentaire à 1 010 146 PDI, la dotation à des personnes vulnérables y compris des PDI de 822,433 tonnes de semences améliorées et de 6 031,83 tonnes d'engrais, la dotation en matériels de production à 16 720 ménages vulnérables et en noyaux d'animaux reproducteurs, et le financement de 441 projets d'entrepreneuriat de PDI. Les efforts ont aussi permis d'assurer la continuité éducative de 1 500 élèves déplacés, la subvention à la scolarisation de 29 800 élèves des zones de repli et la dotation de 10 070 tables-bancs à des écoles. De plus, 217 forages équipés de PMH, 33 Postes d'eau autonomes (PEA) et 24 Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) ont été réalisés et 78 autres forages ont été réhabilités dans les zones d'origine des PDI. Par ailleurs, 2 983 latrines familiales ont été réalisées dans les ménages d'accueil des PDI. À cela s'ajoute la prise en charge psychosociale de plus de 2 000 000 de personnes pauvres et vulnérables affectées par le terrorisme et de 29 491 femmes et filles (y compris les PDI) victimes de violences.



14 000
FDS et 10 000 VDP
recrutés



Retour volontaire
de **1 010 146**
PDI



822,433
tonnes de semences



29 800
élèves subventionnés
dans leur scolarisation



217
forages équipés de
PMH



2 938
latrines familiales
réalisées



+ 2 000 000
personnes ont reçu
une prise en charge
psychosociale

3. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

3.1. La consolidation de l'État de droit

La consolidation de la démocratie au Burkina Faso est un processus complexe, marqué par des avancées et des défis.

L'année 2024 a été marquée par la tenue des assises nationales qui ont adopté une prolongation de la transition de cinq (05) ans au regard de la situation sécuritaire difficile.

Aussi, dans le cadre du renforcement de l'indépendance de la justice et de son rapprochement aux justiciables, plusieurs actions ont été entreprises. Ce sont entre autres :

- l'adoption de la loi organique n°007-2024/ALT du 26 avril 2024 portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ;
- l'adoption de la loi organique n°006-2024/ALT du 26 avril 2024 portant modification de la loi n°050-2015/CNT du 25 août 2015 portant statut de la magistrature ;
- l'ouverture de la maison d'arrêt et de correction de Pô qui permet le désengorgement de la maison d'arrêt et de correction de Manga ;
- l'assistance judiciaire accordée à 1 683 personnes dont 476 femmes et 105 mineurs qui permet aux personnes vulnérables de bénéficier de l'accompagnement judiciaire (avocats, huissiers, notaires, experts) dans le cadre de leurs procédures et de limiter les recours à la justice privée ;
- la réinstallation des deux (02) Tribunaux de grande instance (TGI) de Tougan et Bogandé.

Concernant le renforcement de l'effectivité des droits humains, 1 527 FDS dont 374 formateurs de VDP ont été formés en 2024. Aussi, 1 255 chefs de groupes de VDP ont été formés et plus de 32 000 VDP sensibilisés sur la prise en compte des Droits humains (DH) et du Droit international humanitaire (DIH) dans les opérations de sécurisation du territoire. Dans la même lancée, 6 919 acteurs des groupes socio-professionnels ont été sensibilisés pour une cible de 305 en 2024.

De plus, des séances de sensibilisation sur les DH et le DIH ont été tenues à Ouagadougou, Kaya, Ziniaré, Pô, Fada N'Gourma, Bobo-Dioulasso, Gaoua et Ouahigouya et ont permis de toucher des acteurs des structures publiques, des acteurs de la chaîne pénale, des OSC, des membres des délégations spéciales et des leaders coutumiers et religieux.

Par ailleurs, l'organisation des journées nationales d'engagement patriotique et de participation citoyenne ont permis de sensibiliser plus d'un million de personnes. Elle a permis le renforcement de la fibre patriotique, la culture du civisme, de la tolérance, la cohésion sociale et la paix.

1. Statistiques extraites du discours sur la situation de la Nation de SEM le Premier ministre Rimtalba Jean Emmanuel Ouédraogo, prononcé le 14 mars 2025

3.2. Des efforts continus pour une administration publique efficace

Face aux exigences de l'utilisateur/client de l'administration publique vis-à-vis de la qualité des prestations de service public, le Gouvernement a élaboré la Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique (SNMAP) pour la période 2021-2025.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du PA-SD, des actions visant la bonne gouvernance administrative, notamment la gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique ainsi que la dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite, ont été inscrites au titre de l'Axe 2 « Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique ».

Ainsi, au titre de l'année 2024, les efforts consentis se sont traduits par les réformes suivantes :

- la création d'une Commission de régulation des dysfonctionnements dans l'administration publique avec pour mission de faire corriger ou de corriger par elle-même tout dysfonctionnement dans l'administration publique et ses démembrements. Cette Commission est chargée de requérir l'application des sanctions à l'encontre d'un agent fautif et du supérieur hiérarchique qui ne requiert pas la sanction, de veiller à l'application des recommandations non mises en œuvre des rapports d'audits et de contrôle des structures et des corps de contrôles publics ;
- la vulgarisation de la loi portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dont l'adoption du décret d'application est prévue pour 2025 ;
- le déploiement de quatre (04) e-services. Il s'agit du Système en ligne d'évaluation de la performance de l'administration publique (SEPAP), de e-Notation, de la Plateforme d'accès en ligne aux informations administratives et salariales (ALIAS II), et de la demande en ligne des actes de carrière (e-DAC) ;
- la poursuite de l'opérationnalisation du Système intégré de gestion électronique des documents au Burkina (SIGEB) dans les Ministères et Institutions, notamment la Présidence du Faso, la Primature, la Cour des comptes ainsi que dans les

Ministères en charge de la fonction publique, de l'enseignement supérieur, de la culture, de la santé, de la transition digitale, du commerce, des infrastructures, de la justice et de la jeunesse.

Pour ce qui est du référentiel de qualité propre à l'administration publique, on note la disponibilité d'un projet de document.

Des réformes majeures ont été également notées au niveau de l'administration judiciaire. Il s'agit de :

- l'extension de la plateforme e-casier à toutes les juridictions du pays qui permet à tout citoyen quel que soit son lieu de résidence ou de naissance de se faire délivrer son casier judiciaire en ligne ;
- le développement de l'application e-certificat de nationalité qui permet au citoyen, quel que soit son lieu de résidence ou de naissance, de se faire délivrer son certificat de nationalité en ligne ;
- l'adoption de la loi organique n°006-2024/ALT du 26 avril 2024 portant modification de la loi n°050-2015/CNT du 25 août 2015 portant statut de la magistrature. Cette loi permet désormais à tout agent public, sous certaines conditions, de prendre part aux concours de recrutement des auditeurs de justice ;
- l'adoption de la loi organique n°007-2024/ALT du 26 avril 2024 portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) qui prévoit l'ouverture du CSM à 50% de personnel non magistrat ;
- l'adoption de la loi n°035-2024/ALT du 08 novembre 2024 portant administration du travail d'intérêt général au Burkina Faso. Le Travail d'intérêt général (TIG) est une peine alternative à l'emprisonnement ferme et permet à la personne condamnée au lieu d'être incarcérée, d'effectuer pour une durée prévue par la décision de condamnation un travail d'intérêt général non rémunéré au profit d'une personne morale de droit public, d'une association à but non lucratif légalement reconnue, d'une personne morale de droit privé investie d'une

mission de service public, d'une entreprise privée ou d'une personne physique pratiquant une activité d'intérêt général ;

- la relecture de la loi portant organisation judiciaire au Burkina Faso qui a institué la création d'une chambre criminelle et d'un

Tribunal de travail au sein de chaque TGI. Cette réforme permettra d'améliorer le traitement des affaires pénales et sociales qui, auparavant, relevaient seulement de la compétence des 03 Cours d'appel et des 04 tribunaux de travail fonctionnels.

3.3. L'ancrage local de la gouvernance

La décentralisation est le processus par lequel l'État transfère des compétences et des responsabilités à des collectivités territoriales autonomes, telles que les communes et les régions. Ces entités locales disposent de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de la capacité à gérer leurs propres affaires. L'objectif principal de la décentralisation est de rapprocher la prise de décision des citoyens et de favoriser un développement plus adapté aux besoins locaux.

Le Burkina Faso a procédé à une décentralisation intégrale du territoire en 2006 avec la création de 351 communes (dont 302 rurales et 49 urbaines) et 13 régions.

Selon l'article 48 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'État soutient et facilite le développement des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, des actions sont menées chaque année dans le but d'accompagner la mise en

œuvre de la décentralisation au Burkina Faso. Ainsi, en 2024, les actions majeures réalisées sont :

- l'adoption d'un document unique de mesure des performances des collectivités territoriales ;
- la mise à disposition de 100 bourses à des agents des collectivités territoriales dans le cadre de leurs formations professionnelles ;
- la création de la Direction de la coopération financière décentralisée au sein de la DGCOOP chargée de capitaliser les ressources financières de la coopération décentralisée ;
- la mobilisation de 23,15 milliards de FCFA par l'Agence de développement des collectivités territoriales (ADCT) pour le financement des investissements.

Audience
du 19 février
2024 avec le
Commissaire chargé
de l'Aménagement
du territoire
communautaire et
des transports de
la Commission de
l'UEMOA



4. CAPITAL HUMAIN

L'efficacité et le bien-être des ressources humaines sont cruciaux pour la croissance économique d'un pays et jouent un rôle clé dans l'amélioration de l'inclusion sociale. Investir dans les ressources humaines, que ce soit à travers une nutrition adéquate, des services de santé appropriés, une éducation de qualité, ainsi que le perfectionnement des compétences et la création d'emplois, renforce le capital humain. C'est dans ce cadre que le Burkina Faso a choisi de placer la valorisation du capital humain au centre de ses priorités, notamment via l'axe 3 de la PND : « *Renforcer le développement du capital humain et la solidarité nationale* ». Ainsi, l'évaluation du développement du capital humain pour l'année 2024 sera réalisée en se basant sur l'éducation, l'apprentissage technique et professionnel, l'enseignement supérieur, la santé, ainsi que l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement.

4.1. Une consolidation de l'offre éducative

L'éducation représente une force transformative. Elle favorise des conditions de vie améliorées et encourage une croissance économique durable. Elle est fondamentale pour l'atteinte de chacun des 17 objectifs de développement durable. Elle aide aussi à diminuer les disparités et à promouvoir l'égalité des sexes. C'est pour cette raison que le Burkina Faso, malgré les défis sécuritaires, s'engage à renforcer l'offre éducative au niveau de l'éducation formelle et non formelle.

4.1.1. Une progression de l'éducation formelle

Au cours de l'année 2024, l'offre éducative et le renforcement des capacités du personnel ont connu une hausse malgré la situation sécuritaire difficile.

❖ *Évolution des établissements fonctionnels et situation des effectifs des élèves*

Plusieurs mesures de résilience ont été mises en œuvre par le Gouvernement burkinabè et ses partenaires au développement pour assurer l'accroissement de l'offre éducative.

Le tableau ci-dessous donne la situation des établissements de l'éducation formelle entre les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024.

Tableau 2 : Évolution des établissements fonctionnels de l'éducation formelle entre 2022/2023 et 2023/2024

Niveau d'enseignement	2022/2023	2023/2024	Taux d'accroissement (%)
Préscolaire	1 864	2 039	9,4
Primaire	12 780	13 558	6,1
Post-primaire et secondaire	4 104	3 761	-8,4%
Total	18 748	19 358	3,3%

Source : DGESS/MEBAPLN et MESFPT 2025

Les établissements scolaires fonctionnels ont connu une hausse en termes de nombre, passant de 18 748 à fin décembre 2023 à 19 358 à fin décembre 2024, soit un taux de progression de 3,3%. Cet accroissement est dû à l'engagement des acteurs et à la mise en œuvre de plusieurs actions comme la sécurisation du pays, la réouverture et la réhabilitation des écoles fermées.



19 358
établissements
scolaires
fonctionnels en
2024 contre
18 748 en 2023



44 410
élèves dotés en
kits scolaires



509
filles et enfants
vulnérables
déplacés internes
scolarisés

Tableau 3 : Évolution des effectifs des élèves de l'éducation formelle par niveau entre 2023 et 2024

Niveau d'enseignement	2022-2023			2023-2024			Accroissement (%)
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
Préscolaire	69 908	72 396	142 304	75 598	78 072	153 670	7,2
Primaire	1 419 282	1 416 262	2 835 544	1 532 444	1 535 496	3 067 940	0,5
Post-primaire et secondaire	616 907	510 893	1 127 800	627 919	501 432	1 129 351	6,1
TOTAL	2 106 097	1 999 551	4 105 648	2 235 961	2 115 000	4 350 961	2,4

Source : DGESS/MEBAPLN et MESFPT 2025

Le nombre total des élèves dans l'éducation formelle pour l'année scolaire 2023-2024 s'est situé à 4 350 961 dont 51,4% de filles. Ce chiffre est en progression de 6,0% par rapport à son niveau de 2022-2023. Cette hausse pourrait s'expliquer par la réouverture de plusieurs écoles, l'ouverture des centres de scolarisation accélérée accueillant les enfants et adolescents hors écoles et la scolarisation des élèves déplacés internes.

❖ **Du renforcement du personnel enseignant**

En 2024, le système éducatif formel de base comptait 99 671 enseignants, dont plus de la moitié (52,6%) était des femmes contre 90 925 enseignants durant l'année scolaire 2022-2023, soit une hausse de 9,6%. Pour l'année sous revue, le corps professionnel de l'éducation se compose de 91 764 enseignants du primaire et de 7 907 au niveau préscolaire.

❖ **Des autres actions liées à l'accès à l'éducation et à l'amélioration de la qualité de l'éducation**

Le Taux brut de scolarisation (TBS) s'est situé à 78,2% pour l'année scolaire 2023-2024 contre 74,4% en 2022-2023, soit une hausse de 3,8 points de pourcentage. Ce taux pour les filles se situait à 76,6% et pour les garçons à 80,0% au niveau du primaire. Entre 2023 et 2024, le TBS au primaire s'est accru. Cela peut se justifier par les efforts déployés par l'État pour la reconquête du territoire national qui a permis la réouverture de plusieurs écoles.

Quant au taux de préscolarisation, il est ressorti à 7,0% et 6,9% respectivement pour les filles et les garçons. En ce qui concerne le taux d'achèvement au primaire, il est ressorti à 54,5% en 2023-2024 dont 49,3% pour les filles. Ce taux est resté quasi stationnaire entre les deux dernières années scolaires.

Dans le cadre du soutien à la scolarisation des élèves et apprenants des zones à fort défi sécuritaire, 1 070 tables-bancs ont été acquis au profit des établissements hôtes et réouverts, 44 410 élèves déplacés internes et autres élèves hôtes vulnérables ont été dotés en kits scolaires, 703 élèves déplacés internes chefs de ménage ont été subventionnés, 509 filles et enfants vulnérables déplacés internes ont été scolarisés, 39 580 candidats ont bénéficié d'un appui financier aux examens et concours scolaires des sessions de 2024 des établissements délocalisés, 570 centres de scolarisation accélérée accueillant les enfants et adolescents hors écoles dans 24 provinces à fort défi sécuritaire ont été ouverts.

Aussi, dans le cadre de la poursuite de la réforme du système éducatif, 25 enseignes des Ministères ont été traduites en moore, dioula, fulfulde et gulimancema et un module de formation a été élaboré au titre de l'introduction des métiers au primaire et au post-primaire.

Pour ce qui concerne la réalisation des infrastructures éducatives, 84 salles de classe ont été construites pour la résorption des écoles sous paillotes, 34 nouvelles salles de classe pour le préscolaire et 386 nouvelles salles de classe pour l'expansion du primaire et la normalisation des écoles primaires incomplètes.

4.1.2. L'éducation non formelle en régression

Le Gouvernement, à travers la mise en place des structures d'alphabétisation et de formation, contribue pour beaucoup à l'essor de l'éducation non formelle. Cette dernière participe au développement socio-économique, à la promotion de la santé et à l'autopromotion individuelle et collective.

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des apprenants en éducation non formelle en 2023 et 2024.

Tableau 4 : Situation des effectifs des apprenants en éducation non formelle en 2023 et 2024

Sexe	2023			2024			Taux d'accroissement (%)
	Adultes	Adolescents	Total	Adultes	Adolescents	Total	
Hommes	11 480	7 728	19 208	6 992	7 851	14 843	-22,7
Femmes/filles	51 944	10 848	62 792	11 921	31 040	42 961	-31,6
Ensemble	63 424	18 576	82 000	18 913	38 891	57 804	-29,5

Source : DGESS/MEBAPLN 2025

Le nombre total d'apprenants en éducation non formelle est passé de 82 000 en 2023 à 57 804 en 2024, soit une baisse de 29,5%. La campagne d'alphabétisation 2024 a enregistré 18 913 apprenants adultes et 38 891 adolescents. Les femmes/filles ont représenté 74,3% des apprenants et leur effectif est passé de 62 792

en 2023 à 42 961 en 2024, soit une régression de 19 832 tout comme celui des hommes qui a chuté de 22,7% entre les deux années. L'effectif des adolescents a connu une augmentation, passant de 18 576 en 2023 à 38 891 en 2024, soit une progression de 109,4%.

4.2. La formation technique et professionnelle en amélioration

L'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) visent à transmettre les savoirs et les aptitudes nécessaires dans le monde professionnel, contribuant de manière significative au progrès du pays. Les savoirs et aptitudes spécifiques acquis ouvrent la voie à un emploi de qualité et renforcent l'employabilité des personnes formées. Dans le but constant de doter les divers segments de la société des aptitudes indispensables pour une intégration professionnelle efficace, le Gouvernement du Burkina Faso a focalisé ses efforts ces dernières années sur la formation professionnelle et technique.

L'indicateur retenu pour mesurer le niveau de réalisation de cette action est le taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP. La cible attendue de cet indicateur en 2024 est de 12,2%.

Au 31 décembre 2024, ce taux est de 4,2%. Cela s'explique par la fermeture de certains établissements d'EFTP et la faiblesse des effectifs recrutés par les établissements situés dans les zones à fort défi sécuritaire.

En 2024, plusieurs actions ont été entreprises pour l'amélioration de la formation technique et professionnelle au profit des jeunes et adultes. Ces actions ont porté sur l'accroissement de l'offre et la prise de mesures incitatives (bourses, appuis financiers, sensibilisations). Il s'agit de la formation de 12 352 apprenants dans les centres de formation professionnelle ainsi que de la sensibilisation de 15 000 jeunes sur les conduites addictives, de 20 000 jeunes et adolescents sur la santé sexuelle et reproductive et de 579 autres jeunes sur le civisme.

Ces actions ont permis de faire passer les effectifs de l'EFTP de 57 680 à 60 081 élèves, soit une hausse de 4,16%.



60 081
élèves dans
l'enseignement
et la formation
techniques et
professionnels

Sur le plan opérationnel, les actions ont porté sur :

- l'élaboration de 10 référentiels de l'EFTP ;
- l'élaboration de 50 curricula de l'ENF : il s'agit de référentiels de formation technique spécifique des activités génératrices de revenus (embouche bovine et ovine, saponification, aviculture, ...) ;
- la construction de 28 salles de classe pour l'ouverture de filières de l'EFTP dans les établissements d'enseignement général (établissements polyvalents).



6 874

étudiants
admis en cités
universitaires

4.3. Consolidation des acquis dans l'enseignement supérieur

En 2024, le Gouvernement a continué à déployer ses efforts dans l'application de sa politique éducative en ce qui concerne l'enseignement supérieur. Des progrès significatifs relatifs à la capacité d'accueil et de formation au sein du supérieur ont été réalisés. Les initiatives prises en faveur des universités et des grandes écoles publiques ont contribué à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, avec une augmentation du ratio d'étudiants pour 100 000 habitants, passant de 992 en 2023 à 1 003 en 2024. Il faut noter en plus :

- l'élaboration des offres de formation continue de l'Université Lédéa Bernard Ouédraogo (ULBO) ;
- l'organisation des tests de recrutement d'étudiants à l'Institut de formation et de perfectionnement aux métiers (IFPM).

Dans le cadre de l'amélioration des fournitures des services sociaux aux étudiants ; 6 874 étudiants ont été admis dans les cités et résidences universitaires, représentant 84,9% d'atteinte de la cible 2024 des demandes de logements.

Également, il convient de noter les facilités accordées à 93 831 étudiants en termes d'aides et de prêts, à savoir 69 911 aides (public) et 23 920 prêts (public et privé) ainsi que des subventions pour l'achat de 10 201 ordinateurs (d'un montant de 972 135 000 FCFA) pour les travaux de recherche. À cela s'ajoutent la prise en charge médicale et la restauration des étudiants avec 16 036 696 plats servis et l'octroi de 8 534 bourses (2 300 bourses attribuées et 6 234 bourses renouvelées).



69 911 aides (public)
et **23 920** prêts (public et privé)



10 201
ordinateurs



16 036 696
plats servis



8 534
bourses

4.4. Un effort d'accroissement de l'offre sanitaire en dépit de la menace sécuritaire

Dans un contexte marqué par des défis sécuritaires croissants, l'accès aux soins de santé demeure une priorité pour le Gouvernement. Malgré les obstacles imposés par l'insécurité, des stratégies résolues ont été mises en œuvre pour garantir à chaque citoyen l'accès aux soins nécessaires d'où l'élaboration de la Stratégie nationale de développement sanitaire (SNDS) 2024-2030 qui vise à améliorer la santé et le bien-être de la population.

❖ *Renforcement de l'infrastructure sanitaire*

Au 31 décembre 2024, 35 nouveaux CSPS ont été construits et un (01) Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA) a été normalisé. Dans la même lancée, la proportion des formations sanitaires fermées et remises en fonction dans les zones à fort défi sécuritaire est de 58% pour une cible de 60 contre 37% en 2023.

Une des priorités de la SNDS est la décentralisation des services de santé afin de faciliter l'accès aux soins, même dans les zones rurales et périphériques. Aussi, le Gouvernement a fait un investissement stratégique dans l'extension des infrastructures sanitaires mobiles. Cette approche a permis la mise en place de plus de 50 unités de santé mobiles réparties sur l'ensemble du territoire national.

❖ *Accessibilité à la prise en charge médicale de qualité*

En 2024, 1 000 agents de santé ont suivi des formations sur les soins d'urgence, la gestion des épidémies et la santé mentale en période de crise. Ces actions ont été facilitées par des partenariats avec des institutions académiques et des agences de coopération internationale, notamment l'OMS et l'UNICEF. La proportion des malnutris pris en charge dans les zones à fort défi sécuritaire est de 71,9% en 2024 pour une cible de 65%, ce taux était de 64% en 2023, soit une progression de 12,34%. Aussi, le nombre de cas de paludisme chez les enfants pris en charge par les Agents de santé à base communautaire (ASBC) dans les zones à fort défi sécuritaire est de 178 407 pour une cible de 175 000 contre 174 565 en 2023.

En plus, il est à souligner que la stratégie de la gratuité des soins a été poursuivie, les prestations de soins gratuits offertes aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes sont évaluées à 24,72 milliards de FCFA en 2024 contre 15,76 milliards de FCFA en 2023.

❖ *Vaccination contre les maladies infectieuses*

En 2024, les campagnes ont été élargies pour inclure non seulement la vaccination contre les maladies infectieuses classiques, mais aussi la lutte contre des épidémies locales et la poliomyélite, une maladie encore présente dans certaines régions du pays.

Des actions concertées ont permis d'atteindre des taux de couverture vaccinale records, avec 90% de couverture pour la rougeole et 85% pour la polio. Ces résultats ont été obtenus grâce à l'intensification des campagnes de vaccination, en particulier dans les zones reculées ou affectées par des conflits armés. Le Gouvernement a déployé des unités mobiles pour vacciner les enfants dans les zones difficiles d'accès. Ces efforts sont en conformité avec les objectifs de la Stratégie de vaccination mondiale de l'OMS, qui cherche à éliminer la polio à l'horizon 2030.

Une réponse rapide à une épidémie de choléra dans le sud du pays a permis de vacciner plus de 3 millions de personnes en moins de trois mois. Cette intervention rapide a été rendue possible grâce à la mise en place de centres de vaccination mobiles et au soutien d'organisations internationales telles que l'OMS et Médecins sans frontières (MSF).

❖ *Coordination avec les forces de sécurité et les partenaires humanitaires*

Les Corridors humanitaires ont permis d'acheminer des fournitures médicales essentielles et de déployer des équipes médicales dans les zones de conflit. En 2024, plus de 200 missions de vaccination ont été sécurisées grâce à ce dispositif.

❖ *Sensibilisation et engagement communautaire*

En 2024, plus de cinq (05) millions de personnes ont participé à des séances de sensibilisation

sur la vaccination et l'hygiène, ce qui a permis de renforcer l'adhésion communautaire aux initiatives sanitaires.

Malgré les défis sécuritaires majeurs, le gouvernement a réussi à garantir un accès accru aux soins de santé à travers des initiatives innovantes et des partenariats stratégiques.



1 268

forages équipés
de PMH réalisés
et 481 forages avec
PMH réhabilités

4.5. La poursuite de l'accès à l'eau et à l'assainissement

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est essentiel pour garantir la santé publique et le bien-être des populations. En 2024, l'État et ses partenaires au développement ont multiplié les efforts pour répondre à ce défi majeur, particulièrement dans les zones vulnérables et affectées par des crises sécuritaires. Ces efforts se sont inscrits dans une dynamique de coopération et de complémentarité entre les différents acteurs, avec des financements et des initiatives adaptés aux besoins spécifiques des communautés.

L'État a mis en place une série de politiques et d'initiatives visant à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en particulier dans les zones rurales et périurbaines.

En matière d'approvisionnement en eau potable, 1 268 forages équipés de Pompes à motricité humaine (PMH), 126 forages de type F2 destinés aux systèmes de production d'eau potable, 722 Postes d'eau autonome (PEA), 159 AEPS, 22 039 nouveaux branchements particuliers ainsi que 167 bornes-fontaines ont été réalisés. De plus, il y a eu la réhabilitation de 27 AEPS et de 481 forages avec PMH.

Par ailleurs, 217 forages équipés de PMH ont été réalisés et 78 forages équipés de PMH ont été réhabilités dans les zones d'origine des PDI contre respectivement 99 forages PMH réalisés et 17 réhabilités en 2023. Aussi, 33 PEA et 24 AEPS ont été réalisés dans les zones d'origine des PDI contre respectivement 30 PEA et 06 AEPS en 2023.

En matière d'assainissement, 2 983 latrines ont été réalisées pour les ménages d'accueil des PDI et 689 autres ont été construites sur les sites d'accueil pour les PDI. En outre, 27 871 latrines familiales ont été réalisées dans les zones rurales et urbaines en 2024. Aussi, 1 285 latrines communautaires et institutionnelles ont été réalisées et 21 toilettes publiques ont été mises en place dans les grandes villes du pays.

Concernant la capacité de stockage en eau de surface, elle est passée de 6 153,88 millions de m³ en 2023 à 6 154,709 millions de m³ en 2024 avec l'achèvement du barrage de Dawélgué, dans la région du Centre-Sud, d'une capacité de 829 000 m³.

Quant à l'entretien et la maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau, 15 berges de barrages/ retenues d'eau ont été protégées et un barrage a été sécurisé pour faciliter son exploitation par les populations. La proportion des retenues d'eau de surface de plus de 500 000 m³ avec protection des berges est passée de 24,7% en 2023 à 26% en 2024. Ce gap se justifie par le retard dans l'exécution des travaux de curage de la mare de Dori.

Les dotations budgétaires du secteur ont connu une baisse entre 2023 et 2024. Cette évolution s'explique par le contexte sécuritaire qui a induit une politique de réduction des dotations de certains départements ministériels au profit des secteurs de la défense et de la sécurité.

En 2024, l'État et ses partenaires au développement ont mis en place une série d'initiatives pour promouvoir le capital humain, avec des résultats significatifs. L'État a pris des mesures pour garantir l'accès universel aux services sociaux de base, tandis que les ONG et les partenaires ont joué un rôle crucial dans les zones les plus vulnérables. Toutefois, des défis subsistent, et il est nécessaire de maintenir l'effort pour garantir une gestion durable du capital humain, en particulier dans les régions les plus affectées par les crises. Les partenariats stratégiques entre acteurs nationaux et internationaux seront déterminants pour relever ces défis et assurer l'accès aux services sociaux de base dans les années à venir.

DEUXIÈME PARTIE :

**ANALYSE DE
LA COORDINATION
ET DE L'EFFICACITÉ
DE LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT**

Cette deuxième partie traite, d'une part, de la coordination de la coopération au développement au Burkina Faso et, d'autre part, de son efficacité.

1. ANALYSE DE LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

L'analyse de la coordination se rapporte aux outils de planification et aux cadres de concertation.

1.1. Les outils toujours en conformité avec les exigences de la planification

1.1.1. La nouvelle Politique nationale de développement en cours d'élaboration

Adoptée en juillet 2021 pour une période de cinq (05) ans, la Politique nationale de développement arrive à échéance en cette année 2025. En rappel, la PND 2021-2025 avait pour vision de faire du Burkina Faso « une nation résiliente, solidaire, de démocratie et de paix, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte inclusive ». Pour sa mise en œuvre, il a été adopté le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) qui constitue son instrument central d'opérationnalisation.

Pour l'année 2024, le suivi de la mise en œuvre de la PND a consisté en l'élaboration du bilan de 2023 à travers la tenue des concertations sectorielles et régionales. Les résultats de ce bilan indiquent, eu égard au contexte relativement peu favorable, un niveau d'exécution physique du PA-SD de 73,4% pour une exécution financière de 59,2%. Conformément aux dispositions de la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement, qui prévoient que le Gouvernement élabore une Politique nationale de développement tous les 05 ans, les travaux de formulation d'une politique nationale de développement couvrant la période 2026-2030 ont été entamés en 2024.

Les réflexions ont permis de dégager six (06) enjeux qui pourraient constituer les futurs axes d'intervention de ladite politique. Il s'agit de :

- (i) la paix et la stabilité socio-politique,
- (ii) l'autosuffisance alimentaire, l'accroissement de la production agricole de rente et la transformation agroalimentaire,
- (iii) le développement d'un capital humain de qualité,
- (iv) le développement d'infrastructures économiques, résilientes et adéquates,
- (v) le développement d'un tissu industriel à effet d'entraînement élevé,
- (vi) la bonne gouvernance économique, administrative et locale.

L'élaboration du nouveau référentiel se fera alors selon les phases que sont : la mise en place du dispositif, l'organisation d'un conseil de cabinet, la réalisation d'études thématiques, l'organisation de consultations sectorielles et régionales, la rédaction du document ainsi que sa validation, la présentation du document à la représentation nationale et sa dissémination. Ces différentes phases devraient conduire à la disponibilité du document de la PND 2026-2030 au dernier trimestre 2025.

1.1.2. Le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle

Le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) est un outil de cadrage macroéconomique, budgétaire et financier qui couvre une période de trois (03) ans. Il a pour objectif de renforcer la discipline macrobudgétaire en définissant une trajectoire des finances publiques en lien avec les indicateurs macroéconomiques et financiers. Il contribue à une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques et les priorités du Gouvernement. La première tranche du DPBEP préfigure le projet de loi de finances de l'année.

Le DPBEP revêt un intérêt particulier dans le cadre de la gestion des finances publiques. En effet, il permet d'apporter une réponse technique aux problèmes d'articulation entre les stratégies de développement et le budget de l'État. Son élaboration tient compte du contexte national, régional et international ainsi que des engagements communautaires et internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit.

L'élaboration du DPBEP 2025-2027 est intervenu en 2024 dans un contexte marqué par la dynamique de reconquête du territoire en lien avec la crise sécuritaire toujours préoccupante, les conséquences à long terme de la pandémie de Covid-19 et du conflit russo-ukrainien, la montée des tensions géopolitiques, la faible croissance de la productivité et l'augmentation de la fragmentation géoéconomique. En outre, le contexte est caractérisé par la poursuite de la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union économique et monétaire ouest africaine

(UEMOA), la situation socio-politique transitoire et la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier soutenu par la Facilité élargie de crédits (FEC) avec le Fonds monétaire international (FMI) pour la période 2023-2027.

Les orientations et choix stratégiques budgétaires pour l'élaboration du DPBEP 2025-2027 ont été définis en lien avec le contexte international, sous-régional et national empreints d'incertitudes. Les priorités demeurent le renforcement de la sécurisation du territoire, la poursuite des réformes visant la consolidation de la gouvernance sous toutes ses formes et la dynamique de refondation de l'État, le renforcement de la résilience économique, sociale et humanitaire ainsi que la revitalisation du tissu social et le rétablissement du légendaire vivre-ensemble des Burkinabè.

En tenant compte des hypothèses du scénario de référence, les recettes budgétaires totales ont été estimées à 3 126,0 milliards de FCFA en 2025 ; 3 431,2 milliards de FCFA en 2026 et 3 743,4 milliards de FCFA en 2027, soit un accroissement annuel moyen de 9,4%.

Quant à l'évaluation des dépenses, elle s'est faite en tenant compte, d'une part, de la cohérence entre le cadre macroéconomique et le cadre budgétaire et, d'autre part, des engagements du Gouvernement avec les partenaires au développement. Sur cette base, les dépenses budgétaires totales ont été chiffrées à 3 651,1 milliards de FCFA en 2025 ; 3 870,1 milliards de FCFA en 2026 et 4 114,2 milliards de FCFA en 2027, soit un taux annuel moyen de progression de 6,2%.



3 651,1
milliards de FCFA
de dépenses
budgétaires totales
évaluées pour 2025



Audience du 27 août 2024, avec le nouvel Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Burkina Faso, S.E.M. Joann LOCKARD

Les principaux agrégats du DPBEP 2025-2027 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Cadre budgétaire à moyen terme 2025-2027 scénario de base (en milliers de FCFA)

Agrégats	2024 (LFI ajustée)	2025	2026	2027
RECETTES				
Recettes ordinaires	2 791 794 830	2 941 994 090	3 247 213 472	3 573 413 024
Recettes fiscales*	2 528 522 952	2 668 519 066	2 966 760 061	3 285 857 964
Recettes non fiscales	263 271 878	273 475 024	280 453 411	287 555 060
Recettes en capital	0	0	0	0
Recettes extraordinaires	227 323 940	184 000 000	184 000 000	170 000 000
Dons	227 323 940	184 000 000	184 000 000	170 000 000
Dons projets	179 594 821	184 000 000	184 000 000	170 000 000
Dons programmes	47 729 119	0	0	0
Recettes budgétaires	3 019 118 770	3 125 994 090	3 431 213 472	3 743 413 024
DÉPENSES				
Dépenses ordinaires	2 281 090 498	2 429 191 323	2 542 264 912	2 703 060 555
Charge financière de la dette	292 766 517	343 947 262	376 495 221	414 690 864
Personnel	1 202 216 333	1 274 600 00	1 342 000 000	1 399 100 000
Acquisitions de biens et services	246 985 523	265 474 465	269 916 342	274 916 342
Transferts courants*	538 122 125	543 669 595	552 353 349	612 853 349
Dépenses en atténuation des recettes	1 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Épargne budgétaire	510 704 332	512 802 767	704 948 560	870 352 469
Dépenses en capital	1 413 503 514	1 221 941 061	1 327 805 753	1 411 139 228
Investissements	1 403 503 514	1 206 941 061	1 312 805 753	1 396 139 228
Sur ressources propres	1 018 617 296	797 941 061	903 805 753	1 041 642 373
Sur ressources extérieures	384 886 218	409 000 000	409 000 000	354 496 855
Transferts en capital	10 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	3 694 594 012	3 651 132 384	3 870 070 665	4 114 199 783
SOLDE BUDGÉTAIRE	-675 475 242	-525 138 294	-438 857 193	-370 786 759
Solde budgétaire/PIB	-5,10%	-3,60%	-2,80%	-2,20%

Source : DGB, cadrage DPBEP 2025-2027, juin 2024

1.2. Des cadres de concertation fonctionnels

Une bonne coordination de l'aide permet de renforcer son efficacité à travers l'harmonisation des procédures, le renforcement de la maîtrise de l'information et l'ajustement des interventions des partenaires grâce à la concertation permanente entre le Gouvernement et ces derniers.

L'instauration d'une concertation et d'un dialogue permanents avec les partenaires au développement sont indispensables pour une meilleure coordination de l'aide. En vue de faciliter ce dialogue entre le Gouvernement et ses PTF, plusieurs cadres mixtes de concertation ont été mis en place. Il s'agit des cadres de suivi de la PND, des rencontres internationales sur la coopération au développement, des rencontres MEF-Troïka des PTF et Gouvernement-PTF, des Journées nationales de concertation État-ONG ainsi que des cadres de concertation avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

1.2.1. Les cadres de suivi de la PND

Aux termes du décret n°2022-0437/PRES-TRANS/PM/MEFP du 12 juillet 2022, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation de la Politique nationale de développement, il a été créé des organes chargés de l'animation du dialogue sur le suivi et l'évaluation de la PND.

Ces organes sont : (i) le Comité national de pilotage (CNP) ; (ii) le Comité technique national (CTN) et (iii) les Cadres sectoriels et régionaux de dialogue.

Le Comité national de pilotage est l'organe de pilotage et de coordination de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions prioritaires déclinées dans le PA-SD. Le Comité technique national est l'organe technique de préparation des travaux du Comité national de pilotage. En 2024, les sessions du Comité technique national et du Comité national de pilotage se sont tenues respectivement les 12 avril et 17 mai 2024 avec comme ordre du jour, l'examen et l'adoption du projet de rapport de performances 2023 de la mise en œuvre de la PND, du tableau de bord 2023 et du PA-SD 2024-2026.

Les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) sont des organes qui permettent aux acteurs des secteurs de planification de conduire le dialogue sur la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions prioritaires de la PND. Quant aux Cadres régionaux de dialogue (CRD), ils correspondent aux Cadres de concertation régionaux élargis aux communes. Les CRD sont consacrés au dialogue au niveau régional autour de la mise

en œuvre des Plans locaux de développement (PLD).

Les différentes sessions des revues des CSD et CRD se sont régulièrement tenues en 2024. En effet, les revues bilan 2023 des CSD se sont tenues entre le 22 février et le 04 mars 2024. Quant aux revues CRD, elles se sont tenues entre le 20 février et le 26 mars 2024. Lesdites sessions ont été consacrées à l'examen et à l'adoption des rapports sectoriels et régionaux de performances 2023 et des PA-SD sectoriels et régionaux 2024-2026. Quant aux revues à mi-parcours, leurs sessions se sont tenues entre le 29 juillet et le 09 août 2024 pour les CSD et entre le 30 juillet et le 20 août 2024 pour les CRD.

Les sessions du CNP, du CTN, des CSD et CRD ont connu la participation des représentants des structures de l'administration publique, des PTF, des faïtières des Collectivités territoriales, des OSC et du secteur privé.

1.2.2. Les cadres de concertation Gouvernement-PTF

Les cadres de concertation Gouvernement-PTF ont été institués en vue de faciliter les échanges sur les questions de développement en général, et celles liées à la coopération en particulier. Ainsi, quatre (04) rencontres MEF-Troïka des PTF et deux (02) rencontres entre le Gouvernement et l'ensemble des PTF sont programmées chaque année.

Tout comme en 2023, une (01) seule rencontre MEF-Troika des PTF s'est tenue le 25 janvier 2024 et a porté principalement sur les points d'intérêt suivants :

- le suivi de l'aide-mémoire des PTF ;
- les transferts monétaires ;
- la situation de mise en œuvre du PA-SD et de la mobilisation des ressources ;
- la mise en œuvre des projets et des accords de financement.

Pour ce qui concerne les rencontres entre le Gouvernement et les PTF, une rencontre s'est tenue le 07 mars 2024. Les échanges ont porté sur :

- la situation sécuritaire et l'accès humanitaire ;
- la cohésion sociale, la réconciliation nationale, les droits humains et le genre ;
- la feuille de route de la Transition ;
- le retrait du Burkina Faso de la CEDEAO ;
- les longs délais pour l'obtention des Avis de non-objection (ANO) dans la mise en œuvre des Projets et programmes de développement (PPD) ;
- la faible prévisibilité des financements des PTF ne permettant pas une programmation pluriannuelle des activités ;
- la non prise en compte du volet « sécurité » dans la conception des PPD.

1.2.3. La concertation État-ONG/AD et fondations

Après sa 9^{ème} édition qui s'est tenue en 2022, il a été décidé de mener des réflexions dans le but d'améliorer l'organisation des Journées nationales de concertation (JNC) entre l'État et les Organisations non gouvernementales et Associations de développement et fondations (ONG/AD et fondations). Les JNC constituent le cadre de rencontre par excellence qui facilite la concertation entre l'État et les ONG/AD et fondations.

Des réflexions menées, il a été décidé d'apporter des réformes à travers l'adoption d'un nouveau décret en mars 2024 sur l'organisation des JNC. Les réformes majeures apportées par le nouveau décret sont :

- le passage à une organisation des Journées nationales de concertation (JNC) tous les deux ans en lieu et place d'une organisation annuelle ;
- la mise en place d'un Comité de suivi des recommandations issues des journées de concertation ;
- la prolongation de la durée consacrée aux échanges entre le Président des JNC et les ONG/AD et fondations.

Revue conjointe
du portefeuille
des PPD financés par
la Banque mondiale





Assemblée annuelle de la BAD, le 28 mai 2024 à Nairobi

1.2.4. Les cadres de concertation avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux

En 2024, des rencontres entre l'État et ses partenaires se sont tenues pour échanger et/ou faire le point sur certaines actions de la coopération. Au titre des rencontres avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux, on peut citer :

- les sessions du comité de suivi du portefeuille de la Banque mondiale tenues respectivement les 07 février, 08 mai et 04 juillet ;
- les sessions du comité de suivi de la coopération avec la BAD tenues le 25 mars et le 08 juillet ;
- la 1^{ère} session du comité technique du cadre de concertation des structures locales nationales sur la mobilisation de la finance climat tenue le 1^{er} février ;
- la réunion de haut niveau avec l'Union européenne tenue le 16 février ;
- la Revue conjointe du portefeuille de la Banque mondiale tenue les 23 et 24 mai ;
- la revue semestrielle du 8^{ème} programme de coopération avec l'UNFPA tenue le 26 août ;
- les consultations bilatérales avec la RFA les 14 et 16 mai ;
- la revue de portefeuille de l'USAID organisée du 30 au 31 juillet.

1.2.5. Les rencontres internationales sur la coopération au développement

Dans le cadre de la recherche de solution pour améliorer la gestion de l'aide au développement, le Burkina Faso a participé à des rencontres internationales au cours de l'année 2024. Il s'agit :

- des rencontres virtuelles les 20 et 22 février et du 22 au 24 février sur le TOSSD ;
- de la réunion du printemps tenue du 15 au 21 avril à Washington ;
- du Forum 2024 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement du 22 au 26 avril à New York aux États-Unis ;
- de la rencontre virtuelle de l'Assemblée générale des membres de IATI du 23 au 26 avril ;
- de l'assemblée annuelle de la BID tenue à Riyad du 27 au 30 avril ;
- de la 1^{ère} Assemblée générale du Forum international sur le TOSSD (IFT) suivie de la rencontre du groupe de pilotage de ce forum qui se sont tenues respectivement les 21-22 et 22-24 mai à Oslo en Norvège ;
- de l'assemblée annuelle de la BAD du 27 au 31 mai à Nairobi ;
- du Forum politique de haut niveau des Nations unies (FPHN) sur le développement durable du 08 au 18 juillet à New York ;
- de la 79^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies du 21 au 30 septembre à New York ;
- de la rencontre du Comité de pilotage du TOSSD tenue à Paris du 24 au 26 septembre.

2. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

La Stratégie nationale de la coopération au développement 2020-2025 (SNCD), adoptée le 21 février 2020, est le document d'orientation en matière de coopération économique, technique et financière au Burkina Faso. Elle a pour objectif global d'améliorer la performance du système de coopération au développement du pays. Elle définit la vision ainsi que les grandes orientations du Gouvernement burkinabè en matière de coopération avec ses partenaires au développement à l'horizon 2025. Dans ce sens, la SNCD est le principal instrument d'appréciation de l'efficacité de la coopération au développement du Burkina Faso.

Nonobstant le suivi de cette stratégie, la coopération au développement du Burkina Faso est évaluée au niveau international par d'autres instruments ou outils, notamment, l'exercice de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED).

Cette partie traite de : (i) la mise en œuvre de la SNCD en 2024, (ii) la prévisibilité de l'aide et (iii) l'appropriation des résultats de l'exercice 2023 de suivi du PMCED.

2.1. Une mise en œuvre mitigée de la Stratégie nationale de la coopération au développement en 2024

En 2024, tout comme les années antérieures, la SNCD 2020-2025 a été mise en œuvre dans un contexte marqué par la persistance de la crise sécuritaire et humanitaire que connaît le Burkina Faso.

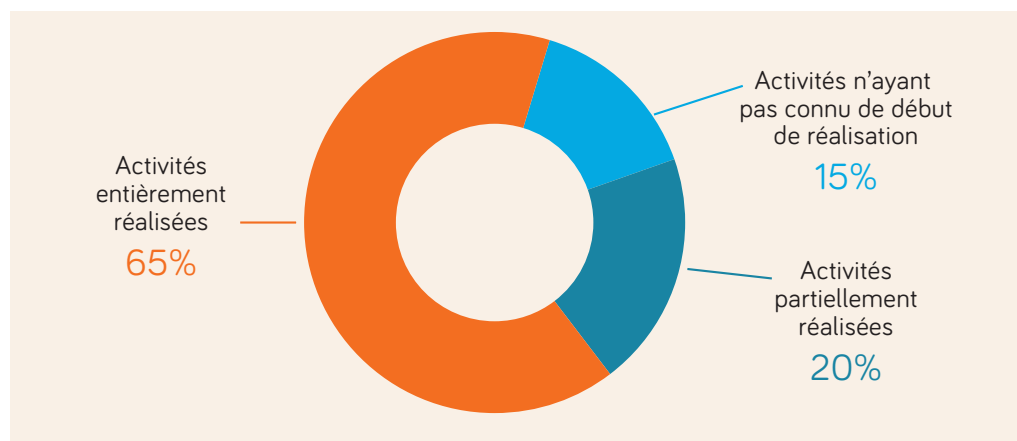
Pour l'année sous revue, l'appréciation de la mise en œuvre des activités et des indicateurs de la SNCD est présentée dans les points suivants.

2.1.1. Appréciation de la mise en œuvre des activités en 2024

La SNCD a été mise en œuvre en 2024 à hauteur de 71,6% en termes d'exécution physique contre une exécution financière de 34,1%.

En effet, sur un total de quatre-vingt-et-une (81) activités programmées, cinquante-deux (52) ont été entièrement réalisées, soit un taux d'exécution de 65%, en progression de 10 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2023 ; dix-sept (17) activités, soit 20% des activités, ont connu un début de mise en œuvre et douze (12) activités, soit 15% du total des activités prévues, n'ont pas été réalisées.

Graphique 1 : État de mise en œuvre des activités de la SNCD en 2024



Source : DGCOOP, juillet 2025



2.1.2. Appréciation des indicateurs de suivi de l'efficacité

Trente-trois (33) indicateurs ont été appréciés en 2024. Dix-huit (18) indicateurs sont en progression ou stables dans le sens de l'atteinte de leurs cibles contre neuf (09) en régression et six (06) non disponibles. De manière globale, on constate que seuls 42,42% des indicateurs sont en progression en 2024.

Tableau 6 : Situation de l'évolution des indicateurs de suivi de la SNCD en 2024

Rubriques	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en régression	Indicateurs ND	Total indicateurs suivis
Objectif global	2	0	2	2	6
Axe 1	2	3	2	3	10
Axe 2	2	0	0	0	2
Axe 3	3	0	3	0	6
Axe 4	5	1	2	1	9
TOTAL	14	4	9	6	33

Source : DGCOOP, juillet 2025

2.2. Une tendance baissière de la prévisibilité de l'aide

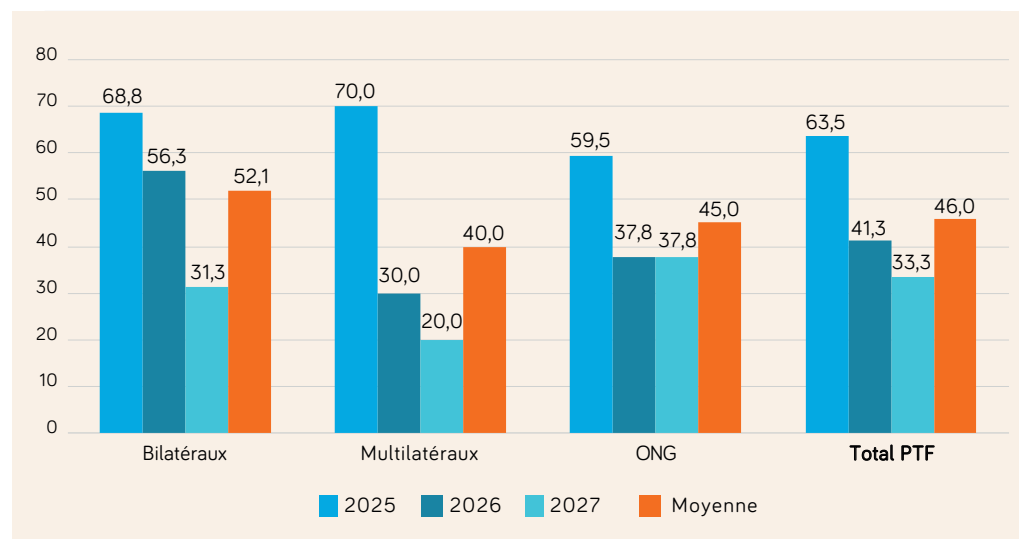
La prévisibilité de l'aide renvoie à la proportion de partenaires qui communiquent leurs prévisions d'aide au pays bénéficiaire. C'est un élément fondamental pour une gestion transparente des ressources de l'aide.

Depuis le Programme d'action d'Accra, les donateurs s'étaient engagés à améliorer la prévisibilité à moyen terme de leurs engagements dans le domaine de l'APD, en introduisant les réformes nécessaires. Il s'agissait "de fournir aux pays avec lesquels ils coopèrent, les informations disponibles, de façon régulière et sur une période de trois à cinq ans concernant les dépenses futures et les plans de mise en œuvre". L'accès à l'information sur la programmation de l'aide à moyen et long terme est primordiale pour permettre aux pays bénéficiaires de planifier

et de gérer efficacement leurs programmes de développement. Les fora successifs sur l'aide (Partenariat de Busan et sommet de l'efficacité du PMCED à Genève) ont tous souligné l'importance de la prévisibilité des ressources et des actions dans les relations de coopération.

Dans le cadre de l'élaboration du RCD 2024, la prévisibilité de l'aide s'est appréciée sur la base des prévisions de décaissements fournies par les PTF pour les années 2025, 2026 et 2027. Les données collectées à cet effet ont permis de déterminer la proportion des PTF ayant effectivement communiqué leurs informations de décaissements sur les années sous revue. Le graphique ci-dessous en fait la présentation par type de PTF.

Graphique 2 : Proportion des PTF ayant fourni des données prévisionnelles sur la période 2025-2027



Source : DGCOOP, juillet 2025

L'analyse du graphique fait ressortir que 63,5% des PTF ont fourni des informations sur leurs prévisions de décaissements de 2025. Cette proportion de PTF est passée à 41,3% en 2026, puis à 33,3% en 2027, révélant ainsi une baisse progressive au fil des années. Cette tendance est plus significative au niveau des multilatéraux, avec près de 50 points de pourcentage entre 2025 et 2027. Sur la même période, cette baisse est estimée à 37,5 et 21,7 points respectivement pour les partenaires bilatéraux et les ONG.

2.3. Une appropriation des résultats de l'exercice 2023 de suivi du PMCED

L'exercice 2023 de suivi du 4^{ème} cycle du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) a été un exercice participatif et inclusif (Gouvernement, PTF, ONG, Société civile, secteur privé). Il a consisté en la réalisation d'une enquête menée sur la base de trois questionnaires standards définis au niveau international : les deux premiers étaient relatifs aux engagements de Busan et le troisième concernait l'évaluation des principes de Kampala.

Au cours de l'année 2024, les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'appropriation par la partie nationale et ont été diffusés auprès des différents acteurs de la coopération au développement.

En effet, sur la base du profil pays fourni par le Secrétariat du PMCED à l'issue de l'exercice 2023, un rapport-pays a été élaboré par le Burkina Faso

en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes à l'exercice et vulgarisé auprès des acteurs clés de la coopération. Ce rapport défini un plan d'action dont la mise en œuvre incombe à ses parties prenantes. Le plan dresse les actions à mettre en œuvre pour combler les insuffisances constatées dans la coopération au développement et pour résoudre les difficultés dans la conduite de l'exercice.

En outre, des séances de communication ont été organisées au profit des PTF et d'autres acteurs au développement. Cette phase d'information a contribué à une meilleure compréhension des progrès réalisés au niveau national et à engager le dialogue d'action entre les différentes parties prenantes en matière de coopération au développement.

TROISIÈME PARTIE :

PROFIL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2021

Cette troisième partie analyse le profil de l'APD reçue par le Burkina Faso en 2024. Elle présente son évolution et sa répartition selon les instruments, les types et les sources de financement ainsi que les secteurs de destination.

1. APERÇU GÉNÉRAL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

Cet aperçu fait une description générale du profil de l'APD à travers l'analyse de son évolution, de ses caractéristiques et de son poids dans le budget de l'État. Il présente également la situation des conventions de financement signées en 2024 avec les PTF.

1.1. Une dynamique baissière de l'APD en 2024

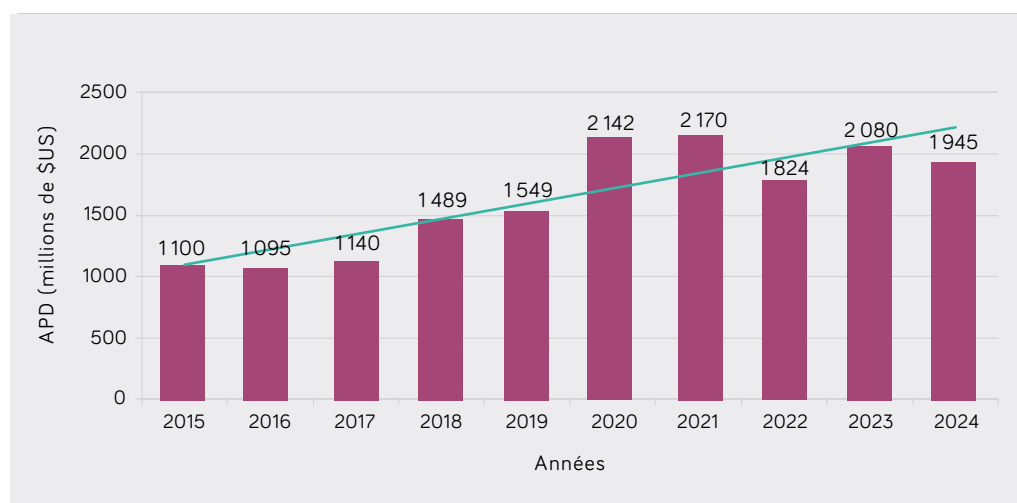
Sur la décennie 2015-2024, l'APD cumulée reçue par le Burkina Faso se chiffre à 16 532,30 millions de dollars US avec un flux annuel moyen de 1 653,23 millions de dollars US et un taux moyen annuel de croissance de 5,9 %². Ainsi, au cours de cette période, l'évolution de l'APD a été caractérisée par une tendance générale croissante, avec un pic en 2021 et des baisses en 2016, en 2022 et en 2024.

En effet, en 2024, l'APD reçue par le Burkina Faso a connu une baisse de 6,5% en se chiffrant à 1 944,85 millions de dollars US (1 179,26

milliards de FCFA) contre 2 079,87 millions de dollars US (1 261,59 milliards de FCFA) en 2023. Cette régression résulte de la dynamique de l'Aide bilatérale qui a connu une chute de 48,4% en 2024. Elle trouverait son explication dans la situation socio-politique du Burkina Faso qui a occasionné des suspensions des décaissements et des départs de certains partenaires bilatéraux.

Le graphique ci-dessous présente les décaissements de l'APD reçue par le Burkina Faso sur la période 2015-2024.

Graphique 3 : Évolution de l'APD de 2015 à 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

2. Moyenne géométrique sur la période

Les caractéristiques de l'APD en 2024 n'ont pas changé par rapport aux années antérieures. Elle présente une prédominance :

- de l'Aide multilatérale (78,1%) par rapport à l'Aide bilatérale (13,8%) et à l'aide fournie par les ONG (8,1%)

- des dons (67,0%) par rapport aux prêts (33,0%)

- de l'Aide projet (80,1%) par rapport aux autres types d'instruments (19,9%)

Selon la répartition sectorielle, 70,5% de l'APD a été absorbée par les cinq (05) secteurs suivants :



Gouvernance administrative et locale



Travail, emploi et protection sociale



Production agro-sylvo-pastorale



Environnement, eau et assainissement



Santé

Sur les cinq (05) dernières années, l'APD en pourcentage du PIB a été en moyenne de 10,4%. Ce ratio est évalué à 8,6% en 2024, montrant une régression par rapport à son niveau de 2023 qui était de 10,2%. Cette baisse résulte des effets combinés de la diminution de l'APD et de l'accroissement des richesses nationales mesurées par le PIB.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'APD par rapport au PIB au cours des cinq (05) dernières années.

Tableau 7 : Évolution de l'APD par rapport au PIB de 2020 à 2024³

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
APD (en millions de dollars US)	2 141,66	2 169,70	1 823,54	2 079,87	1 944,85
Taux de change du dollar/FCFA	575,59	554,53	623,76	606,57	606,35
APD (en milliards de FCFA)	1 232,71	1 203,16	1 137,45	1 261,59	1 179,26
PIB courant (en milliards de FCFA)	10 153,60	10 802,40	11 777,50	12 344,50	13 692,60
Ratio APD/PIB (%)	12,1	11,1	9,7	10,2	8,6

Source : DGCOOP et DGEP, juillet 2025



8,6%,
ratio de l'APD
en 2024 contre
10,2% en 2023

3. Les données historiques résultent des RCD passés.



2 947,67

milliards de FCFA

de recettes et

3 666,13 milliards

de FCFA de dépenses

1.2. Analyse de l'APD dans le budget de l'État

Les prévisions des recettes et des dépenses du budget de l'État, exercice 2024, ont été établies respectivement à 3 155,65 milliards de FCFA et à 3 706,12 milliards de FCFA.

Les recettes mobilisées s'élèvent à 2 947,67 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 93,4%. Les recettes extraordinaires, qui représentent en majorité l'APD, ont été mobilisées à hauteur de 178,49 milliards de FCFA sur une prévision de 179,59 milliards de FCFA, soit un taux de 99,4%.

Quant à la situation des dépenses, elle fait ressortir un niveau d'exécution de 3 666,13 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,9%.

1.2.1. Un niveau d'exécution performant des dépenses d'investissement sur financements extérieurs

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 1 310,93 milliards de FCFA, sur des prévisions corrigées de 1 356,61 milliards de FCFA, soit un taux de 96,6%. Elles sont composées des investissements sur ressources propres et sur financements extérieurs qui se sont exécutés respectivement à 95,1% et à 99,6%.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement sur financements extérieurs est jugé performant bien qu'étant en baisse par rapport aux taux des années précédentes qui étaient au moins égal à 100%.

Tableau 8 : Situation d'exécution du budget de l'État, exercice 2024 (en milliards de FCFA)

Budget	Prévisions annuelles LFR ajustées	Réalisations au 31 décembre 2024	Taux de réalisation (en %)
RECETTES	3 155,65	2 947,67	93,4
Recettes ordinaires	2976,05	2 769,18	93,1
Recettes extraordinaires	179,59	178,49	99,4
Dons programmes	0	0	0,0
Dons projets et legs	179,59	178,49	99,4
DÉPENSES	3 706,12	3 666,13	98,9
Dépenses courantes	2 290,54	2 296,22	100,3
Dépenses en capital	1 415,59	1 369,91	96,8
- Investissements exécutés par l'État	1 356,61	1 310,93	96,6
- sur ressources propres	883,84	840,24	95,1
- sur financements extérieurs (subventions et prêts projets)	472,76	470,69	99,6
- Transferts en capital	58,98	58,98	100,0

Source : DGB, juillet 2025

1.2.2 Un niveau d'exécution des contreparties nationales en baisse

Les dotations révisées des contreparties de l'État au financement des projets ont été exécutées à hauteur de 28,18 milliards de FCFA en 2024 contre 36,33 milliards de FCFA en 2023. Le taux d'exécution ressort à 52,9% en 2024 contre 77,0% en 2023, d'où une baisse de 24,1 points de pourcentage.

Tableau 9 : Situation d'exécution de la contrepartie nationale des PPD, exercices 2023 et 2024 (en milliards de FCFA)

Année	Prévisions	Réalisations	Taux
2023	47,17	36,33	77,00%
2024	53,23	28,18	52,90%

Source : DGB, juillet 2025

1.2.3. Une dépendance du budget de l'État vis-à-vis de l'APD en régression

Entre les exercices budgétaires 2023 et 2024, on note une baisse des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures de 27,89 milliards de FCFA dont 25,01 milliards de FCFA constituant des subventions et 2,88 milliards de FCFA des prêts.

L'APD dans les investissements publics a connu une tendance haussière sur la période 2020-2023 avec une part moyenne de 34,6%. Entre 2023 et 2024, la part de l'APD dans les investissements est passée de 38,1% à 35,9%.

L'analyse de l'APD dans le budget de l'État montre une évolution contrastée du montant

absolu et une tendance baissière de sa part relative dans le budget global sur la période 2020-2024.

En effet, le montant de l'APD est passé de 465,45 milliards de FCFA en 2020 à 470,69 milliards de FCFA en 2024, après avoir atteint un pic de 567,11 milliards de FCFA en 2023. Quant à la part de l'APD dans le budget de l'État, elle est passée de 23,8% en 2020 à 16,0% en 2024, soit une baisse de 7,8 points de pourcentage sur la période. Cette situation traduirait une maîtrise progressive de la dépendance du budget de l'État à l'aide extérieure.

Tableau 10 : Évolution des appuis extérieurs dans le budget de l'État de 2020 à 2024 (en milliards de FCFA)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Investissements publics	759	762,24	1 136,52	1 310,08	1 310,93
Total dons et prêts projets	242,47	251,61	401,73	498,58	470,69
Part des dons et prêts projets dans les investissements publics (en %)	31,9%	33,0%	35,3%	38,1%	35,91%
Recettes budgétaires Totales	1 953,56	2 250,84	2 663,69	2 756,84	2 947,67
Montant de l'APD dans le budget ⁴	465,45	463,55	518,74	567,11	470,69
Part de l'APD dans le budget (en %)	23,8	20,6	19,5	20,6	16,0

Source : DGCOOP/DGB, juillet 2025

4. Pour le montant de l'APD dans le budget de l'État, il a été considéré les dons (recettes extraordinaires) et les prêts projets inscrits dans le budget de l'État, les emprunts programmes étant comptabilisés en trésorerie



675,05
milliards de FCFA
de conventions
signées en 2024
contre **1 008,68**
milliards de FCFA
en 2023

1.3. Un montant des conventions de financement signées en baisse

Pour l'année 2024, le nombre de conventions de financement signées entre le Gouvernement du Burkina Faso et les PTF s'est établi à soixante-six (66) conventions contre 72 en 2023, traduisant ainsi une baisse du nombre de conventions. Selon la répartition par type de coopération, onze (11) conventions ont été signées avec les partenaires bilatéraux, dix-sept (17) avec les multilatéraux et trente-huit (38) conventions avec les ONG/AD et fondations.

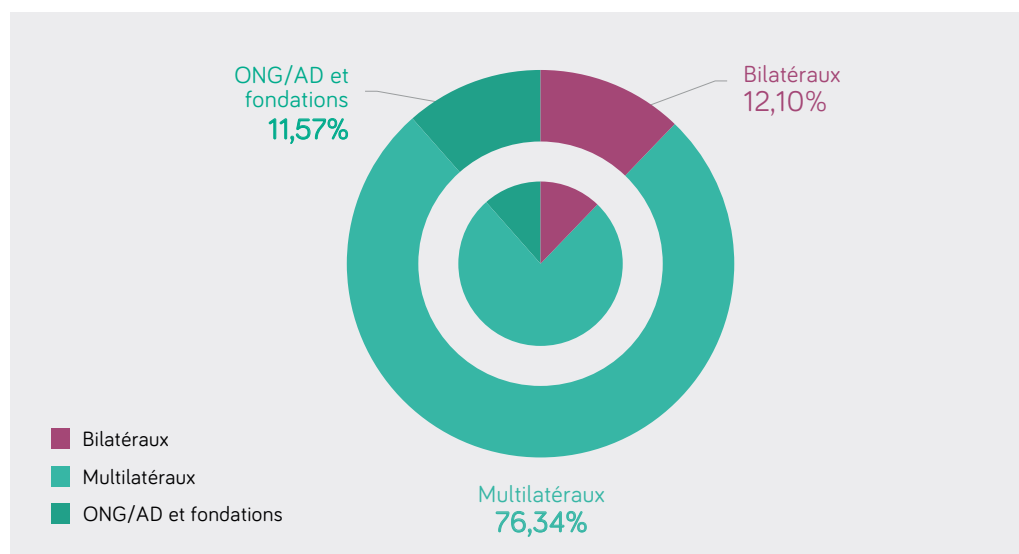
Le montant global de ces conventions est estimé à 675,05 milliards de FCFA contre 1 008,68 milliards de FCFA en 2023, soit une baisse de 33,1%. Cette régression considérable est consécutive à une baisse des engagements

de financement des partenaires multilatéraux (-35,5%), des ONG/AD et fondations (-25,1%) et des partenaires bilatéraux (-22,2%).

L'analyse des conventions signées fait ressortir une prédominance des engagements des partenaires multilatéraux dont la valeur est de 515,31 milliards de FCFA, soit 76,3% du montant global. Les montants des partenaires bilatéraux et des ONG/AD et fondations se chiffrent respectivement à 81,65 milliards de FCFA (12,1%) et 78,09 milliards de FCFA (11,6%).

Le graphique ci-dessous représente la répartition du montant total des conventions signées par type de coopération en 2024.

Graphique 4 : Répartition du montant des conventions signées en 2024 par type de coopération



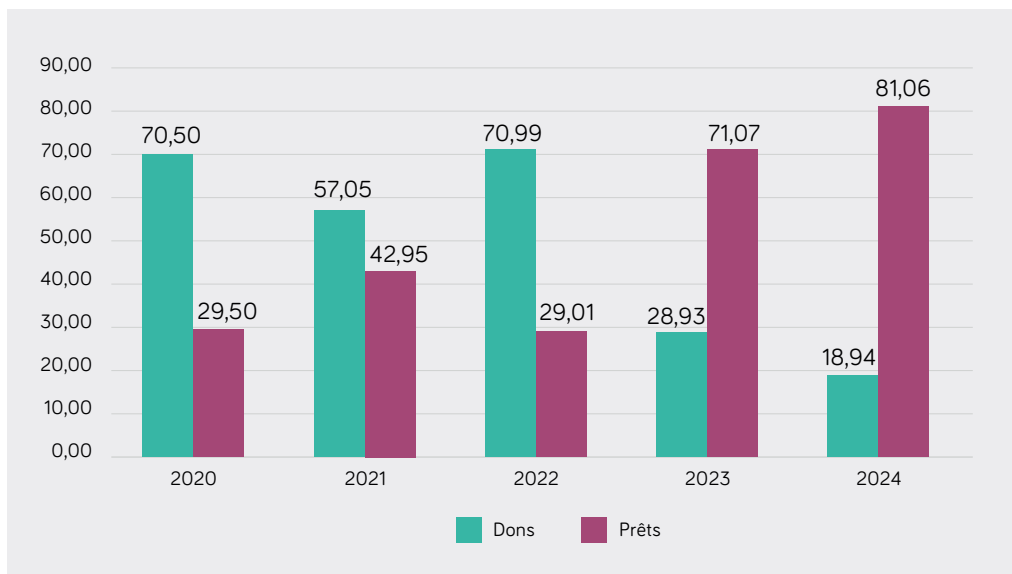
Source : DGCOOP, juillet 2025

En 2024, hormis les ONG/AD et fondations, seulement huit (08) PTF ont signé des conventions de financement avec le Burkina Faso. Le montant le plus élevé demeure celui des conventions signées avec la BM, avec 47,5% du total. Elle est suivie de la BID (13,3%), du Canada (10,5%), de la BOAD (10,0%) et de la BAD (5,5%).



Le graphique suivant représente les montants des PTF qui ont signé des conventions en 2024.

Graphique 5 : Montant des conventions signées avec les huit (08) PTF en 2024 (en milliards de FCFA)



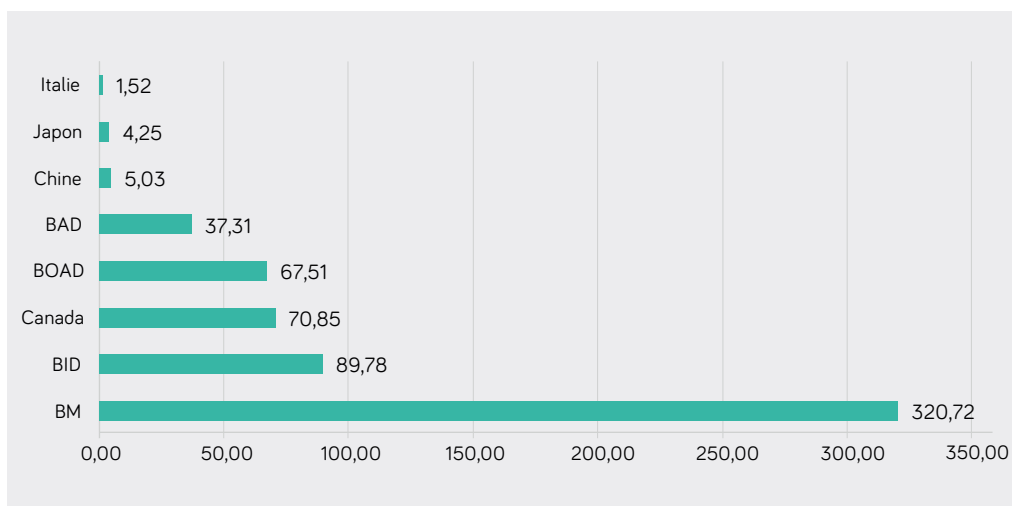
Source : DGCOOP, juillet 2025

En 2024 les engagements signés entre les PTF et le Gouvernement du Burkina Faso sont chiffrés à 547,21 milliards de FCFA en prêts, soit 81,1% du montant global et 127,84 milliards de FCFA en dons, soit 18,9%.

Le montant des prêts pour l'année 2024 a connu une baisse de 23,7% par rapport à celui de 2023 qui était de 716,86 milliards de FCFA. Concernant les dons qui étaient de 291,82 milliards de FCFA en 2023, le montant a également connu une baisse de 56,2%.

L'analyse de l'évolution des engagements par type de financement sur la période 2020-2024 montre une hausse annuelle du montant des prêts à partir de 2022 tandis que celui des dons connaît une baisse continue. Cette situation s'explique par le contexte national que connaît le pays ces dernières années qui a occasionné une baisse significative des financements bilatéraux, le plus souvent décaissés sous forme de dons.

Graphique 6 : Évolution de la répartition du montant des conventions selon le type de financement sur la période 2020-2024 (en %)



Source : DGCOOP, juillet 2025



18,94
milliards de FCFA
de dons en 2024
contre 28,93
milliards de FCFA
en 2023



81,06
milliards de FCFA
de prêts en 2024
contre 71,07
milliards de FCFA
en 2023

2. ANALYSE DE L'AIDE PAR INSTRUMENT ET PAR TYPE DE FINANCEMENT

Les décaissements des PTF sont analysés dans cette section selon les instruments et les types de financement.

2.1. Les instruments de financement de l'APD avec une prédominance de l'Aide projet

L'Aide projet, les Appuis budgétaires, l'Aide alimentaire ainsi que l'Assistance et secours d'urgence sont les instruments de financement utilisés dans le cadre de la coopération au développement.

L'APD par instrument de financement fait ressortir une prédominance de l'Aide projet depuis plusieurs années. Pour 2024, elle a représenté 80,1% de l'APD totale. L'Assistance et secours d'urgence vient en deuxième position avec 12,8% de l'APD de 2024. Les Appuis budgétaires et l'Aide alimentaire occupent la 3^{ème} et la 4^{ème} place avec des parts respectives de 6,2% et 0,9%.

Tableau 11 : Structure de l'APD par instrument de financement en 2024

Type d'Assistance	Montant 2023	Montant 2024		
	Millions \$US	Millions \$US	En % de l'APD	Milliards de FCFA
Aide projet	1 558,82	1 556,88	80,1%	944,01
Aide projet sans fonds commun	1 512,21	1 538,34	79,1%	932,78
Aide projet avec fonds commun	46,61	18,53	1,0%	11,24
Appui budgétaire	109,87	120,99	6,2%	73,36
Appui budgétaire général	109,87	120,99	6,2%	73,36
Appui budgétaire sectoriel	0,00	0,00	0,0%	0,00
Aide alimentaire	116,62	17,80	0,9%	10,79
Assistance et secours d'urgence	294,56	249,19	12,8%	151,09
Total	2 079,87	1 944,85	100,0%	1 179,26

Source : DGCOOP, juillet 2025

2.1.1. Un niveau d'Aide projet quasi-stable

En 2024, le montant d'aide délivré sous forme d'Aide projet est resté quasiment stable entre 2023 et 2024, en passant de 1 558,82 millions de dollars US à 1 556,88 millions de dollars US. Elle est composée de l'Aide projet sans fonds commun (AP/SFC) à hauteur de 98,8% et de l'Aide projet avec fonds commun (AP/FC) pour 1,2%.

2.1.1.1. L'Aide projet sans fonds commun en légère hausse

L'AP/SFC est restée en 2024 l'instrument le plus utilisé dans le financement extérieur des projets et programmes de développement au Burkina Faso. Elle s'élève à 1 538,34 millions de dollars US en 2024 contre 1 512,21 millions de dollars US en 2023, faisant ressortir une hausse de 1,7%. Cette progression est principalement tirée par les décaissements du Système des Nations

unies (SNU) et de la Banque mondiale qui ont connu des hausses respectives de 130,3% et 51,5%.

L'AP/SFC a été décaissée sous forme de dons à hauteur de 1 020,04 millions de dollars US (66,3%) et de prêt pour un montant de 518,31 millions de dollars US (33,7%).

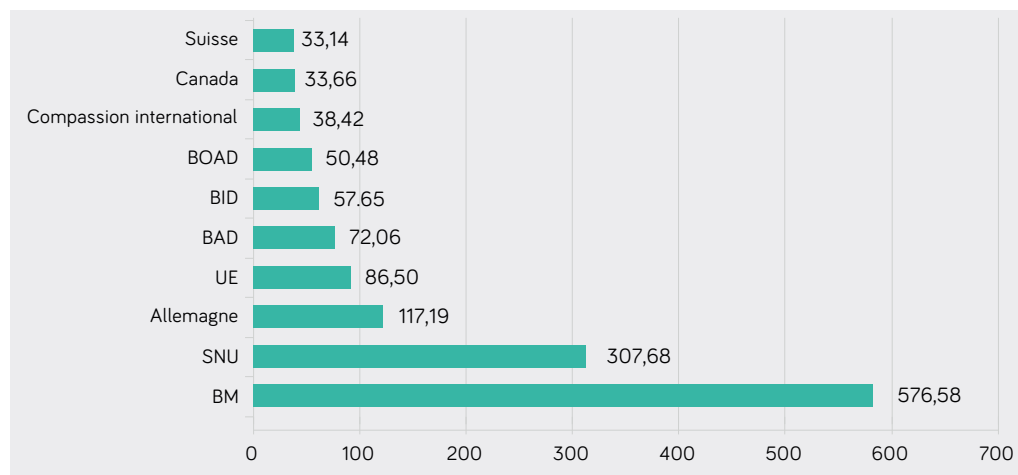

1 156,88
millions de dollars US
d'Aide projet en 2024
contre **1 558,82**
millions de dollars US
en 2023

Pour le classement des principaux partenaires ayant fourni ce type d'aide en 2024, la Banque mondiale vient en première position (37,5%), suivie du SNU (20,0%), de l'Allemagne (7,6%), de l'UE (5,6%) et de la BAD (4,7%).

La contribution des dix (10) premiers PTF en termes de montant décaissé s'élève à 1 373,36 millions de dollars US, soit 89,3% de l'AP/SFC.

Le classement des dix principaux PTF ayant utilisé cet instrument est fourni dans le graphique ci-dessous.

Graphique 7 : Contribution des 10 principaux PTF faisant de l'AP/SFC en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

Les cinq (05) projets ayant le plus bénéficié de l'AP/SFC en 2024 sont :

- le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) financé par la Banque mondiale pour un montant de 92,87 millions de dollars US ;
- le Programme de construction de l'aéroport international de Donsin financé par l'Arabie saoudite, la BADEA, la BID, la BOAD, la BIDC, le Fonds OPEP et le Koweït pour un montant de 54,22 millions de dollars US ;
- le Projet de résilience et de compétitivité agricole (PRéCA) financé par la Banque mondiale pour un montant de 49,42 millions de dollars US ;
- le Programme d'approvisionnement en eau et assainissement (PAEA) financé par la Banque mondiale pour un montant de 43,67 millions de dollars US ;
- le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA-AO) financé par la Banque mondiale pour un montant de 41,22 millions de dollars US.

Les montants décaissés au profit de ces cinq (05) projets se chiffrent à 284,41 millions de dollars US, représentant 18,3% de l'AP/SFC.

2.1.1.2. L'Aide projet avec fonds commun en forte baisse

L'AP/FC s'élève à 18,53 millions de dollars US pour l'année 2024, représentant 1,0% de l'APD, contre 46,61 millions de dollars US en 2023, soit une baisse de 60,2%. Cette diminution est consécutive, d'une part, au non-décaissement de l'AP/FC en 2024 par la Suisse et, d'autre part, à la régression des décaissements du Canada (98,6%), du Danemark (90,5%), de la France (88,0%) et du SNU (9,9%).

En 2024, les décaissements de l'AP/FC ont été faits exclusivement sous forme de dons par six (06) PTF que sont le SNU (58,7%), la France (22,3%), le Fonds OPEP (16,8%), le Canada (9,2%), le Danemark (1,2%) et l'UE (0,8%).

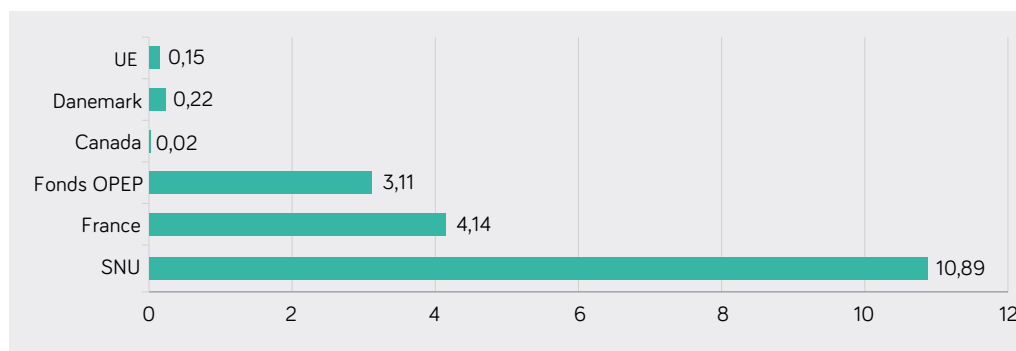
Le graphique suivant présente les partenaires ayant décaissé l'APD sous forme d'AP/FC en 2024.

1 538,34
millions de dollars
US d'AP/SFC
en 2024 contre
1 512,21 millions de
dollars US en 2023



18,53
millions de dollars
US d'AP/FC en 2024
contre 46,61 millions
de dollars US en
2023

Graphique 8 : Contribution des PTF utilisant l'AP/FC en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

Les cinq (05) projets ayant le plus bénéficié de l'AP/FC en 2024 sont :

- le projet « Assurer l'accès des femmes et des filles victimes des attaques terroristes et conflits communautaires, aux services de santé de la reproduction et de prise en charge intégrée des Violences basées sur le genre » financé par l'UNFPA pour 4,39 millions de dollars US ;
- le Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA-4R) financé par le Fonds OPEP pour 3,08 millions de dollars US ;
- le projet « APOSE-EFTP » financé par la France pour 1,64 million de dollars US ;
- le projet « Top Up P2RSP » financé par la France pour 1,38 million de dollars US ;
- le projet « Produit 4 : Les capacités des institutions nationales et de la société civile sont renforcées pour la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre et pour l'autonomisation des femmes et des filles » financé par l'UNFPA pour 1,17 million de dollars US.

Les décaissements de ces cinq (05) projets s'élèvent à 11,66 millions de dollars US, représentant 62,9% de l'AP/FC.


120,99
millions de dollars US
d'ABG en 2024 contre
109,87 millions de
dollars US en 2023

2.1.2. Des Appuis budgétaires en hausse

Le montant global de l'Appui budgétaire général (ABG) décaissé s'est établi à 120,99 millions de dollars US contre 109,87 millions de dollars US en 2023, soit une hausse de 10,1%. Il représente environ 6,2% du portefeuille de l'APD totale en 2024 contre 5,3% une année plus tôt. Ces ressources d'Appui budgétaire général ont été octroyées exclusivement sous forme de prêt programme par la Banque mondiale et le FMI.

Le décaissement de la Banque mondiale s'élève à 56,27 millions de dollars US. Il a consisté au rachat de certaines lignes budgétaires des Ministères en charge de l'éducation nationale et

de la santé, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de protection du capital humain (PPCH), après la réalisation d'un audit par l'Inspection générale des finances (IGF).

Quant au FMI, il a effectué deux décaissements d'un montant total de 64,72 millions de dollars US en lien avec les conclusions des première et deuxième revues du programme de la Facilité élargie de crédits (FEC).

Concernant les Appuis budgétaires sectoriels, il n'y a pas eu de décaissement en 2024 tout comme en 2023.

2.1.3. Une forte baisse de l'Aide alimentaire

L'APD octroyée sous forme d'Aide alimentaire en 2024 a été divisée par plus de cinq par rapport à son niveau de 2023. En effet, son montant est passé de 116,62 millions de dollars US en 2023 à 17,79 millions de dollars US en 2024. Le volume de l'Aide alimentaire représente 0,9% du volume global de l'APD en 2024.

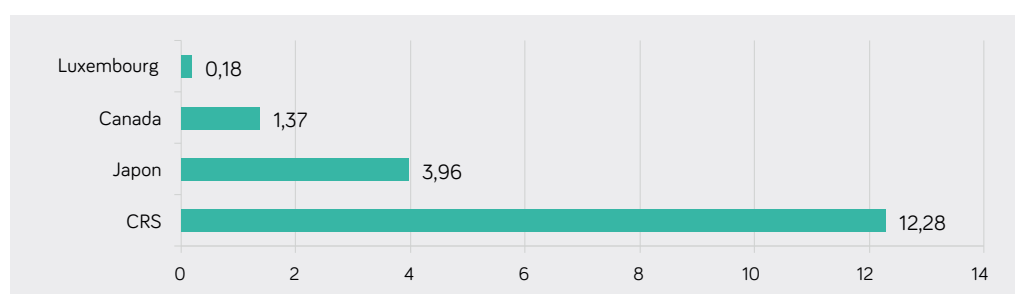
Ces chiffres ne prennent pas en compte l'Aide alimentaire des USA, qui ont été le premier

contributeur avec 94,8% en 2023, mais dont les données de 2024 ne sont pas disponibles.

En 2024, l'Aide alimentaire a été accordée principalement par le Catholic relief services (69,0%), le Japon (22,3%), le Canada (7,7%) et par le Luxembourg (1,0%).

Le graphique ci-dessous illustre le volume d'aide décaissée sous forme d'Aide alimentaire par partenaire en 2024.

Graphique 9 : Contribution des donateurs de l'Aide alimentaire en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

Les projets et programmes financés par cet instrument de financement sont :

- le projet « Beog Biiga Phase 4-In-kind_410952 » financé par le CRS (8,95 millions de dollars US) ;
- le projet « Aide alimentaire » financé par le Japon (3,96 millions de dollars US) ;
- le Projet d'appui aux personnes affectées par la crise (PAPAC) financé par le CRS (3,30 millions de dollars US) ;
- le projet « Appels humanitaires multi-pays - UNICEF 2024 » financé par le Canada (1,10 million de dollars US) ;
- le projet « Urgence en Afrique subsaharienne - assistance alimentaire » financé par le Canada (0,28 million de dollars US) ;
- le projet « BKF/025 : Appui au plan sectoriel de l'éducation et de la formation 2017-2030 » financé par le Luxembourg (0,18 million de dollars US).



Audience
du 10 juillet 2024
avec l'ambassadeur
du Canada, S.E.M.
LEE Anne HERMAN,
en fin de mission
au Burkina Faso


17,79 millions
de dollars US d'Aide
alimentaire en
2024 contre 116,62
millions de dollars
US en 2023



249,19
millions de dollars
US d'Assistance et
secours d'urgence en
2024 contre 294,56
millions de dollars US
en 2023

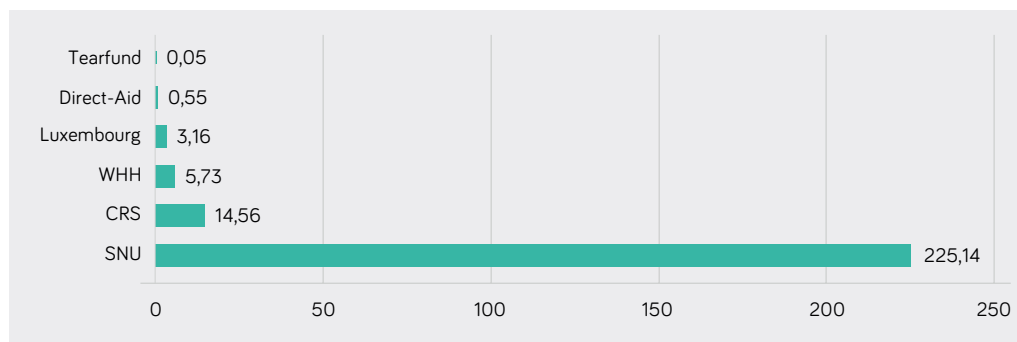
2.1.4. Une Assistance et secours d'urgence en baisse

En 2024, 249,19 millions de dollars US ont été mobilisés sous forme d'« Assistance et secours d'urgence » contre 294,56 millions de dollars US en 2023, soit une baisse de 15,4%. Ce volume représente 12,8% de l'APD totale et a été exclusivement accordé sous forme de dons. La baisse résulte du non-décaissement de

certaines partenaires du domaine tels que l'ONG Compassion international, le Canada, l'Autriche et la Suisse qui avaient apporté une assistance et secours d'urgence en 2023.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des appuis par partenaire selon cet instrument.

Graphique 10 : Contribution des donateurs de l'Assistance et secours d'urgence en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

Parmi les PTF utilisant cet instrument de financement, le SNU se démarque par une forte contribution qui s'élève à 225,14 millions dollars US, suivi du CRS qui a contribué pour 14,56 millions dollars US et de Welthungerhilfe (WHH) pour 5,73 millions dollars US.

Les cinq (05) actions humanitaires ayant reçu le plus de financement sous forme d'Assistance et secours d'urgence ont été financées par le PAM et l'OMS. Ces actions sont les suivantes :

- « Fournir un paquet d'assistance intégré incluant une assistance alimentaire, des repas scolaires et des aliments nutritifs spécialisés aux réfugiés, aux déplacés internes, à la population hôte, aux enfants et aux femmes » financé par le PAM pour 98,81 millions de dollars US ;
- « Fournir des services aériens humanitaires aux Bureaux nationaux de gestion des catastrophes et à d'autres partenaires pertinents pour accéder aux zones d'interventions humanitaires » pour 22,87 millions de dollars US financé par le PAM ;
- « Soutenir les groupes ciblés par la création de moyens de subsistance et d'actifs, le développement de chaînes de valeur sensibles au genre et à la nutrition, les régimes d'assurance climatique et les technologies et pratiques de production innovantes » pour un montant de 17,10 millions de dollars US du PAM ;
- « Préparation et réponse du pays pour faire face aux situations d'urgence sanitaire y compris la poliomyélite et autres urgences » financé par l'OMS à hauteur de 14,29 millions de dollars US ;
- « Fournir des services à la demande au Gouvernement, aux partenaires humanitaires et de développement, y compris la coordination logistique ainsi que le partage d'informations » avec la contribution du PAM pour 8,88 millions de dollars US.

Le total des montants alloués à ces différentes actions ci-dessus citées s'élève à 161,95 millions de dollars US, représentant 65,0% de l'Assistance et secours d'urgence.

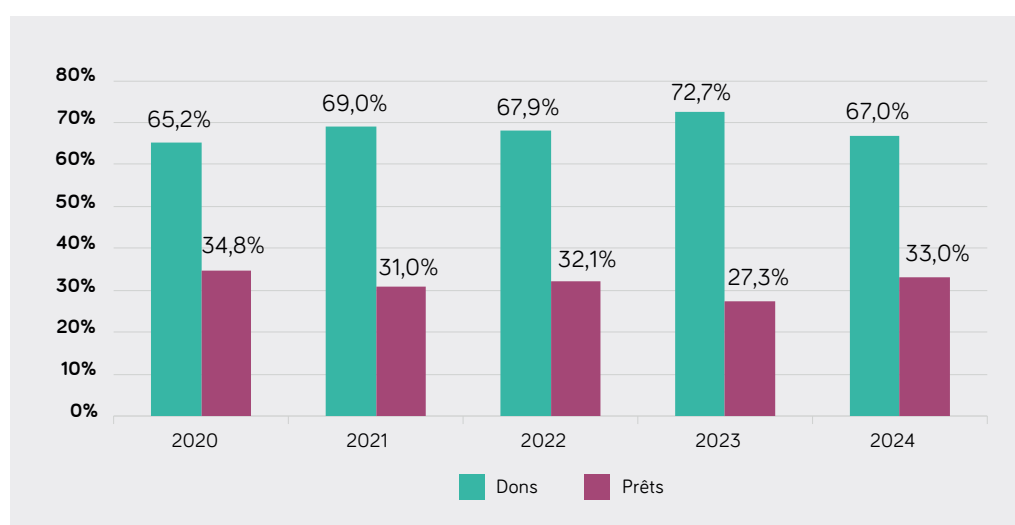
2.2. Une aide toujours caractérisée par une prédominance des dons

Deux types de financement sont utilisés par les PTF pour le décaissement de l'APD, à savoir, les dons et les prêts. Sur la période 2020-2024, l'analyse de l'évolution de l'APD montre une prédominance des dons par rapport aux prêts avec une part moyenne de 68,4%.

Pour l'année 2024, les tendances ont été maintenues avec une proportion des dons qui a représenté 67,0% de l'APD totale contre 33,0% pour les prêts.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la répartition de l'APD en prêts et en dons de 2020 à 2024.

Graphique 11 : Évolution de la répartition de l'APD en prêts et en dons de 2020 à 2024



Source : DGCOOP, juillet 2025

2.2.1. Les dons en baisse

L'APD reçue par le Burkina Faso, en 2024, sous forme de dons s'élève à 1 302,44 millions de dollars US contre 1 511,31 millions de dollars US en 2023, ce qui représente une baisse de 13,8%. Cette situation se justifie principalement par la baisse des contributions de l'UE (36,9%) et de la Banque mondiale (11,2%) et de l'absence de données du Fonds mondial et des USA. La part des dons dans l'APD totale est ressortie en 2024 à 67,0% contre 72,7% en 2023.

La répartition des dons par instrument de financement se présente comme suit :

- 1 020,04 millions de dollars US en Appui projet sans fonds commun, soit 78,32% ;
- 249,19 millions de dollars US en Assistance et secours d'urgence, soit 19,13% ;
- 17,80 millions de dollars US en Aide alimentaire, soit 1,37% ;
- 15,42 millions de dollars US en Appui projet avec fonds commun, soit 1,18%.

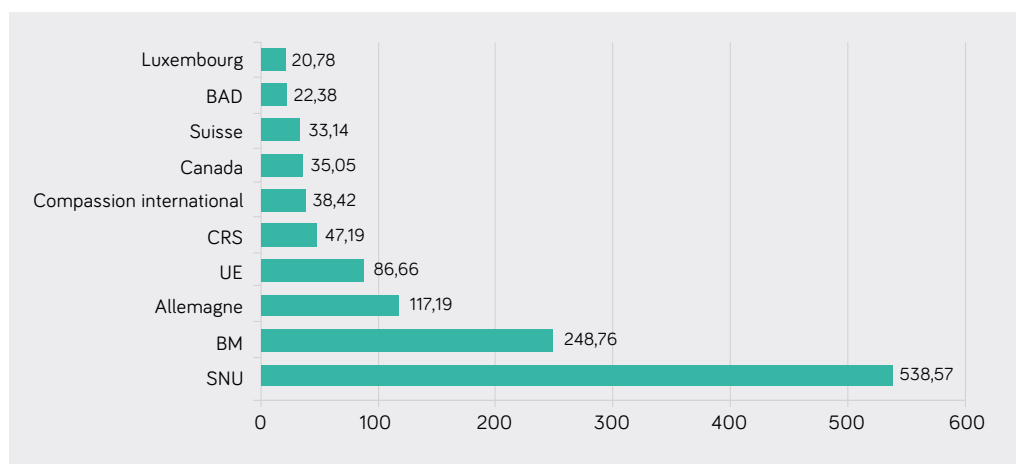


1 302,44

millions de dollars
US de dons reçus
en 2024 contre
1 511,31 millions de
dollars US en 2023

Le graphique ci-dessous présente les décaissements des dix (10) principaux partenaires en termes de dons en 2024.

Graphique 12 : Les dix (10) principaux pourvoyeurs de dons en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025.

Le montant total des apports des dix (10) principaux partenaires est de 1 188,14 millions de dollars US, soit 91,2% de l'APD totale décaissée sous forme de dons en 2024.

Les cinq (05) projets ayant le plus reçu des décaissements sous forme de dons en 2024 sont :

- le projet « Fournir un paquet d'assistance intégré incluant une assistance alimentaire, des repas scolaires et des aliments nutritifs spécialisés aux réfugiés, aux déplacés internes, à la population hôte, aux enfants et aux femmes » financé par le SNU pour un montant de 98,81 millions de dollars US ;
- le PUDTR financé par la Banque mondiale pour un montant de 46,44 millions de dollars US ;
- le Programme de développement holistique des enfants et des jeunes/Éducation et parrainage financé par Compassion international pour un montant de 34,37 millions de dollars US ;
- le Projet « Approvisionnement en Eau potable et assainissement dans les petites et moyennes villes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest (AEPA 4R) » financé par l'Allemagne pour un montant de 27,81 millions de dollars US ;
- le Projet protection, assistance et recherche de solutions financé par le HCR d'un montant de 27,16 millions de dollars US.

Le montant décaissé au profit desdits projets se chiffre à 234,59 millions de dollars en 2024, en baisse par rapport à 2023 qui était de 427,58 millions de dollars US. Ce montant représente un taux de 18,0% par rapport au total des dons en 2024.

Audience
du 15 janvier
2024, Présentation
de Hamoud
Abdel Wedoud
KAMIL, nouveau
Représentant
résident du groupe de
la Banque mondiale
au Burkina Faso,



2.2.2. Les prêts en augmentation

En 2024, l'APD reçue par le Burkina Faso sous forme de prêts s'établit à 642,41 millions de dollars US contre 568,56 millions de dollars US en 2023, soit une hausse de 13,0%.

Les prêts ont été exclusivement décaissés à travers trois (03) instruments de financement que sont :

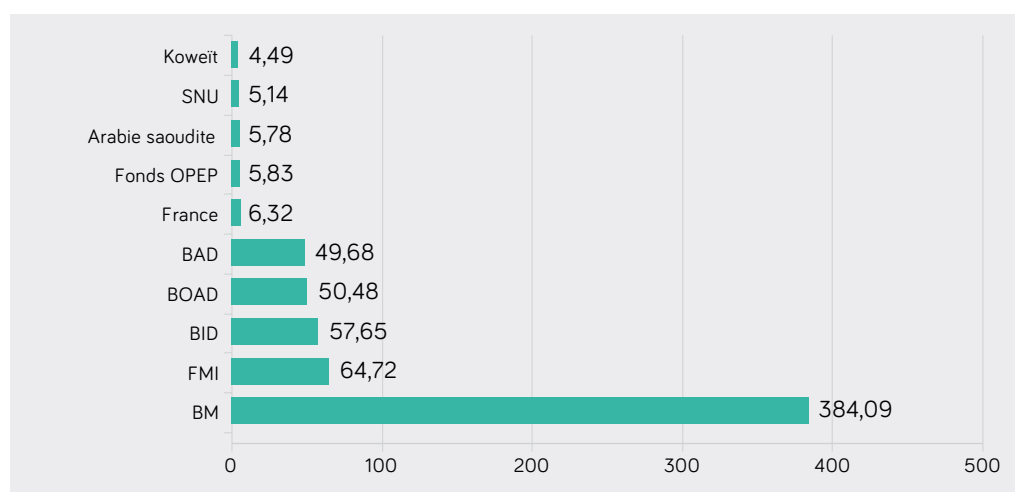
- l'Appui projet sans fonds commun pour 518,31 millions de dollars US (80,7%) ;
- l'Appui budgétaire général pour 120,99 millions de dollars US (18,8%) ;
- l'Appui projet avec fonds commun pour 3,11 millions de dollars US (0,5%).

Ils ont été octroyés par les partenaires bilatéraux à hauteur de 20,72 millions de dollars US (3,2%) et les multilatéraux à hauteur de 621,69 millions de dollars US (96,8%).

Le montant total des apports des dix (10) principaux partenaires en 2024 est de 634,17 millions de dollars US, représentant 98,7% de l'APD totale décaissée sous forme de prêts.

Le graphique suivant présente le classement des dix (10) partenaires ayant accordé des prêts en 2024.

Graphique 13 : Les dix (10) principaux pourvoyeurs de prêts en 2024 (en millions de dollars US).



Source : DGCOOP, juillet 2025

Les cinq (05) principales opérations financières sous forme de prêts sont :

- la FEC financée par le FMI pour un montant de 64,72 millions de dollars US ;
- le Projet de protection du capital humain (Human capital protection project) financé par la Banque mondiale pour un montant de 56,27 millions de dollars US ;
- le Programme de construction de l'aéroport international de Donsin financé par l'Arabie saoudite, la BADEA, la BID, la BOAD, la BIDC, le Fonds OPEP et le Koweït pour un montant de 54,22 millions de dollars US ;
- le PUDTR financé par la Banque mondiale pour un montant de 46,44 millions de dollars US ;
- le PRéCA financé par la Banque mondiale pour un montant de 24,71 millions de dollars US.

Le montant total décaissé à travers les cinq (05) principales opérations financières se chiffre à 246,35 millions de dollars US, soit un taux de 38,3% par rapport au total des prêts.



642,41
millions de dollars
US de prêts reçus
en 2024 contre
568,56 millions de
dollars US en 2023

3. ANALYSE DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET DES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION

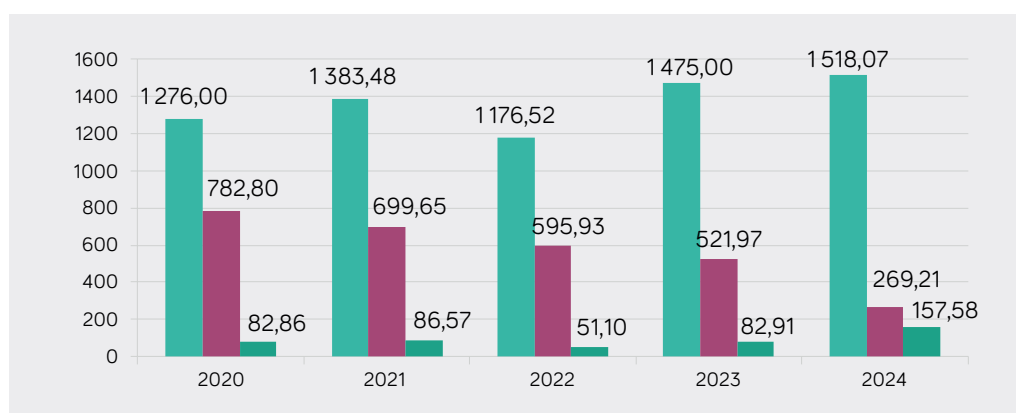
Cette section traite de l'évolution de l'APD, d'une part, par source de financement (multilatérale, bilatérale, ONG) et, d'autre part, selon les autres formes de coopération (technique, déléguée, appui aux ONG/AD et fondations).

3.1. L'aide par source de financement contrastée

Selon les sources de financement, les apports des partenaires multilatéraux et des ONG connaissent une tendance haussière sur la période 2020-2024 contrairement à l'APD octroyée par les partenaires bilatéraux.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'APD par source de financement sur la période 2020-2024.

Graphique 14 : Répartition de l'aide par source de financement de 2020 à 2024 (en millions de dollars US)



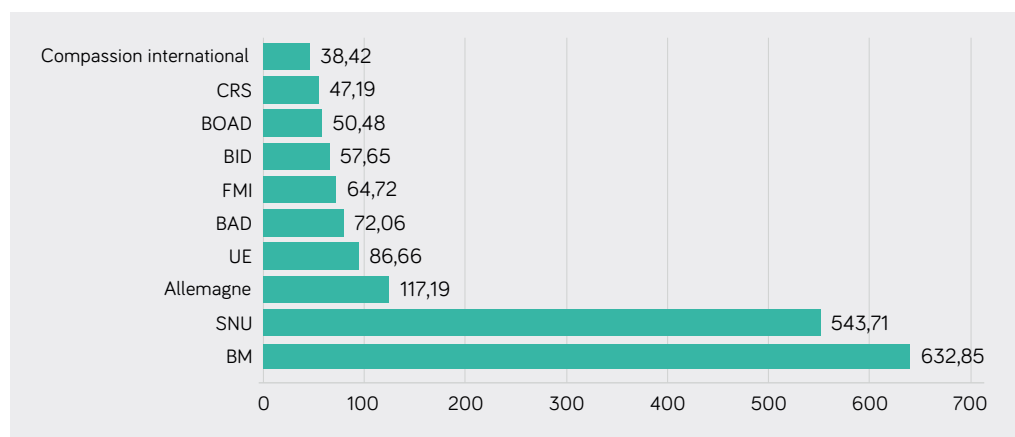
Source : DGCOOP, juillet 2025

En 2024, l'APD décaissée par source de financement indique une prédominance de l'Aide multilatérale (78,0%), suivie de l'Aide bilatérale (13,8%) et de l'Aide provenant des ONG (8,1%).

La contribution des dix (10) premiers donateurs est passée de 1 752,65 millions de dollars US en 2023 à 1 710,93 millions de dollars US en 2024, soit une baisse de 2,4%. Le volume des dix (10) principaux contributeurs représente 88,0% de l'APD totale.

Le graphique ci-dessous présente les dix (10) principaux contributeurs en 2024.

Graphique 15 : Contribution des dix (10) premiers donateurs en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

La Banque mondiale, avec un décaissement de 632,85 millions de dollars US en 2024, reste le premier contributeur de l'APD avec une part de 32,5% de l'APD totale. Le SNU vient en 2ème position avec un montant de 543,71 millions de dollars US en 2024, soit une part de 27,9% de l'APD totale. Ils sont suivis respectivement de l'Allemagne (6,0%), de l'UE (4,5%), de la BAD (3,7%), du FMI (3,3%), de la BID (3,8%), de la BOAD (2,6%), du CRS (2,6%) et de Compassion International (2,0%).

Le premier contributeur est la Banque mondiale de l'APD en 2024, avec un montant

de **632,85** millions de dollars US

3.1.1. L'Aide multilatérale en progression

Le montant de l'Aide multilatérale décaissée en 2024 ressort à 1 518,07 millions de dollars US contre 1 475,00 millions de dollars US en 2023, soit une hausse de 2,9%. Sur la période 2020-2024, la tendance générale est à la hausse avec toutefois une baisse entre 2021 et 2022 comme indiqué dans le graphique 14. Les partenaires multilatéraux ont décaissé en moyenne 1 365,81 millions de dollars US sur la période.

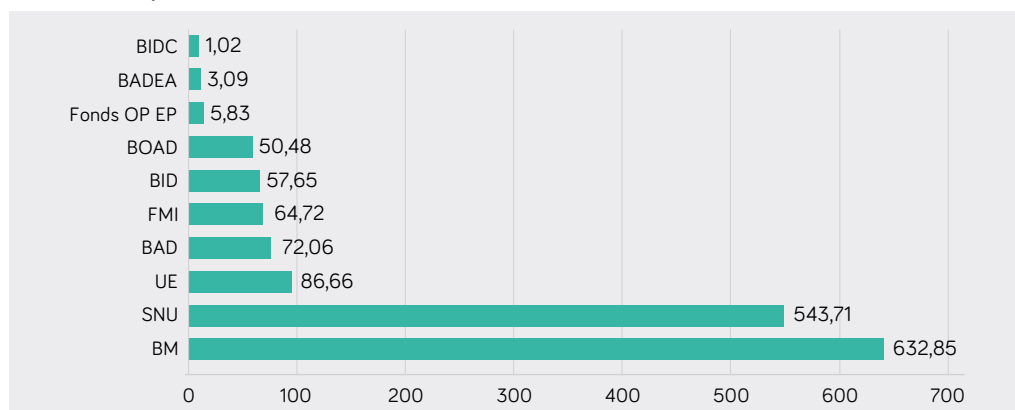
Cette aide est passée de 70,9% de l'APD totale

en 2023 à 78,0% de l'APD totale en 2024, soit une hausse de 7,1 points de pourcentage.

Cette tendance s'expliquerait par une hausse de la contribution de la BAD de 429,1%, de la BID de 35,1%, du SNU de 21,8%, de la BOAD de 19,9% et de la Banque mondiale de 8,0%.

Le graphique ci-dessous présente les dix (10) principaux contributeurs de l'Aide multilatérale en 2024.

Graphique 16 : Contribution des dix (10) premiers donateurs multilatéraux en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025



1 518,07 millions de dollars US de contributions des partenaires multilatéraux en 2024, soit une hausse de 2,9%

La Banque mondiale occupe la tête du classement des multilatéraux en 2024 avec une contribution de 632,85 millions de dollars US, soit 41,7%. Elle est suivie du SNU avec un montant de 543,71 millions de dollars US, soit 27,9%, de l'UE avec un décaissement de 86,66 millions de dollars US, soit 4,5%. Viennent ensuite la BAD (3,7%), le FMI (3,3%), la BID (3,0%), la BOAD (2,6%), le Fonds OPEP (0,3%), la BADEA (0,2%) et la BIDC (0,1%).

L'Aide multilatérale a été délivrée à travers trois (03) instruments que sont :



3.1.2. Une régression persistante de l'Aide bilatérale

L'Aide bilatérale décaissée en 2024 s'élève à 269,21 millions de dollars US, représentant 13,8% de l'APD totale. Par rapport à 2023, l'APD bilatérale est en baisse de 252,76 millions de dollars US, soit 48,4%. La contribution des partenaires bilatéraux s'est fortement dégradée ces cinq (05) dernières années, passant de 782,80 millions de dollars US en 2020 à 269,21

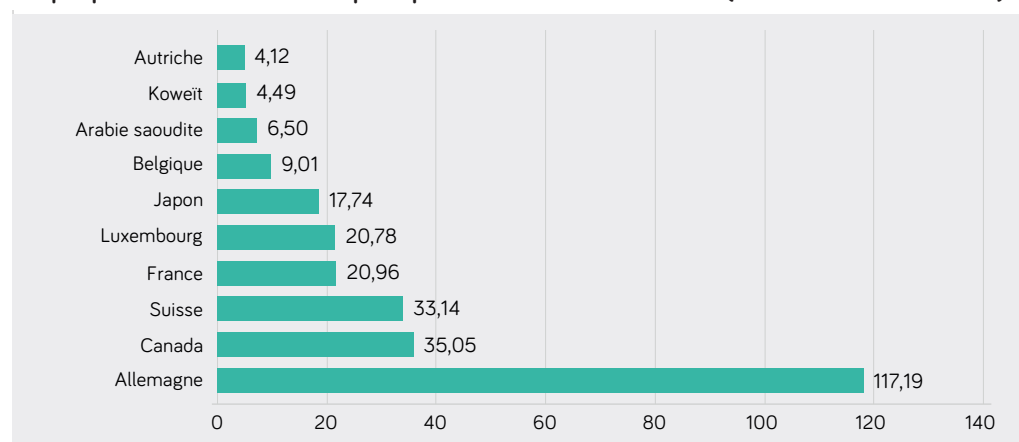
millions de dollars US en 2024.

L'Aide bilatérale des dix (10) premiers donateurs en 2024 s'est chiffrée à 248,20 millions de dollars US contre 491,88 millions de dollars US en 2023, soit une baisse de 49,5%.

Le graphique ci-dessous présente les dix (10) principaux contributeurs en 2024.

269,21
millions de dollars
US d'Aide bilatérale
décaissée en 2024,
en baisse de 48,4%
par rapport à 2023

Graphique 17 : Contribution des principaux PTF bilatéraux en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

En 2024, l'Allemagne devient la première donatrice avec un décaissement de 117,19 millions de dollars US, soit 43,5% de l'Aide bilatérale. Le Canada occupe la seconde place avec 35,05 millions de dollars US, soit 13,0%, suivi de la Suisse (12,3%), de la France (7,8%), du Luxembourg (7,7%), du Japon (6,6%), de la Belgique (3,3%), de l'Arabie saoudite (2,4%), du Koweït (1,7%) et de l'Autriche (1,5%).

Cette baisse de l'Aide bilatérale est principalement due à la suspension des décaissements par certains partenaires et la non-disponibilité de l'information d'autres.

Par instrument de financement, l'Aide bilatérale se répartit comme suit :



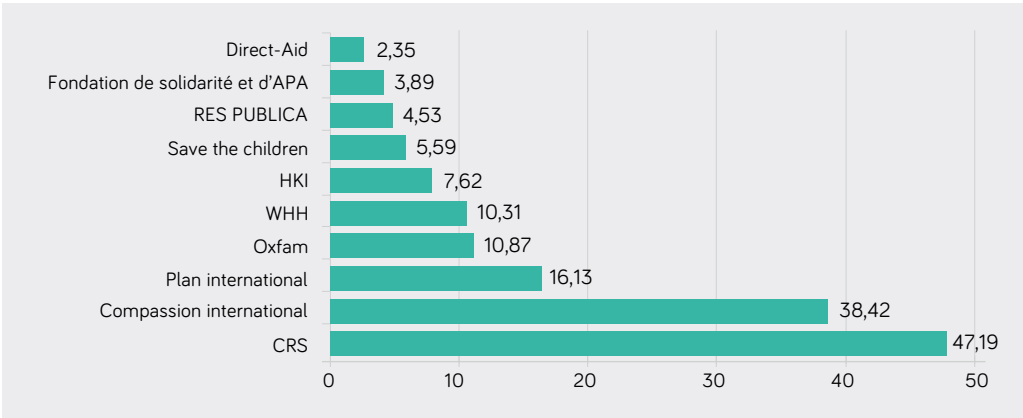
3.1.3. Une hausse exceptionnelle de l'aide des ONG

Pour le compte de l'année 2024, les ONG ont mobilisé un montant total de 157,58 millions de dollars US. Comparativement à 2023, le montant de l'aide mobilisée par ces organisations associatives a connu une augmentation significative de l'ordre de 90,1%.

Compassion international et CRS ont, à elles seules, mobilisé un total de 85,61 millions de dollars US, soit 54,3% du montant total mobilisé.

Le graphique ci-dessus retrace en millions de dollars US la contribution des dix principales ONG donatrices.

Graphique 18 : Contribution des ONG en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

En 2024, CRS occupe la première place avec un montant de 47,19 millions de dollars US, soit 29,9% de ce type d'aide. Suivent, Compassion international avec une contribution de 38,42 millions de dollars US, soit 24,4%, Plan international (16,13 millions de dollars US), Oxfam (10,87 millions de dollars US), WHH (10,31 millions de dollars US), HKI (7,62 millions de dollars US), Save the children (5,59 millions de dollars US), RESPUBLICA (4,53 millions de dollars US), Fondation de solidarité et d'aide au peuple africain (3,89 millions de dollars US) et Direct-Aid (2,35 millions de dollars US).

3.1.4. La contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique

L'aide totale reçue par le Burkina Faso en 2024 provient des Institutions de Bretton Woods, des PTF de la zone Europe, des PTF de la zone Amérique, du SNU et des fonds spécialisés, des PTF arabes, des PTF de la zone Afrique, des ONG et des PTF de la zone Asie.

Le tableau ci-après présente les contributions des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique selon le type de financement en 2024.

Tableau 12 : Contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique selon le type de financement en 2024

Groupes de PTF	Montant en millions de dollars US			% dans l'APD totale
	Prêts	Dons	Total	
Institutions de Breton Woods	448,81	248,76	697,57	35,9%
SNU et fonds spécialisés	5,14	538,57	543,71	28,0%
PTF zone Europe	10,44	281,64	292,08	15,0%
ONG	0,00	157,58	157,58	8,1%
PTF zone Afrique	101,18	22,38	123,56	6,4%
PTF arabes	76,84	0,72	77,56	4,0%
PTF zone Amérique	-	35,05	35,05	1,8%
PTF zone Asie	0,00	17,74	17,74	0,9%
Total	642,41	1 302,44	1 944,85	100,0%

Source : DGCOOP, juillet 2025

157,58 millions de dollars US mobilisés par les ONG/AD pour 2024, soit une augmentation de 90,1%

1 944,85 millions de dollars US d'aide totale reçue par le Burkina en 2024

De façon générale, les Institutions de Bretton Woods et le SNU et fonds spécialisés sont les gros contributeurs avec un montant total accordé de 1 241,28 millions de dollars US, soit 63,8% du montant total de l'aide mobilisée. Concernant l'aide mobilisée à travers les prêts, les deux premiers contributeurs sont les Institutions de Bretton Woods et les PTF de la zone Afrique avec des montants respectifs de 448,81 millions de dollars US et 101,18 millions de dollars US.

Quant aux dons accordés, le Système des Nations unies et les fonds spécialisés ainsi que les PTF de la zone Europe constituent les premiers contributeurs avec des montants respectifs de 538,57 millions de dollars US et 316,69 millions de dollars US.

En outre, la contribution des ONG et des PTF de la zone Asie d'un montant total de 175,32 millions de dollars US se compose exclusivement de dons même semble plus intéressant.

3.2. Les autres formes de coopération

Les autres formes de coopération comprennent la coopération technique, la coopération déléguée et l'aide aux ONG.

3.2.1. La coopération technique en progression

La coopération technique ou "assistance technique" comprend la coopération technique autonome et la coopération technique intégrée aux projets et programmes de développement. Le volume de l'APD décaissée sous cette forme de coopération a connu une hausse de 51,9%, passant de 22,53 millions de dollars US en 2023 à 34,24 millions de dollars US en 2024, malgré la réduction du nombre de PTF. En effet, le nombre de partenaires utilisant cette modalité est passé de sept (07) en 2023 à cinq (05) en 2024. L'augmentation du volume de l'aide issue de la coopération technique est consécutive à la forte contribution du Canada.

L'aide décaissée au titre de la coopération technique autonome en 2024 se chiffre à 2,51 millions de dollars US tandis que celle de la coopération technique intégrée s'élève à 31,72 millions de dollars US.

Le tableau ci-dessous présente la situation de la coopération technique par PTF en 2024.

Tableau 13 : Situation de la coopération technique par PTF en 2024

Partenaires techniques et financiers	Montants par type de coopération technique en millions de dollars US		Total	Part (%) dans la coopération technique totale	Nombre de coopérateurs
	Autonome	Intégrée			
Canada	1,62	27,00	28,62	83,6	ND
PAM	0,00	3,10	3,10	9,1	ND
Luxembourg	0,00	1,52	1,52	4,4	67
UNICEF	0,89	0,00	0,89	2,6	9
UNFPA	0,00	0,10	0,10	0,3	10
Total	2,51	31,72	34,24	100	86

Source : DGCOOP, juillet 2025

Les décaissements effectués en 2024 au titre de la coopération technique proviennent essentiellement du Canada (83,6%), du PAM (9,1%) et du Luxembourg (4,4%).

34,24

millions de dollars US d'APD décaissée sous forme de coopération en 2024 contre 22,53 millions de dollars US en 2023

3.2.2. La coopération déléguée en régression

En 2024, les PTF mandants de la coopération déléguée ont octroyé 41,23 millions de dollars US contre 55,59 millions de dollars US en 2023, soit une baisse de 25,8%. Cette régression s'explique essentiellement par la diminution du nombre de PTF mandants qui est passé de dix (10) en 2023 à huit (08) en 2024.

Contrairement aux PTF mandants qui sont en nombre limité, les PTF mandataires sont plus nombreux et sont issus du Système des Nations unies et des Institutions de Bretton Woods comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Situation des PTF ayant pratiqué la coopération déléguée en 2024

Mandants			Délégués		
PTF	Montant (millions USD)	En %	PTF	Montant (millions USD)	Répartition par PTF délégués (%)
Allemagne	18,86	45,7	UNFPA	4,98	26,4
			OCHA	4,33	23,0
			BM	3,25	17,2
			UNICEF	2,17	11,5
			FAO	2,17	11,5
			UNICEF	1,62	8,6
USA	17,50	42,4	IRC	0,34	1,8
			UNFPA	17,50	100,0
			Italy	2,24	100,0
			Belgium	0,38	18,5
			Great Britain	1,67	81,5
			UNHCR	0,17	100,0
Suisse	0,26	0,6	Pays-Bas	0,26	100,0
UNFPA	0,073	0,2	UNCDF	0,07	100,0
Monaco	0,071	0,2	UNHCR	0,07	100,0
Total	41,23	100	Total	41,23	100

Source : DGCOOP, juillet 2025

L'analyse des ressources déléguées reçues fait ressortir les PTF mandataires que sont l'UNFPA (22,48 millions de dollars US) suivi de l'OCHA (4,33 millions de dollars US), de l'UNICEF (3,79 millions de dollars US), de la FAO (3,84 millions de dollars US) et de la Banque mondiale (3,25 millions de dollars US).

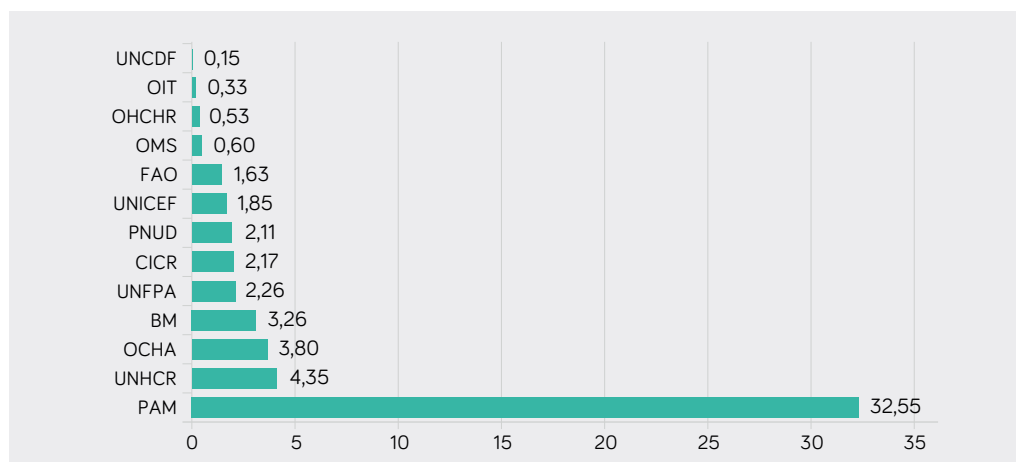
Par ordre d'importance de ressources déléguées, les PTF mandants en 2024 sont principalement l'Allemagne (45,7%), les USA (42,4%), l'Italie (5,4%) et la Belgique (5,0%).

Le graphique ci-dessous présente la situation des PTF ayant reçu des ressources de la coopération déléguée en 2024.



Audience du 15 mars 2024 avec le représentant résident de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation (FAO), en fin de mission au Burkina Faso

Graphique 19 : PTF mandataires au titre de la coopération déléguée en 2024



Source : DGCOOP, juillet 2025

Pour les PTF mandataires en 2024, le PAM occupe la première place, suivi de l'OCHA, de l'UNFPA, du PNUD, de la FAO, de l'OHCHR et de l'UNCDF.

3.2.3. L'aide aux ONG en diminution

En 2024, les PTF ont octroyé aux ONG/AD et fondations des appuis financiers s'élevant à 160,83 millions de dollars US. Ce montant est en baisse de 23,2% par rapport à celui de 2023 qui s'établissait à 209,48 millions de dollars US.

Le tableau ci-dessous présente la situation des PTF ayant fourni un appui aux ONG/AD et fondations en 2024.

Tableau 15 : Appui aux ONG/AD et fondations en 2024 (en millions de dollars US)

PTF	Nombre d'ONG/AD et fondations	Montant en millions de dollars US	Part dans le total de l'appui des PTF aux ONG/AD et fondations
Belgique	22	7,19	4,5
Canada	25	11,21	7,0
Union Européenne	14	25,82	16,1
UNFPA	11	3,00	1,9
OCHA	22	13,25	8,2
Allemagne	31	15,81	9,8
UNICEF	52	14,74	9,2
Luxembourg	10	3,60	2,2
Suisse	12	13,34	8,3
PAM	37	8,70	5,4
Pays-Bas	29	27,33	17,0
OIM	15	1,23	0,8
UNHCR	16	15,59	9,7
Total	296	160,83	100,00

Source : DGCOOP, juillet 2025

Les Pays-Bas sont le plus important contributeur à l'appui aux ONG/AD et fondations avec 27,33 millions de dollars US, soit 17,0% de l'appui total. L'Union européenne vient en seconde position avec 25,82 millions de dollars US, soit 16,1%.

Aussi, en termes de nombre d'ONG/AD et fondations appuyées, l'UNICEF est en tête (52), suivi du PAM (37) et de l'Allemagne (31).



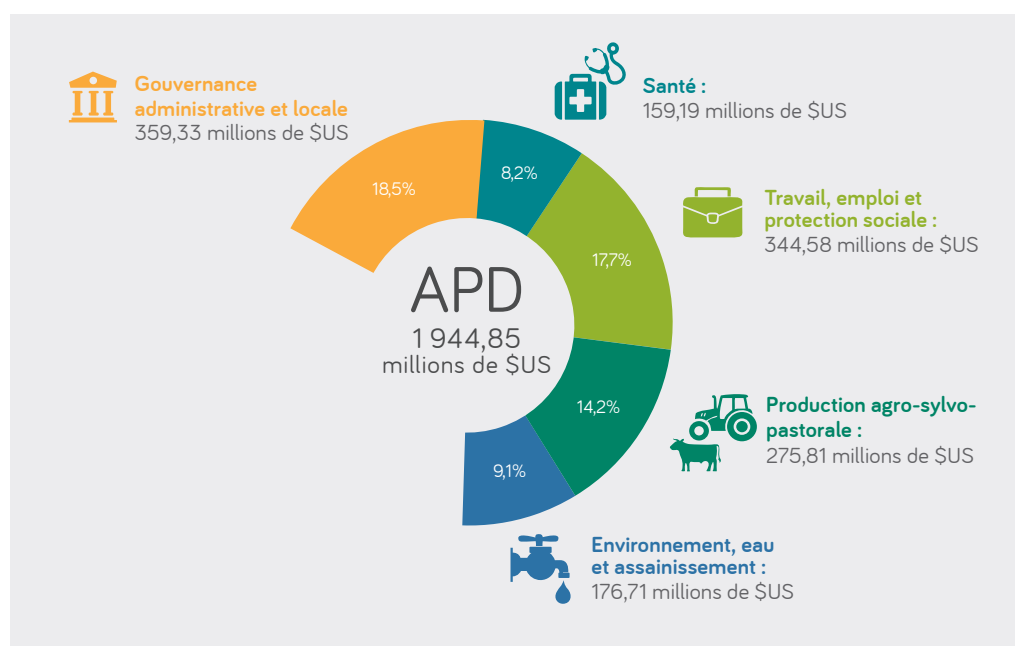
160,83
millions de dollars
US octroyés
aux ONG/AD et
fondations par les
PTF en 2024 contre
209,48 millions de
dollars US en 2023

4. ANALYSE DE L'AIDE PAR SECTEUR DE PLANIFICATION ET SELON LE GENRE

Les flux financiers relatifs à l'aide reçue par le Burkina Faso en 2024 font ici l'objet d'analyse selon les secteurs de planification et selon le genre qui constitue un domaine spécifique suivi par la coopération au développement. L'analyse sectorielle se focalise sur les 93,8% de l'APD totale excluant l'aide budgétaire (6,2%) qui sont des concours budgétaires sans affectation sectorielle a priori.

4.1. Concentration de l'APD autour de cinq (05) principaux secteurs

Les cinq (05) premiers secteurs de planification bénéficiaires de l'APD en 2024 en termes de volume sont :



Au total, le volume d'aide reçue par ces cinq (05) secteurs s'élève à 1 315,62 millions de dollars US en 2024 contre 1 449,15 millions de dollars US en 2023, soit une baisse de 9,2%. Le poids des cinq (05) principaux secteurs dans l'APD connaît une légère baisse de 2,1 points de pourcentage entre 2023 et 2024, en passant de 69,7% à 67,6%. Ce taux indique une certaine concentration de l'aide dans ces secteurs de planification.

Il convient de noter que cet ensemble de secteurs n'est pas toujours identique d'une année à l'autre. Il a connu un changement en 2024 avec l'entrée du secteur « Environnement, eau et assainissement » et la sortie du secteur « Éducation et formation ».

En termes de volume d'APD reçue, les quatre autres secteurs ont enregistré une baisse de 10,6% de leur volume entre 2023 et 2024.

Le tableau ci-après présente la répartition sectorielle de l'APD en 2023 et en 2024.

Tableau 16 : Répartition de l'APD par secteur de planification en 2023 et en 2024

2023			2024		
Secteurs	Montant en millions \$US	En % de l'APD	Secteurs	Montant en millions \$US	En % de l'APD
Travail, emploi et protection sociale	483,82	24,9	Gouvernance administrative et locale	359,33	18,5
Production agro-sylvo-pastorale	303,38	15,6	Travail, emploi et protection sociale	344,58	17,7
Gouvernance administrative et locale	254,27	13,1	Production agro-sylvo-pastorale	275,81	14,2
Santé	232,41	12,0	Environnement, eau et assainissement	176,71	9,1
Éducation et formation	175,27	9,0	Santé	159,19	8,2
Total des principaux secteurs	1 449,15	69,7	Total des principaux secteurs	1 315,62	67,6
Autres secteurs	520,85	25,0	Autres secteurs	508,25	26,1
ABG	109,87	5,3	ABG	120,99	6,2
Total général	2 079,87	100	Total général	1 944,85	100

Source : DGCOOP, juillet 2025

L'analyse suivante présente les principales caractéristiques de l'APD reçue en 2024 par les cinq (05) principaux secteurs de planification. Ces caractéristiques sont les types d'instruments, les PTF et les types de financement.



Audience
du 12 mars 2024
avec le Représentant
résident du PNUD
au Burkina Faso,
Alfredo TEIXEIRA

4.1.1. Le secteur « Gouvernance administrative et locale »

Le secteur « Gouvernance administrative et locale » comprend les domaines que sont (i) le recrutement, la formation professionnelle et la gestion des carrières des agents de la Fonction publique ; (ii) la réforme de l'administration ; (iii) l'administration du territoire ; (iv) la communication ; (v) la coopération internationale et régionale, et (vi) la décentralisation.

En 2024, le montant de l'APD décaissé au profit de ce secteur s'est chiffré à 359,33 millions de dollars US, soit 18,5% de l'APD globale après un montant de 254,27 millions de dollars US enregistré en 2023. De la comparaison des montants de ces deux années, il en ressort une hausse de 41,3%.

Le tableau ci-après présente les différentes caractéristiques de l'APD du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2024.

Tableau 17 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2024

Gouvernance administrative et locale	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	359,33	18,5
Répartition par instrument	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Aide Projet - Avec fonds commun et/ou CAST	3,53	1,0
Aide Projet - Sans fonds commun et/ou CAST	345,06	96,0
Assistance et secours d'urgence	10,73	3,0
Donateurs	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Principaux donateurs :	350,26	97,5
SNU	186,69	52,0
BM	92,87	25,8
UE	41,12	11,4
Suisse	15,03	4,2
Allemagne	14,56	4,1
Autres	9,07	2,5
Répartition par type de financement	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	46,44	12,9
Dons	312,89	87,1

Source : DGCOOP, juillet 2025



359,33
millions de dollars
US décaissés au
profit du secteur
"Gouvernance
administrative et
locale"

En 2024, selon le type d'instrument, l'APD pour ce secteur a été décaissée à hauteur de 345,06 millions de dollars US sous forme d'Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST, 10,73 millions de dollars US en termes d'Assistance et secours d'urgence et 3,53 millions de dollars US sous forme d'Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST.

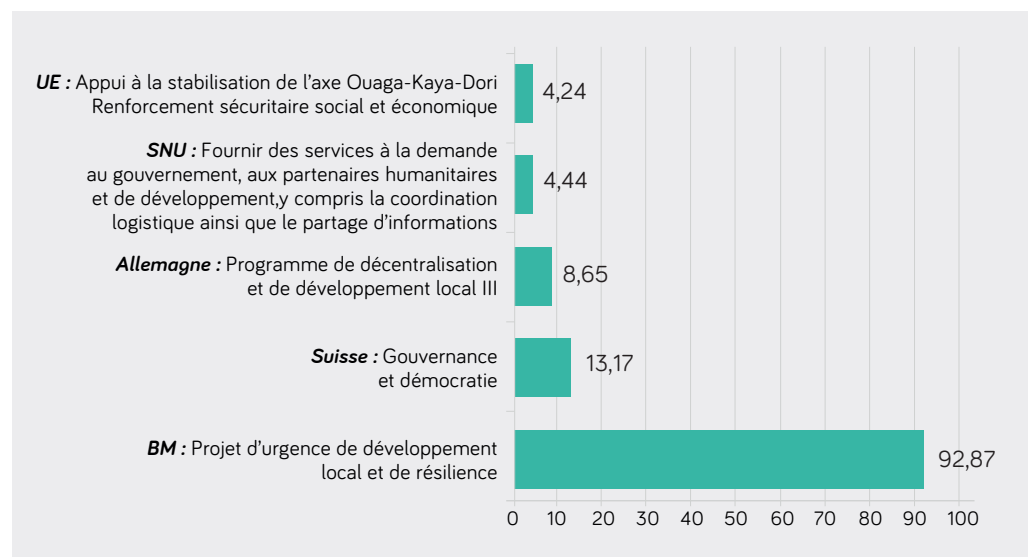
S'agissant des sources de l'APD, les principaux donateurs du secteur GAL en 2024 sont le SNU pour 186,89 millions de dollars US, la BM pour 92,87 millions de dollars US, l'UE pour 41,12

millions de dollars US, la Suisse pour 15,03 millions de dollars US et l'Allemagne pour 14,56 millions de dollars US.

Selon le type de financement, l'APD du secteur a été décaissée à hauteur de 312,89 millions de dollars US sous forme de dons et 46,44 millions de dollars US sous forme de prêts.

Le graphique ci-dessous représente les cinq premiers projets du secteur « Gouvernance administrative et locale » bénéficiaires de l'APD en 2024.

Graphique 20 : Les cinq (05) premiers projets du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

Les cinq (05) projets bénéficiaires du financement de l'APD par ordre d'importance en termes de montant décaissé dans ce secteur en 2024 sont :

- le PUDTR financé par la Banque mondiale pour un montant de 92,87 millions de dollars US ;
- le projet « Gouvernance et démocratie (décentralisation) » financé par la Coopération suisse à hauteur de 13,17 millions de dollars US ;
- le projet « Programme de décentralisation et de développement local III (FDC III) » financé par l'Allemagne à hauteur de 8,65 millions de dollars US ;
- le projet « Fournir des services à la demande au Gouvernement, aux partenaires humanitaires et de développement, y compris la coordination logistique ainsi que le partage d'informations » financé par les Nations unies à hauteur de 4,44 millions de dollars US ;
- le projet « Appui à la stabilisation de l'axe Ouaga-Kaya-Dori Renforcement sécuritaire social et économique » financé par l'Union européenne à hauteur de 4,24 millions de dollars US.

Le financement de ces cinq (05) projets en 2024 s'élève à 123,37 millions de dollars US, soit 69,8% de l'APD du secteur.

4.1.2. Le secteur « Travail, emploi et protection sociale »

Ce secteur comprend les domaines suivants : (i) travail, (ii) emploi ; (iii) protection sociale et (iv) femme et genre.

En 2024, le secteur « Travail, emploi et protection sociale » a reçu 344,58 millions de dollars US, soit 17,7% de l'APD totale contre 483,82 millions de dollars US (24,8% de l'APD totale) en 2023.

L'APD reçue par le secteur connaît une baisse de 139,24 millions de dollars US entre 2023 et 2024, soit 28,8%.

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques de l'APD du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2024.

Tableau 18 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2024

Travail, emploi et protection sociale	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	344,58	17,7
Répartition par instrument	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	1,17	0,3
Aide alimentaire	1,37	0,4
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	167,54	48,6
Assistance et secours d'urgence	174,50	50,6
Donateurs	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Principaux donateurs :	321,80	93,4
SNU	242,35	70,3
Banque mondiale	34,4	10,0
Commission européenne	19,80	5,7
Canada	18,64	5,4
Belgique	6,61	1,9
Autres	22,78	6,6
Répartition par type de financement	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	26,81	7,8
Dons	317,77	92,2

Source : DGCOOP, juillet 2025

Les principaux instruments de délivrance de l'aide dans le secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2024 sont l'Assistance et secours d'urgence pour un montant de 174,50 millions de dollars US, l'Aide projet pour un montant de 168,71 millions de dollars US et l'Aide alimentaire pour un montant de 1,37 million de dollars US.

Les cinq (05) principaux partenaires ayant fourni l'APD au secteur en 2024 sont le SNU (242,35 millions de dollars US), la Banque mondiale (34,4 millions de dollars US), l'Union européenne (19,80 millions de dollars US), le Canada (18,64 millions de dollars US) et la Belgique (6,61 millions de dollars US).

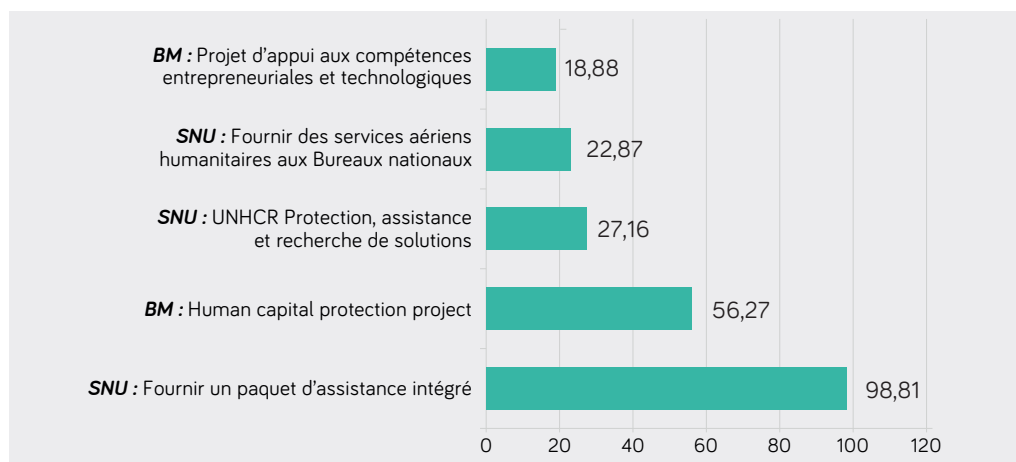
Les financements accordés à ce secteur sont majoritairement composés de dons pour un montant de 317,77 millions de dollars US, soit 92,2% de l'APD totale du secteur. Le volume de ces dons est en baisse par rapport à 2023 où il ressortait à 459,84 millions de dollars US. Quant aux prêts, ils sont de 26,81 millions de dollars US, soit 7,8%. En 2023, le montant des prêts était de 23,99 millions de dollars US.

Le graphique ci-dessous représente les cinq premiers projets du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2024.



344,58
millions de dollars US
décaissés au profit du
secteur «Travail, emploi
et protection sociale»

Graphique 21 : Les cinq (05) premiers projets du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

En 2024, les cinq (05) projets ayant le plus bénéficié de financement de ce secteur totalisent des décaissements d'un montant de 223,99 millions de dollars US, soit 55,9% de l'APD du secteur, contre 328,04 millions de dollars US en 2023. Ces projets sont :

- « Fournir un paquet d'assistance intégré incluant une assistance alimentaire, des repas scolaires et des aliments nutritifs spécialisés aux réfugiés, aux déplacés internes, à la population hôte, aux enfants et aux femmes », d'un coût de 98,81 millions de dollars US, financé par les Nations unies ;
- « Human capital protection project », d'un montant de 56,27 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- « UNHCR Protection, assistance et recherche de solutions », d'un montant de 27,16 millions de dollars US, financé par les Nations unies ;
- « Fournir des services aériens humanitaires aux Bureaux nationaux de gestion des catastrophes et à d'autres partenaires pertinents pour accéder aux zones d'interventions humanitaires », d'un montant de 22,87 millions de dollars US, financé par les Nations unies ;
- « Appui aux compétences entrepreneuriales et technologiques-entrepreneurship, skills and technology project », d'un montant de 18,88 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale.

Lancement,
le 14 mars 2024,
du programme de
coopération bilatérale
Burkina Faso-
Royaume de Belgique



4.1.3. Le secteur « Production agro-sylvo-pastorale »

Ce secteur couvre les domaines : (i) des productions végétales, (ii) des productions animales, (iii) des productions halieutiques (iv), de la gestion des ressources forestières et fauniques, (v) des aménagements hydro-agricoles, (vi) de la gestion du foncier rural, (vii) de l'organisation du monde rural, (viii) de la promotion de l'entrepreneuriat agricole, (ix) de la gestion des risques agricoles, (x) de la mobilisation de l'eau à usage agro-sylvo-pastoral, (xi) de la prévention et de la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et (xii) de la gestion intégrée des ressources en eau.

En 2024, l'ensemble des décaissements effectués au profit de ce secteur s'élève à 275,81 millions de dollars US, soit 14,2% de l'APD totale. En 2023, les décaissements du secteur s'élevaient à 303,38 millions de dollars US, faisant ressortir une baisse de 9,1% entre les deux années.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des décaissements de l'APD au profit du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2024.



275,81
millions de dollars US
décaissés au profit du
secteur "Production
agro-sylvo-pastorale"

Tableau 19 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2024

Production agro-sylvo-pastorale	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	275,81	14,2
Répartition par instrument	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	3,08	1,1
Aide alimentaire	3,97	1,4
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	266,08	96,5
Assistance et secours d'urgence	2,69	1,0
Donateurs	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Principaux donateurs :	231,87	84,1
BM	135,16	49,0
BAD	35,89	13,0
Allemagne	31,09	11,3
UE	17,59	6,4
BID	12,13	4,4
Autres	43,94	15,9
Répartition par type de financement	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Prêts	115,98	42,0
Dons	159,83	58,0

Source : DGCOOP, juillet 2025

L'Aide projet a été l'instrument le plus utilisé par les PTF de ce secteur en 2024. En effet, il a représenté 97,6% du volume total de l'aide du secteur dont 1,1% pour l'AP/FC. L'Aide

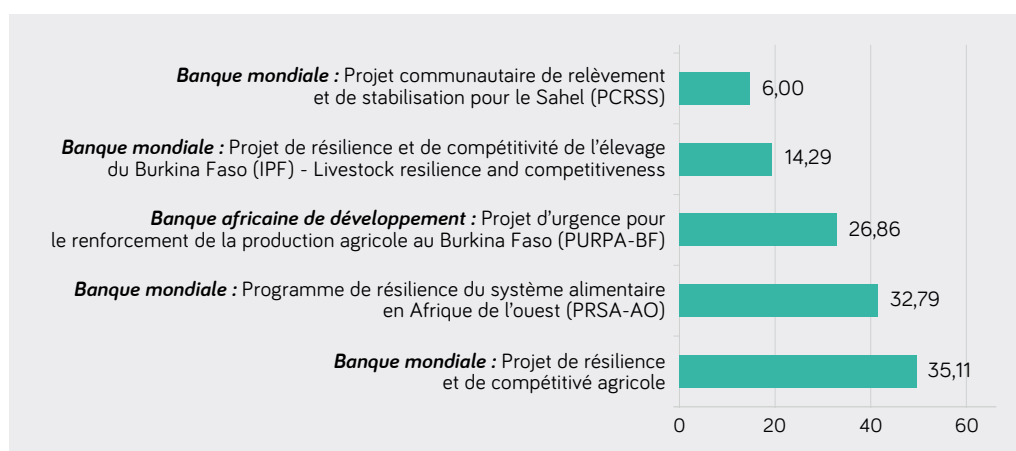
alimentaire et l'Assistance et secours d'urgence ont représenté respectivement 1,4% et 1,0% de l'APD du secteur.

Les cinq (05) premiers donateurs de ce secteur en 2024 sont la Banque mondiale avec une contribution de 135,16 millions de dollars US (49,0%), la BAD avec 35,89 millions de dollars US (13,0%), l'Allemagne avec un montant de 31,09 millions de dollars US (11,3%), l'UE avec 17,59 millions de dollars US (6,4%) et la BID avec 12,13 millions de dollars US (4,4%).

Selon le type de financement, les ressources du secteur ont été décaissées majoritairement sous forme de dons à hauteur de 159,83 millions de dollars US (58,0%). Les prêts en 2024 se sont élevés à 115,98 millions de dollars US, représentant 42,0% de l'APD du secteur.

Le graphique suivant représente les cinq (05) principaux projets du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2024.

Graphique 22 : Les cinq (05) principaux projets du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

En 2024, les cinq (05) principaux projets/programmes ayant reçu le plus de financement dans ce secteur sont :

- le PRéCA d'un coût de 49,42 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- le PRSA-AO d'un montant de 41,22 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- le Projet d'urgence pour le renforcement de la production agricole au Burkina Faso (PURPA-BF) d'un coût de 32,72 millions de dollars US, financé par la BAD ;
- le Projet de résilience et de compétitivité de l'élevage du Burkina Faso (IPF) d'un montant de 18,74 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- le Projet communautaire de relèvement et de stabilisation pour le Sahel (PCRSS), d'un montant de 14,42 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale.

Signature de convention avec le Président de la BADEA, le 30 mai 2024 à Nairobi au Kenya



4.1.4. Le secteur « Environnement, eau et assainissement »

Le secteur de planification « Environnement, eau et assainissement » (EEA) couvre les domaines : (i) de la protection de l'environnement, (ii) du captage, traitement et distribution d'eau, (iii) de l'assainissement, (iv) de l'économie verte ; (v) des modes de production et de consommation durables et (vi) de la résilience aux changements climatiques.

L'ensemble des ressources décaissées par les PTF au profit de ce secteur en 2024, s'élève à 176,71 millions de dollars US, soit 9,1% de l'APD totale. Depuis 2021, le secteur « Environnement,

eau et assainissement » réapparaît parmi les cinq (05) secteurs de planification ayant le plus bénéficiés de l'APD. En 6^{ème} position en 2023 avec un montant de 131,05 millions de dollars US, ce secteur remonte à la 4^{ème} position grâce à un accroissement de 34,8% de son aide reçue en 2024.

Les principales caractéristiques de l'APD de ce secteur, à savoir les instruments, les bailleurs et les types de financement utilisés, sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 20 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2024

Éducation et formation	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	176,71	9,1
Répartition par instrument	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	1,38	0,8
Aide alimentaire	3,33	1,9
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	163,30	92,4
Assistance et secours d'urgence	8,70	4,9
Donateurs	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Principaux donateurs :	147,00	83,2
BM	67,63	38,3
Allemagne	51,12	28,9
SNU	15,13	8,6
CRS	7,03	4,0
Luxembourg	6,08	3,4
Autres	29,71	16,8
Répartition par type de financement	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Prêts	40,04	22,7
Dons	136,67	77,3

Source : DGCOOP, juillet 2025



176,71
millions de dollars
US décaissés au
profit du secteur
“Environnement, eau
et assainissement”

En 2024, l'Aide projet sans fonds commun et/ou CAST a été l'instrument le plus utilisé dans ce secteur avec 163,30 millions de dollars US, soit 92,4% de l'APD du secteur. Il est suivi de l'Assistance et secours d'urgence pour 8,70 millions de dollars US (4,9%), de l'Aide alimentaire à hauteur de 3,33 millions de dollars US (1,9%) et de l'Aide projet avec fonds commun et/ou CAST pour 1,38 million de dollars US (0,8%).

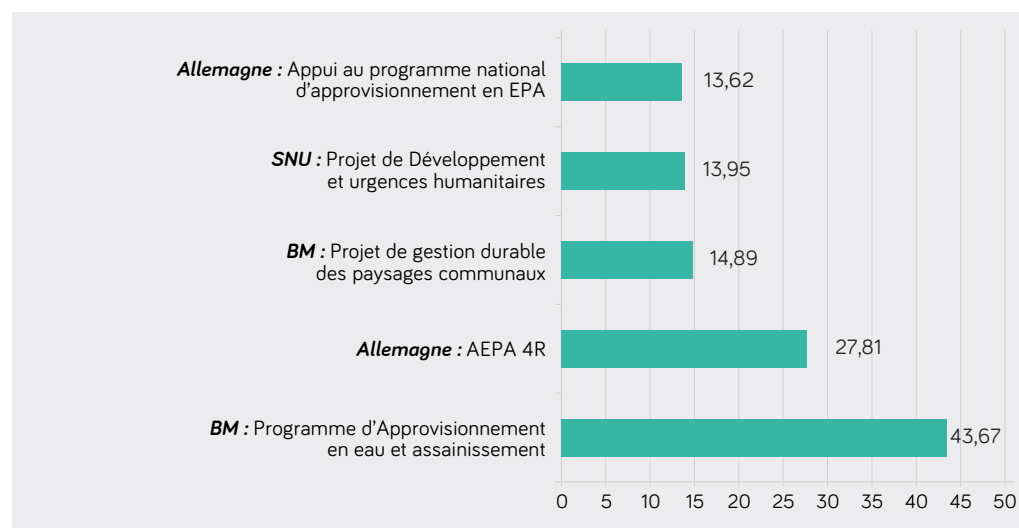
Pour ce qui est des PTF, c'est la Banque mondiale qui a été le premier fournisseur de l'APD au secteur avec 67,63 millions de dollars US (38,3%). Elle est suivie de l'Allemagne avec

51,12 millions de dollars US (28,9%), du SNU avec 15,13 millions de dollars US (8,6%), de la CRS pour 7,03 millions de dollars US (4,0%) et du Luxembourg pour 6,08 millions de dollars US (3,4%).

S'agissant du type de financement, 136,67 millions de dollars US de l'APD ont été fournis sous forme de dons (77,3%) et 40,04 millions de dollars US, soit 22,7% sous forme de prêts.

Les principaux projets financés dans ce secteur en 2024 sont représentés par le graphique ci-dessous.

Graphique 23 : Les cinq (05) premiers projets du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

Les cinq (05) premiers projets/programmes du secteur « Environnement, eau et assainissement » ayant reçu le plus de financement en 2024 sont :

- le Programme d'approvisionnement en eau et assainissement pour 43,67 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- l'Approvisionnement en eau potable et assainissement dans les petites et moyennes villes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest (AEPA 4R) pour un montant de 27,81 millions de dollars US, financé par l'Allemagne ;
- le Projet de gestion durable des paysages communaux à hauteur de 14,89 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- le Développement et urgences humanitaires pour un coût de 13,95 millions de dollars US, financé par le SNU ;
- le projet d'Appui au programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, phase III à hauteur de 13,62 millions de dollars US, financé par l'Allemagne.

4.1.5. Le secteur « Santé »

Le secteur « Santé » regroupe les domaines (i) de la santé maternelle et infantile dont l'élimination des mutilations génitales féminines ; (ii) des maladies transmissibles et non transmissibles dont les maladies tropicales négligées et (iii) l'amélioration de l'état nutritionnel par la prise en charge de la malnutrition et les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En 2024, l'APD octroyée au secteur « Santé » s'est chiffrée à 159,19 millions de dollars US, soit 8,2% de l'APD totale contre 232,41 millions de dollars US en 2023 (10,7% de l'APD totale). Entre 2023 et 2024, le secteur enregistre une baisse du volume de son APD de 73,22 millions de dollars US, soit 31,5%.

Les principales caractéristiques du secteur « Santé » en 2024 sont retracées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Santé » en 2024 (en millions de dollars US)

Santé	Montant en millions \$US	% de l'APD totale
Total secteur	159,19	8,2
Répartition par instrument	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	4,39	2,8
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	126,94	79,7
Assistance et secours d'urgence	27,87	17,5
Donateurs	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Principaux donateurs :	149,20	93,7
BM	67,91	42,7
SNU	62,15	39,0
Canada	8,53	5,4
HKI	6,49	4,1
Autriche	4,12	2,6
Autres	9,99	6,3
Répartition par type de financement	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	41,30	25,9
Dons	117,89	74,1

Source : DGCOOP, juillet 2025



159,19
millions de dollars
US décaissés au
profit du secteur
“Environnement, eau
et assainissement”

Selon l'instrument, l'APD reçue par le secteur « Santé » en 2024 a été décaissée sous forme d'Aide projet sans fonds commun et/ou CAST à hauteur de 126,94 millions de dollars US (79,7%), d'Assistance et secours d'urgence pour 27,87 millions de dollars US (17,5%) et d'Aide projet avec fonds commun et/ou CAST à hauteur de 4,39 millions de dollars US (2,8%).

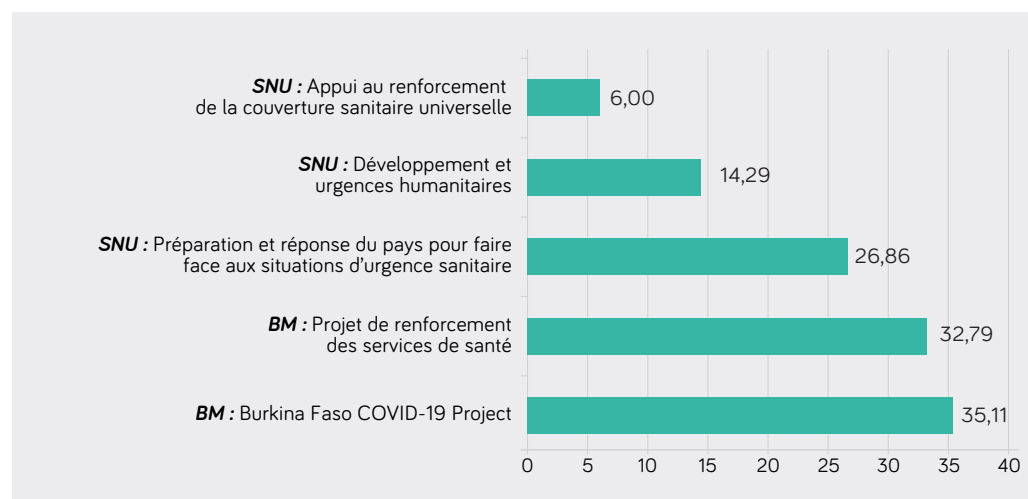
Les principaux PTF du secteur en 2024 ont été la Banque mondiale avec 67,91 millions de dollars US (42,7%), le Système des Nations unies avec 62,15 millions de dollars US (39,0%), le Canada

avec 8,53 millions de dollars US (5,4%), HKI avec 6,49 millions de dollars US (4,1%) et l'Autriche avec 4,12 millions de dollars US (6,2%).

Suivant le type de financement, 25,9% de l'APD a été décaissée sous forme de prêts (41,30 millions de dollars US et 74,1% sous forme de dons (117,89 millions de dollars US).

Les cinq (05) premiers projets du secteur « Santé » en 2024 sont représentés dans le graphique suivant.

Graphique 24 : Les cinq (05) premiers projets du secteur « Santé » en 2024 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2025

Les cinq (05) principaux projets/programmes du secteur « Santé » ayant le plus bénéficié de l'APD en 2024 sont :

- le Burkina Faso Covid-19 Project à hauteur de 35,11 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- le Projet de renforcement des services de santé pour un coût de 32,79 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- le Projet de développement et d'urgences humanitaires avec un montant de 26,86 millions de dollars US, financé par le SNU ;
- la Préparation et la réponse du pays pour faire face aux situations d'urgence sanitaire y compris la poliomyélite et autres urgences avec 14,29 millions de dollars US, financé par le SNU ;
- le Projet d'appui au renforcement de la couverture sanitaire universelle (à travers l'amélioration de l'accès à des services de santé essentiels de qualité, la Réduction du nombre de personnes confrontées à des difficultés à hauteur de 6,00 millions de dollars US, financé par le SNU.

4.2. Les financements spécifiques au genre en baisse

En 2024, les données sur « la prise en compte des femmes » concernent 29 partenaires au développement, dont 17 ONG. Un montant total de 77,53 millions de dollars US a été décaissé par ces PTF pour financer diverses activités ainsi que des projets et programmes de développement axés sur le genre.

Comparativement à 2023 où le financement était de 105,27 millions de dollars US, le montant est en baisse de 27,74 millions de dollars US, soit 26,4%.

Ces fonds ont été alloués aux secteurs englobant l'implication des femmes dans le processus de paix au Sahel, l'économie via les programmes

d'émancipation économique féminine et le social qui couvre la santé, la lutte contre les mariages forcés et précoces, l'éducation, la nutrition, etc.

Les PTF qui ont le plus financé ces types d'activités sont : le Canada (39,1 millions de dollars US), le PAM (11,80 millions de dollars US), l'Allemagne (10,29 millions de dollars US), Plan international (7,51 millions de dollars US), HKI (2,26 millions de dollars US). La contribution du Canada a connu une augmentation significative, passant de 4,51 millions de dollars US en 2023 à 39,1 millions de dollars US en 2024.

Le tableau suivant présente les interventions spécifiques au genre des PTF en 2024.



27,74
millions de dollars US
de financement perçu
en 2024 contre 105,27
millions de dollars US
en 2023

Tableau 22 : Interventions des PTF dans le domaine genre en 2024

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant en millions USD	
				2023	2024
1.	Canada	Autonomisation économique de la femme, Social (santé, éducation, etc.), politique (activer le potentiel des femmes dans le processus de paix au Sahel)	ONG, récipiendaires des bourses, MAAH, SONABEL, femmes et filles, autres	4,51	39,1
2.	PAM	Emploi décent et protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	OCADES (Kaya, Ouahigouya, Dori), SE CNA, APIL, ADCV, AMR, PANAFRICARE, SEMUS, DRAAH Centre-Nord, APADE, SERACOM, VSF, DREJFPE, ADECO, AZND, WORLD VISION, REUNIR, AFDR, AVAD, ACCOD, MAHSN, IEDA, SOS JO, CARE, SONAGESS, DGESS MARAH, TIN TUA, ODE, Direction de la Nutrition, CEAS, APDC, DRS Centre-Est, Centre-Nord, DRA-RAH-Est, ANAM, ASMADE...		11,80
3.	Allemagne	Appui à l'engagement des structures nationales de la Caritas ; Projet de transferts monétaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle/ soutien aux femmes enceintes et allaitantes (OCDE CAD ; Amélioration de la sécurité alimentaire des groupes vulnérables dans le diocèse de Manga (OCDE CAD Gender equality marker = 2)	OSC, ONG, Ministères, Collectivités territoriales	59,50	10,29

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant en millions USD	
				2023	2024
4.	Plan international	Autonomisation économique de la femme ; Social (éducation, santé...) ; Politique (sphère de décision, poste électif, nominatif, gouvernance...)	Ministères, Collectivités territoriales, ONG locales	9,54	7,51
5.	Helen Keller International	Autonomisation économique de la femme	Ministères (Santé, Agriculture et Élevage), Collectivités territoriales, ONG/Associations		2,26
6.	OIM	Activité génératrice de revenu (chaîne pisciculture), Formation qualifiante de courte durée, Santé mentale et Cohésion sociale	Association pour la promotion de l'éducation et pour le développement (APED), Association vision action développement (AVAD), ONG Burkina Vert (ABV), WANEP-Burkina, Association aidons l'Afrique ensemble (AAAE), Croix-Rouge burkinabé, Éveil club pour le développement (ECLUD), 171 Promotrices à travers la Caisse populaire		1,22
7.	Union européenne	Planning familial et État civil	MEF	1,23	1,05
8.	UNICEF	Gender SBC, Youth & Adolescent Engagement Programme de Protection Sociale	ONG IBFAN pour l'école des Maris dans la prévention de la malnutrition ; DRS Centre-Nord pour Écoles des maris et des futurs maris ; Ministère de la santé, Ministère de la jeunesse, ONG ; Appui à l'autonomisation des adolescentes avec le Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité nationale (Direction régionale du Centre-Nord ; PTME/ETME)	0,47	0,77
9.	OXFAM	Autonomisation économique des femmes, Social et autonomisation des personnes handicapées, JdG et Autonomisation juridique des femmes	UNERIZ-UMPLB-APESS-CPF (ONG), Marche mondiale des femmes (MMF/ANBF), Action pour un monde meilleur (AMM), SEVE Africa, REFFOP, ATAD, AFJBF, SOL VERT, ADEP, ADES		0,62
10.	ENABEL	Soutien à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action genre, AGR, Agroalimentaire	Ministères et institutions, SCOOPs		0,59

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant en millions USD	
				2023	2024
11.	Hunger Project	Autonomisation économique de la femme de l'épicentre de Vy (Projet suisse, Projet Suède, projet LDS), de Diapangou (Projet Suisse ; de Vowogdo (Projet LDS) ; de Bissiga (Projet LDS) ; de Yéguéresso (Projet LDS) Social (éducation, santé)	Femmes des épicentres de Yéguéresso, Vy, Bissiga, Vowogdo, Diapangou, Boulkon	0,27	0,39
12.	SELF HELP AFRICA (SHA)	Autonomisation économique de la femme	Organisations féminines		0,36
13.	ONG DIRECT-AID	Autonomisation économique de la femme, Social, Santé	Collectivités territoriales, Ministère de l'action humanitaire		0,35
14.	WaterAid	Promotion de l'hygiène menstruelle et santé de la reproduction dans la région des Cascades. Promotion des services WASH & GHM dans 25 établissements scolaires dans les régions du Centre et du Centre-Sud	Écoles (MENAPLN), Commune de Oury	0,31	0,32
15.	ONG SUCO	Autonomisation économique de la femme	Action pour la promotion des initiatives locales (APIL), ONG AFRIQUE VERTE, ONG WEP		0,21
16.	SOS SAHEL International France	Autonomisation économique de la femme			0,21
17.	UNESCO	Education	Ministères en charge de l'éducation (MEBAPLN et MESFPT)		0,15
18.	Tearfund	Autonomisation économique de la femme, Social, Santé	ONG		0,15
19.	Diakonia	Droits humains-égalité genre-autonomisation de la femme	Mouvement citoyen femin-in, Association pour la promotion féminine de Gaoua (APDG)		0,13
20.	Terre des Hommes Suisse	Social (éducation, santé...)	ADC/PDE, CN/AEJTB		0,09

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant en millions USD	
				2023	2024
21.	Save the Children International	Autonomisation économique de la femme, Santé, Social, Éducation	URCB, ADEP, Association HEEREKADI, Save the children et Coordination nationale des associations des enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina/ URCB, ADEP et SOS Jeunesse et défis, Directions provinciales Balé, Mouhoun, Nayala, Kossi, Banwa et Sourou		0,07
22.	Belgique	Autonomisation économique de la femme	OXFAM SOLIDARITÉ	1,12	0,05
23.	Humundi	Autonomisation économique de la femme	Association WendYam des femmes du Kouritenga, Association promotion des Femmes de Dassoui, FENOP		0,05
24.	Agriculteurs français et développement international (Afdi)	Autonomisation économique de la femme, Social	Confédération paysanne du Faso, Union nationale des mini laiteries et des producteurs de lait local		0,05
25.	RES PUBLICA	Autonomisation économique de la femme, Social	Association des mères éducatrices, Organisation paysanne féminine		0,05
26.	Fondation de solidarité et d'aide au peuple africain	Formation des femmes à l'instruction religieuse et au bien-être social	Centre culturel islamique SEHBAL		0,04
27.	Danemark	Droits Humains-OSC- autonomisation économique de la femme, Social (éducation, santé...), VBG	Fonds commun genre, CNDH	0,15	0,02
28.	ONU femmes	Femmes paix et sécurité	20 Organisations féminines, Société civile		0,02
29.	UNFPA	Autonomisation économique de la femme, Santé	Ministères, ONG	1,70	0,0043
30.	Confédération suisse	Autonomisation économique et politique de la femme et Social	Fonds commun genre des partenaires techniques et financiers	0,37	

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant en millions USD	
				2023	2024
31.	France	Éducation/PME Burkina 2, Filets sociaux Est, Égalité des genres, Justice et paix, Santé	MENAPLN, Ministère en charge de l'action humanitaire, ONG/ BATIK INTERNATIONAL, ONG ÉQUILIBRES & POPULATIONS, ONG/FIACAT, ONG/FONDATION PLAN INTERNATIONAL France, ONG/ YIKRI	17,75	
32.	ONG ASMAE BF	Social (éducation, protection) (PPEE), Social (éducation, protection) (Peace), Social (éducation, santé), Grandir ensemble, Social (éducation, santé...) Objectif réussite	DR action sociale, Organisations à base communautaire, Arrondissements de Ouagadougou, CNLC, MENAPLN, MSAHRNGF. 06 lycées, Populations environnantes	0,10	
33.	PanAfricare	Social (éducation, santé, formation, sensibilisation) Projet d'Action contre la Malnutrition dans le Centre-Ouest (PAMCO), Social (éducation, santé, formation, sensibilisation, appui en équipement...), sécurité alimentaire et résilience des communautés en crise dans l'Oudalan, région du Sahel du Burkina Faso (SARCCOS/BF)	Ministère de la santé, Leaders d'opinions (religieux, coutumiers...)	0,02	
34.	Autriche	Autonomisation économique de la femme	ONG, Collectivités territoriales, Ministères	5,20	
35.	Italie	Social - état civil/VBG	CONASUR	1,73	
36.	Grand-Duché de Luxembourg	Autonomisation économique de la femme	Table filière karité, Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, collectivités territoriales, Associations des femmes, Entreprises forestières villageoises, Faïtières et unions des coopératives des femmes, Fintechs, Coopératives, Associations de jeunes		
Total général				105,71	77,53

Source : DGCOOP, juillet 2025

QUATRIÈME PARTIE :

ÉTUDE DU THÈME

« Analyse du portefeuille
de la coopération bilatérale
dans un contexte de crise
multidimensionnelle :
enjeux et perspectives »

INTRODUCTION

Contexte et justification de l'étude

Depuis 2015, le Burkina Faso traverse une crise multidimensionnelle d'une ampleur inédite, marquée par la montée de l'insécurité, l'effondrement de services publics dans certaines zones, les déplacements massifs de populations, la fragilisation du tissu socio-économique et une instabilité politique. Ce contexte instable exerce une pression considérable sur les institutions publiques, l'économie nationale, les relations entre les communautés et les capacités de planification du développement.

Dans ce contexte critique, les besoins en ressources s'accroissent ainsi que le recours aux financements extérieurs par le biais de la coopération internationale. Cette coopération reste une source stratégique d'appui pour le pays. Elle constitue un levier d'appui direct à l'action publique, aux Collectivités territoriales, aux populations vulnérables et aux institutions nationales. Les ressources issues de cette coopération se distinguent selon leurs sources en Aide bilatérale, multilatérale et appuis des ONG. Il a été donné de constater que les modalités, les volumes et les priorités de l'Aide bilatérale sont de plus en plus affectés par les incertitudes

liées à la crise sécuritaire, ainsi que par les redéploiements stratégiques de plusieurs PTF.

Dans un environnement international en recomposition et face à une crise complexe au niveau national, il devient impératif d'interroger l'état et l'évolution du portefeuille de la coopération bilatérale au Burkina Faso. La maîtrise de cet enjeu est cruciale pour la formulation de politiques publiques pertinentes, l'optimisation de la coordination entre acteurs, et l'adaptation des stratégies nationales de mobilisation des ressources extérieures.

Ce thème s'impose également à la lumière des récentes évolutions géopolitiques, marquées par l'émergence de nouveaux partenaires bilatéraux (Russie, Turquie, Iran, Chine, etc.), et par le désengagement ou la réorientation d'autres. Comprendre les logiques qui sous-tendent ces évolutions, en lien avec la situation interne du pays, permettra de mieux anticiper les conséquences et saisir les opportunités nouvelles qui pourraient renforcer la résilience nationale.

Problématique et objectifs de l'étude

Comment la crise multidimensionnelle que traverse le Burkina Faso a-t-elle affecté la nature, la structure et les dynamiques du portefeuille de la coopération bilatérale ?

Quels sont les impacts directs et indirects de cette crise sur les engagements, les décaissements, les choix sectoriels et les modes d'intervention des partenaires bilatéraux ?

Dans quelle mesure le contexte de crise peut-il également offrir des opportunités de reconfiguration stratégique de la coopération, en faveur d'une approche plus résiliente, coordonnée et souveraine ?

De façon générale, la présente étude a pour objectifs d'analyser les effets de la crise

multidimensionnelle sur le portefeuille de la coopération bilatérale au Burkina Faso et d'identifier les enjeux et perspectives qui en découlent. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- ❖ dresser un état des lieux du portefeuille de la coopération bilatérale entre 2014 et 2023 ;
- ❖ examiner les effets de la crise multidimensionnelle sur les dynamiques de coopération ;
- ❖ identifier les mutations en cours dans les partenariats bilatéraux ;
- ❖ mettre en lumière les opportunités et les leviers d'une coopération adaptée au contexte de crise.

Hypothèses et approche globale de travail

À partir des constats faits et pour permettre l'atteinte des objectifs de la présente étude, les hypothèses suivantes ont été émises :

- ❖ la crise multidimensionnelle a entraîné une contraction ou une réorientation de plusieurs programmes de coopération bilatérale ;
- ❖ malgré la crise, de nouvelles formes de coopération émergent, portées par des enjeux géopolitiques, humanitaires ou stratégiques ;
- ❖ le portefeuille de coopération peut devenir un levier de résilience et d'innovation, si les conditions de gouvernance, de coordination et d'anticipation sont réunies.

L'étude a consisté en une approche mixte, à la fois quantitative et qualitative. Les données ont été collectées à travers :

- ❖ l'analyse documentaire des rapports d'activités, des bases de données de l'Aide publique au développement, des conventions de financement et des documents de politique publique ;
- ❖ des entretiens semi-directifs avec des responsables de l'administration burkinabè, des experts en coopération et des représentants de PTF bilatéraux ;
- ❖ un traitement comparatif des tendances sur la période 2014-2023, afin de mieux situer les ruptures, les inflexions ou les continuités.

Le rapport s'articule autour de quatre grandes sections. La première pose le cadre conceptuel et théorique de l'étude. La deuxième présente un état des lieux du portefeuille de la coopération bilatérale et des manifestations de la crise multidimensionnelle. La troisième est consacrée à l'analyse des impacts directs et indirects de la crise sur les dynamiques de coopération au développement. Enfin, la quatrième section identifie les opportunités, les perspectives et les conditions d'une reconfiguration stratégique de la coopération bilatérale dans ce contexte de crise.

1. CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE

Afin de mieux cerner la portée et la spécificité de l'analyse, il convient tout d'abord de préciser les concepts clés qui structurent le cadre conceptuel et théorique de l'étude.

1.1. Définition des concepts clés

Parmi les concepts essentiels retenus dans le cadre de cette étude à savoir le portefeuille de coopération bilatérale, la coopération déléguée et la notion d'opportunité en contexte de crise la crise multidimensionnelle constitue le point de départ incontournable, dans la mesure où elle façonne l'ensemble des dynamiques de coopération.

1.1.1. Crise multidimensionnelle

Une crise est dite multidimensionnelle lorsqu'elle affecte simultanément plusieurs sphères fondamentales de la vie sociale, politique, économique et institutionnelle d'un pays, avec des effets cumulatifs, systémiques et durables. Dans le cas du Burkina Faso, la crise actuelle se manifeste à travers l'insécurité persistante, la crise humanitaire provoquée par les déplacements massifs de populations, la dégradation de la cohésion sociale, la fragilité institutionnelle, ainsi que des tensions économiques et politiques prolongées.

La nature multidimensionnelle de la crise réside non seulement dans la diversité des domaines affectés, mais aussi dans l'interconnexion des facteurs : l'insécurité perturbe les activités économiques et intensifie la pauvreté, fragilise les services sociaux, alimente l'exode rural et affaiblit l'autorité de l'État, ce qui à son tour affecte la stabilité politique. Ce type de crise complexifie l'action publique et appelle une réponse systémique, intégrée et coordonnée, y compris au niveau de la coopération internationale.

1.1.2. Portefeuille de coopération bilatérale

Le portefeuille de coopération bilatérale désigne l'ensemble des engagements financiers, techniques et politiques pris par des États partenaires à l'égard du Burkina Faso, dans le cadre de la coopération internationale au développement. Ce portefeuille regroupe les programmes, projets, dons, prêts concessionnels, appuis budgétaires et dispositifs institutionnels mis en œuvre de manière bilatérale, c'est-à-dire entre deux gouvernements ou leurs entités déléguées.

Au-delà des aspects financiers, le portefeuille bilatéral reflète également les priorités sectorielles retenues par les partenaires, les canaux d'exécution (étatique, ONG, agences multilatérales), les conditions d'allocation des ressources et les instruments utilisés (cofinancement, Aide projet, coopération technique, etc.). Il constitue un indicateur de l'intensité et de la nature des relations de coopération entre un pays et ses partenaires bilatéraux.

1.1.3. Coopération déléguée

La coopération déléguée, ou « aide en gestion déléguée », désigne un mécanisme dans lequel un partenaire au développement confie à un autre partenaire (souvent plus expérimenté ou mieux implanté localement) la mise en œuvre de tout ou partie de ses interventions d'aide. Cette approche vise à renforcer la coordination, réduire les duplications, et mutualiser les efforts pour une efficacité accrue de l'aide.

Par exemple, un pays donateur peut déléguer l'exécution d'un programme à une agence bilatérale d'un autre État, une organisation internationale ou une agence d'exécution nationale. Au Burkina Faso, ce mécanisme est de plus en plus utilisé dans les contextes où la gestion directe est rendue difficile par la crise sécuritaire ou les exigences de redevabilité.

1.1.4. Notion d'opportunité en contexte de crise

Dans un contexte de crise, la notion d'opportunité fait référence à la capacité des acteurs publics ou partenaires à identifier, exploiter ou créer des leviers d'action nouveaux permettant d'améliorer la réponse à la crise ou d'enclencher des processus positifs. Il peut s'agir de réformes structurelles rendues possibles par la reconfiguration du contexte, de nouvelles alliances internationales, de l'élargissement de la base des partenaires, ou

encore de l'adoption d'approches plus innovantes en matière de planification et de gestion de l'aide.

Ainsi, bien que la crise limite certains champs d'action, elle peut aussi créer des fenêtres d'opportunité pour améliorer la flexibilité, l'innovation et la cohérence dans la coopération au développement.

1.2. Cadres d'analyse

Afin de mieux cerner la complexité de la coopération bilatérale dans un contexte marqué par une crise multidimensionnelle, l'étude s'appuie sur plusieurs cadres d'analyse complémentaires. Ces approches permettent d'articuler la lecture des phénomènes observés et d'éclairer les enjeux sous-jacents. Elles offrent ainsi des clés de compréhension pour appréhender non seulement la dynamique de la crise, mais également la manière dont elle influence les choix, les stratégies et les pratiques des PTF et de l'État burkinabè.

Trois approches principales seront mobilisées :

- l'approche systémique, qui met en lumière les interconnexions et les effets en cascade entre les différentes dimensions de la crise, afin d'en comprendre la globalité et les répercussions croisées ;
- l'approche partenariale, qui insiste sur la coresponsabilité et la concertation entre le Burkina Faso et ses partenaires, tout en évaluant les défis que la crise impose à ce principe de coopération équilibrée ;
- la logique d'adaptation des flux d'aide, qui examine la capacité des PTF à ajuster leurs instruments et modalités d'intervention aux réalités mouvantes du contexte national.

C'est à la lumière de ces trois angles que sera conduite l'analyse. Elle commencera par l'approche systémique, qui permet d'appréhender la crise dans sa globalité et d'en saisir les interconnexions, avant d'examiner l'approche partenariale et enfin la logique d'adaptation des flux d'aide.

1.2.1. Approche systémique de la crise

L'approche systémique permet d'appréhender la crise dans sa globalité, en insistant sur les interconnexions entre ses différentes dimensions (sécuritaire, économique, sociale, politique, environnementale). Elle postule que les effets d'un dysfonctionnement dans une composante du système peuvent se propager à d'autres composantes, entraînant des perturbations en chaîne.

Cette approche est particulièrement pertinente pour comprendre les effets en cascade de la crise au Burkina Faso. À titre d'illustration, la recrudescence des attaques terroristes a

entraîné la fermeture d'écoles, affecté l'accès à la santé, provoqué des déplacements et limité les interventions des PTF à certaines zones. Elle invite donc à dépasser les lectures sectorielles de la crise, au profit d'une vision systémique intégrée.

Après avoir mis en évidence les effets en cascade de la crise à travers l'approche systémique, il convient maintenant de s'intéresser à la manière dont la coopération bilatérale tente d'y répondre, notamment en mobilisant la logique de partenariat.

1.2.2. Approche partenariale de la coopération bilatérale

L'approche partenariale considère la coopération comme une construction conjointe entre les pays bénéficiaires et les Partenaires techniques et financiers. Elle met l'accent sur la réciprocité, la concertation, la co-responsabilité, et l'alignement sur les priorités nationales.

Dans un contexte de crise, cette approche est mise à l'épreuve. En effet, certains partenaires suspendent ou modifient leurs interventions de manière unilatérale, tandis que les capacités de pilotage de l'État sont fortement sollicitées

et mises sous pression. Toutefois, elle reste un repère central pour penser les conditions d'une coopération bilatérale plus équilibrée, fondée sur la confiance, la transparence et la flexibilité.

Si cette approche partenariale constitue un repère central, elle ne saurait être pleinement opérante sans la capacité d'adaptation des modalités d'aide aux réalités mouvantes du terrain. C'est ce que met en évidence la troisième grille de lecture.

1.2.3. Logique d'adaptation des flux d'aide au contexte

Cette approche analytique examine comment les PTF révisent leurs modalités d'intervention en réponse aux chocs ou aux transformations du contexte. Elle s'intéresse à la flexibilité des instruments utilisés (passage de l'Aide projet à l'Aide humanitaire, adoption de financements par tranches, création de fonds multi-acteurs, etc.), à la territorialisation de l'aide, à la gestion des risques et à la résilience des mécanismes de coopération.

Elle est particulièrement utile pour évaluer dans quelle mesure les partenaires bilatéraux ont su ajuster leur portefeuille d'interventions au Burkina Faso, pour continuer à accompagner le pays malgré les contraintes opérationnelles croissantes.

En définitive, la combinaison de ces trois approches – systémique, partenariale et adaptative – offre une lecture intégrée des dynamiques de la crise et de leurs répercussions sur la coopération bilatérale. Elle permet de dépasser les analyses fragmentées pour dégager une vision d'ensemble, tout en mettant en évidence les marges de manœuvre et les contraintes auxquelles font face l'État burkinabè et ses partenaires. C'est sur la base de ce cadre analytique que s'inscrit la délimitation du périmètre de la présente étude, afin de préciser la période, les types de coopération et les acteurs concernés.

1.3. Délimitation du périmètre de l'étude

L'une des étapes essentielles dans la conduite de la présente étude a consisté à circonscrire clairement son champ d'analyse. La délimitation du périmètre de l'étude vise à assurer la cohérence des constats et la pertinence des conclusions en identifiant les bornes temporelles, les types de coopération considérés, les acteurs impliqués ainsi que les sources de données mobilisées.

1.3.1. Période couverte

La période retenue, allant de 2014 à 2023, couvre une décennie marquée par de profondes transformations politiques, institutionnelles et sécuritaires au Burkina Faso. L'année 2014 constitue un jalon majeur avec l'insurrection populaire qui a ouvert une phase de transition politique inédite. L'année 2015 marque l'amorce du basculement sécuritaire, avec la première attaque terroriste et des conflits communautaires et intercommunautaires, qui se sont progressivement intensifiées et complexifiées. De 2016 à 2021, le pays a connu une période constitutionnelle jalonnée par des attaques d'envergure et des incidents terroristes. Le choix de prolonger l'analyse

jusqu'en 2023 permet d'intégrer les effets des mutations institutionnelles récentes, notamment les ruptures démocratiques et les transitions militaires, ainsi que leurs incidences sur les flux et modalités de la coopération bilatérale. L'étude privilégie une approche diachronique, permettant de suivre pas à pas les transformations de la coopération bilatérale entre 2014 et 2023, en lien avec les mutations politiques et sécuritaires de la période. Ce découpage temporel offre ainsi une lecture cohérente de l'évolution des dynamiques d'aide et permet d'apprécier la résilience ou la fragilité du portefeuille bilatéral face à la crise multidimensionnelle.

1.3.2. Types de coopération considérés

L'étude se concentre exclusivement sur la coopération bilatérale, qui constitue le cœur des relations directes entre le Burkina Faso et ses partenaires. Toutefois, une précision méthodologique s'impose : certaines interventions multilatérales ont été retenues lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une gestion déléguée bilatérale, témoignant de l'imbrication croissante entre les deux modes de coopération.

Cinq (05) formes principales d'appui ont été analysées :

- **L'Aide projet**, qui demeure la modalité dominante, à travers des interventions sectorielles ciblées dans des domaines clés tels que l'éducation, la santé, les infrastructures ou la gouvernance.
- **L'Appui budgétaire bilatéral**, sous forme de soutiens financiers directs aux finances publiques. Bien qu'il ait connu une contraction liée au durcissement sécuritaire et à la nécessité de consolider davantage la confiance institutionnelle, il reste un instrument stratégique pour accompagner les réformes structurelles.
- **L'Assistance technique directe**, mobilisant des experts bilatéraux afin de renforcer les capacités des institutions nationales et d'appuyer la mise en œuvre de programmes spécifiques.
- **Les dons et prêts concessionnels bilatéraux**, qui constituent une source importante de financement, offrant des conditions souvent plus favorables et adaptées que celles des prêts commerciaux classiques.
- **Les contributions bilatérales aux ONG et opérateurs tiers**, dont le rôle s'est accru dans un contexte marqué par des contraintes sécuritaires et logistiques, permettant ainsi de maintenir l'ancrage territorial et la continuité des services essentiels.

Ces différentes formes d'appui illustrent la diversité et l'adaptabilité des instruments mobilisés par les partenaires bilatéraux, dans un contexte exigeant où la flexibilité et la coordination demeurent des conditions essentielles de succès.

1.3.3. Acteurs et institutions concernés

La cartographie des acteurs concernés illustre la complexité et la diversité des parties prenantes.

Du côté national, les principaux bénéficiaires et gestionnaires de la coopération incluent : les Ministères sectoriels (éducation, santé, agriculture, infrastructures), le MEF à travers la DGCOOP, les agences nationales d'exécution, ainsi que les Collectivités territoriales qui ont vu leurs compétences s'accroître dans la gestion de certains programmes. Les OSC, notamment celles impliquées dans l'humanitaire et le développement local, jouent également un rôle

croissant dans la mise en œuvre de projets bilatéraux.

Du côté des PTF, l'étude prend en compte les ambassades accréditées au Burkina Faso, les agences de coopération bilatérales telles que l'Agence française de développement (AFD), la GIZ allemande, la JICA japonaise, LuxDev du Luxembourg, ainsi que d'autres agences nordiques ou asiatiques. Les entités techniques mandatées pour la mise en œuvre de la coopération déléguée constituent aussi des relais importants dans les zones difficiles d'accès.

1.3.4. Données quantitatives et qualitatives

L'analyse repose sur une triangulation méthodologique combinant des données quantitatives et qualitatives de diverses sources :

- **sources nationales** : les bases de données du MEF, notamment de la DGCOOP, fournissant des informations détaillées sur les engagements, décaissements et conventions signées ;
- **sources internationales** : les statistiques de l'OCDE-CAD, de l'AidAtlas et de la plateforme OECD.Stat qui permettent d'effectuer des comparaisons régionales et de situer le Burkina Faso dans les tendances mondiales de l'Aide bilatérale ;
- **documents institutionnels** : conventions signées, rapports de revue sectorielle, bilans conjoints de performance et rapports d'évaluation qui offrent des éléments précieux sur la cohérence, l'efficacité et l'impact des interventions ;
- **approches qualitatives** : des entretiens ciblés avec des acteurs étatiques, des représentants des PTF et des experts en coopération complétant les données quantitatives, et qui ont permis d'apporter un éclairage sur les perceptions, les difficultés rencontrées et les opportunités identifiées.

En définitive, cette délimitation du périmètre garantit une analyse équilibrée, prenant en compte la complexité du contexte burkinabè et la diversité des acteurs et instruments de coopération. Elle permet d'assurer la fiabilité des résultats et de tirer des enseignements pertinents pour les perspectives futures de la coopération bilatérale dans un contexte de crise multidimensionnelle.

Audience du 26 juin 2024 avec le nouvel ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Burkina Faso, S.E.M. Dietrich BECKER



2. ANALYSE DE L'ÉTAT DES LIEUX DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE ET DE LA CRISE MULTIDIMENSIONNELLE

Cette partie dresse un panorama global de l'évolution récente de la coopération bilatérale au Burkina Faso et l'articule avec les effets de la crise multidimensionnelle qui éprouve le pays. Elle se compose de deux points complémentaires : le premier point analyse en détail le portefeuille bilatéral sur la période 2014–2023, à travers l'évolution des engagements et décaissements, la dynamique des conventions, l'identification des principaux PTF et secteurs d'intervention ainsi que le rôle de la coopération déléguée ; le deuxième point met en lumière les différentes dimensions de la crise et évalue leurs impacts structurels sur les politiques de développement.

2.1. Analyse du portefeuille de la coopération bilatérale

Cette section examine l'évolution du portefeuille bilatéral burkinabè au cours de la dernière décennie. Elle s'attarde successivement sur :

- ❖ l'évolution des engagements et des décaissements pour mettre en évidence les tendances financières ;
- ❖ la dynamique des conventions signées pour illustrer la confiance ou les incertitudes des partenaires au fil des années ;
- ❖ l'identification des principaux PTF et des secteurs dominants pour saisir la recomposition des acteurs et des priorités sectorielles ;
- ❖ le rôle et l'évolution de la coopération déléguée pour présenter les modalités de coordination entre partenaires.

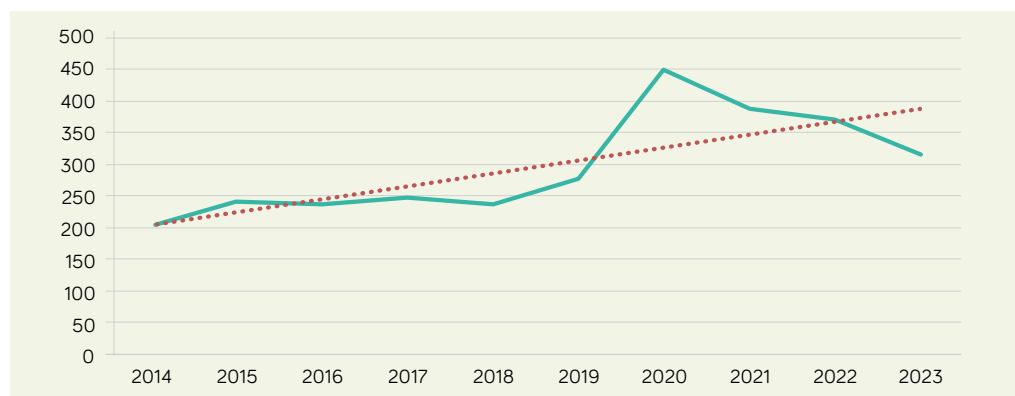
2.1.1. Évolution des décaissements

L'analyse du portefeuille de la coopération bilatérale au Burkina Faso entre 2014 et 2023 révèle une évolution contrastée. Les données de la DGCOOP et des PTF montrent une tendance initialement ascendante, suivie d'une stagnation puis d'une contraction des flux.

En effet, entre 2014 et 2018, les décaissements bilatéraux ont affiché une évolution erratique,

avant d'amorcer une croissance continue jusqu'en 2020. Le pic atteint en 2020 s'explique par la mobilisation des PTF bilatéraux pour accompagner le Burkina Faso à faire face à la crise sanitaire de la Covid-19. À partir de 2020, on note une décroissance continue des décaissements jusqu'en 2023, toutefois avec un volume de décaissements maintenu au-dessus de son niveau d'avant Covid-19.

Graphique 25 : Évolution des décaissements bilatéraux (2014–2023, en milliards de FCFA)



Source : DGCOOP, juillet 2025

2.1.2. Dynamique des conventions signées

Dans le cadre de ses relations de coopération avec les partenaires au développement, le Gouvernement signe des conventions de financement qui indiquent les montants du financement et décrivent les modalités de mise en œuvre des projets et programmes.

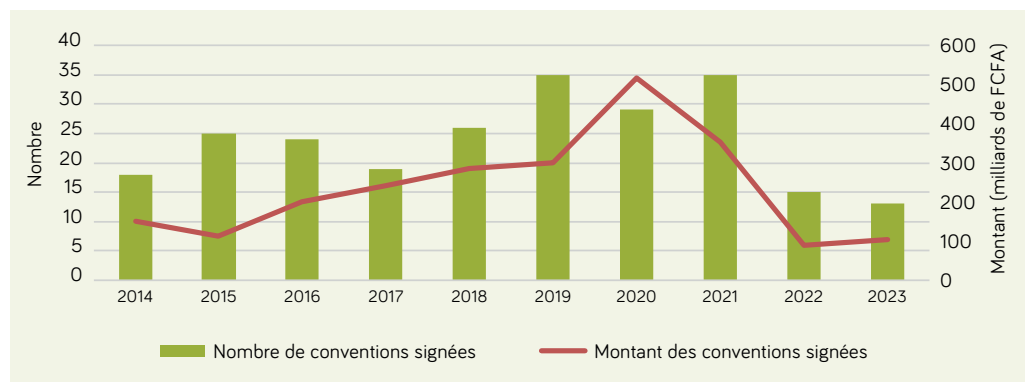
Sur la période 2014-2023, le Gouvernement a signé un nombre total de 239 conventions de financement avec les partenaires bilatéraux pour un montant total de 2 356,63 milliards de FCFA. Sur la période, le nombre de conventions signées a évolué en dents de scie avec des pics en 2019 et en 2021. Une hausse a été observée de 2016 à 2020, correspondant au respect des engagements pris par les partenaires lors de la table ronde de financement du PNDES tenue

en décembre 2016. Le pic de 2021 pourrait s'expliquer par l'accroissement des appuis des partenaires pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19. Quant à l'année 2023, elle a connu une baisse significative du nombre de conventions signées qui pourrait être due aux changements institutionnels.

Quant aux montants des conventions signées sur la période, ils ont une tendance globalement haussière de 2014 à 2020. Mais depuis 2021, la tendance s'est inversée avec une baisse du montant des conventions signées.

Le graphique suivant présente l'évolution du nombre et du montant des conventions signées avec les partenaires bilatéraux de 2014 à 2023.

Graphique 26 : Évolution du nombre et des montants des conventions signées (2014-2023)



Source : DGCOOP, juillet 2025

Audience du 6 décembre 2024, avec l'ambassadeur de la Fédération de Russie au Burkina Faso, S.E.M. Igor Alexandrovitch MARTYNOV



2.1.3. Principaux PTF bilatéraux et secteurs d'intervention

La coopération bilatérale du Burkina Faso a été portée par un noyau de partenaires historiques, avant l'arrivée de nouveaux acteurs.

Tableau 23 : Principaux PTF bilatéraux et secteurs d'intervention dominants (2014-2023)

PTF	Secteurs dominants
France (AFD)	Éducation, infrastructures, gouvernance
Allemagne (GIZ)	Décentralisation, gouvernance locale
Luxembourg	Formation professionnelle, éducation
Pays-Bas	Agriculture, décentralisation
Belgique	Santé, infrastructures locales
Canada	Développement rural, sécurité alimentaire
Japon (JICA)	Infrastructures, santé
Danemark	Agriculture, gouvernance locale

Source : DGCOOP, base de données sur la coopération bilatérale, juillet 2025

Depuis 2020, le portefeuille s'est élargi à de nouveaux partenaires tels que :



Cette recomposition traduit une diversification du paysage bilatéral, posant des défis pour la coordination de l'aide. Les partenaires européens, historiquement dominants, voient leur influence relativisée au profit de nouveaux acteurs intervenant avec des modalités plus souples.

2.1.4. Coopération déléguée : évolution et spécificités

La coopération déléguée a été un instrument important de la coordination européenne, particulièrement entre 2014 et 2019. Elle permettait à certains donateurs de déléguer l'exécution de projets à d'autres partenaires plus présents localement.

À titre d'illustration, la France (via l'AFD) et l'Allemagne (via la GIZ et la KfW) ont souvent joué le rôle d'opérateurs délégués (mandataires) pour d'autres partenaires européens (mandants).

Depuis 2020, le volume de la coopération déléguée décline pour deux raisons principales :

- les tensions diplomatiques et politiques entre le Burkina Faso et certains opérateurs délégués qui limitent le volume des interventions des partenaires européens ;
- l'arrivée de nouveaux acteurs (Russie, Turquie, Chine) qui privilégient des accords bilatéraux directs, sans passer par la délégation.

Cette évolution marque une érosion du modèle européen de coordination et un retour à des approches bilatérales fragmentées, mais parfois plus rapides.

2.2. Analyse des dimensions de la crise multidimensionnelle au Burkina Faso

Ce deuxième point met en relief la complexité de la crise burkinabè et ses effets sur la coopération. Elle analyse d'abord ses principales dimensions — sécuritaire, démographique, climatique, foncière, religieuse, économique, politique et humanitaire — qui, par leurs interactions, renforcent le caractère systémique de la crise. Elle examine ensuite les impacts structurels sur les politiques de développement, notamment la perturbation des services sociaux, l'affaiblissement de la gouvernance, le recentrage budgétaire sur le sécuritaire, la complexification de la coopération et le développement asymétrique entre les régions.

2.2.1. Dimensions de la crise

La crise que traverse le Burkina Faso depuis 2015 revêt un caractère profondément multidimensionnel. Elle ne se limite pas à la seule insécurité, mais englobe un ensemble de facteurs interconnectés qui se renforcent mutuellement et aggravent la vulnérabilité du pays. Cette configuration crée un environnement de développement particulièrement complexe où chaque dimension contribue à fragiliser les acquis sociaux, économiques et institutionnels.

Sur le plan sécuritaire, la multiplication des attaques terroristes, communautaires et inter-communautaires a entraîné un déplacement massif de populations et une perte progressive du contrôle de l'État sur une grande partie du territoire. Les conséquences se répercutent immédiatement sur les services sociaux, avec la fermeture de milliers d'écoles et de centres de santé.

La dimension démographique accentue ces défis. Avec un taux de croissance annuel d'environ 3%, la pression sur les infrastructures éducatives, sanitaires et sur le marché de l'emploi devient insoutenable.

Les changements climatiques et les tensions foncières contribuent également à la crise. En effet, les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur récurrentes, la raréfaction des ressources naturelles et les conflits agriculteurs-éleveurs alimentent les tensions communautaires et accentuent l'insécurité alimentaire.

À cela s'ajoutent des discours radicaux d'ordre religieux et des fractures sociales qui découlent des frustrations économiques et identitaires.

Sur le plan économique et politique, la contraction des investissements, conjuguée à l'instabilité institutionnelle et aux transitions qui en découlent, a contribué à fragiliser la confiance de certains partenaires internationaux, entraînant une diminution des flux d'Aide bilatérale et rendant plus complexe la continuité des politiques publiques.

Enfin, la dimension humanitaire se traduit par des milliers de déplacés internes et des besoins croissants en assistance alimentaire, sanitaire et psychosociale.



Ces différentes dimensions, présentées dans le tableau ci-après, illustrent le caractère systémique et prolongé de la crise.

Tableau 24 : Principales dimensions de la crise multidimensionnelle au Burkina Faso

Dimension	Manifestations clés	Effets immédiats
Sécuritaire	Attaques armées, zones hors contrôle de l'État, violences communautaires	Fermeture d'écoles et de centres de santé ; déplacements massifs de populations
Démographique	Croissance démographique ≈ 3% par an	Pression accrue sur les services sociaux et le marché de l'emploi
Climatique	Sécheresses récurrentes, conflits fonciers liés aux ressources naturelles	Crises alimentaires, tensions communautaires et migrations internes
Foncier	Accaparement des terres, conflits agriculteurs-éleveurs	Aggravation de la pauvreté rurale et insécurité alimentaire
Religieuse	Radicalisation, instrumentalisation de la religion	Renforcement des clivages sociaux et risques de radicalisme violent
Économique	Contraction des investissements, accentuation de l'économie informelle	Baisse de la croissance et réduction des opportunités d'emploi
Politique	Instabilité institutionnelle, transitions successives	Perte de confiance internationale et suspension de certains appuis bilatéraux
Humanitaire	Déplacement massif des populations, besoins croissants en aide alimentaire	Pression accrue sur l'aide humanitaire et saturation des dispositifs de réponse

Source : DGCOOP, à partir d'une compilation d'informations, juillet 2025

Ces dimensions s'alimentent mutuellement, renforçant la nature systémique et prolongée de la crise.

2.2.2. Effets structurels sur les politiques de développement

Les effets de la crise multidimensionnelle sur les politiques de développement au Burkina Faso sont profonds et durables. Ils peuvent être regroupés en cinq principaux volets :

2.2.2.1. Perturbation des services sociaux de base

La crise sécuritaire a entraîné la fermeture massive d'écoles et de centres de santé. Selon le Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN, Rapport 2023), plus de 6 100 écoles étaient fermées à fin décembre 2023, privant près de 1,2 million d'élèves et plus de 30 000 enseignants de conditions normales d'apprentissage et d'enseignement. Le Ministère de la santé et de l'hygiène publique (MSHP, Bilan 2023) fait état de plus de 420 formations sanitaires fermées ou rendues inaccessibles, affectant environ 4 millions de personnes. Cette situation compromet gravement les acquis en matière d'éducation et de santé, piliers essentiels du développement humain.

2.2.2.2. Affaiblissement de la gouvernance locale et centrale

Le recul de l'autorité de l'État reste préoccupant, notamment dans les régions du Sahel, de l'Est

et du Centre-Nord. Selon le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR, 2023), le Burkina Faso comptait plus de 2 millions de personnes déplacées internes, soit près de 10 % de la population nationale. Par ailleurs, la Direction générale des Collectivités territoriales (DGCT, 2023) note que plusieurs communes ne disposent plus de conditions adéquates pour assurer leurs fonctions, ce qui réduit la capacité de coordination des politiques publiques et fragilise la confiance des populations envers l'État.

2.2.2.3. Recentrage budgétaire vers la sécurité

Le Ministère de l'économie et des finances (Loi de finances 2023) indique que plus de 25% du budget national a été consacré aux dépenses militaires et sécuritaires, contre moins de 15% en 2015. Cette évolution traduit l'effort de défense face à l'insécurité, mais limite significativement les marges de manœuvre pour les secteurs sociaux et productifs, ralentissant les progrès vers les Objectifs de développement durable (ODD).

2.2.2.4. Complexification et reconfiguration de la coopération internationale

Le contexte sécuritaire et institutionnel a rendu plus difficile l'accès des PTF à certaines zones d'intervention. Le Ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur (Rapport 2023 sur la coopération bilatérale) relève que certains partenaires ont réorienté ou suspendu leurs appuis, tandis que de nouveaux acteurs tels que la Russie, la Turquie et la Chine ont intensifié leurs interventions, souvent à travers des accords bilatéraux directs. Au niveau régional, la crise sécuritaire a entraîné la sortie du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO avec la création de l'AES. Cette recomposition impose de nouveaux défis en matière de coordination et d'alignement sur les priorités nationales.

2.2.2.5. Accentuation du développement asymétrique des régions

Les inégalités territoriales se sont accentuées. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD, Profil de pauvreté 2023) révèle que le taux de pauvreté atteint plus de 20% dans la région du Sahel, contre moins de 10% dans la région du Centre. L'indice de développement humain régional reste également le plus faible au Sahel ($\approx 0,310$) et le plus élevé au Centre ($\approx 0,540$). Cette disparité illustre une dynamique de développement asymétrique, où les régions les plus affectées par l'insécurité demeurent les plus marginalisées.

Tableau 25 : Effets structurels de la crise sur les politiques de développement

Volet impacté	Situation observée	Source	Effets sur le développement	Perspectives
Services sociaux de base	Plus de 6 100 écoles fermées ; 420 structures de santé inaccessibles	MENAPLN (2023) ; MSHP (2023)	Dégradation des acquis éducatifs et sanitaires ; hausse des vulnérabilités	Renforcer la résilience scolaire et sanitaire via des solutions alternatives
Gouvernance locale et centrale	2 millions de déplacés internes ; plusieurs communes en incapacité de fonctionnement	CONASUR (2023) ; DGCT (2023)	Affaiblissement de l'autorité de l'État et baisse de confiance citoyenne	Réhabiliter la gouvernance locale et restaurer la confiance citoyenne
Budgets de l'État	25% du budget national consacré à la sécurité en 2023 contre 15% en 2015	MEF, Loi de finances 2023	Réduction des ressources pour les secteurs sociaux et productifs	Rééquilibrer les allocations budgétaires en faveur du social
Coopération internationale	Réorientation ou suspension d'appuis par certains PTF ; montée de nouveaux acteurs bilatéraux	MAECR-BE, Rapport sur la coopération 2023	Complexification de la coordination et perte de prévisibilité des financements	Diversifier les partenariats tout en améliorant la coordination
Développement territorial	Taux de pauvreté >20% au Sahel contre <10% au Centre ; IDH régional le plus bas au Sahel ($\approx 0,310$)	INSD, Profil de pauvreté 2023 PNUD	Creusement des inégalités territoriales et marginalisation accrue des zones fragiles	Déployer des programmes ciblés pour réduire les disparités régionales

Source : DGCOOP, à partir d'une compilation d'informations, juillet 2025

En définitive, ces effets montrent que la crise ne constitue pas un simple choc conjoncturel. Elle redéfinit durablement les priorités de développement et impose de nouvelles modalités de coopération axées sur la résilience, la réduction des inégalités territoriales et la restauration progressive de l'autorité publique.

3. ANALYSE DES IMPACTS DE LA CRISE MULTIDIMENSIONNELLE SUR LA COOPÉRATION BILATÉRALE

Cette section analyse de manière détaillée les répercussions de la crise multidimensionnelle sur la coopération bilatérale au Burkina Faso. Elle distingue les effets directs (suspensions, retraits et perturbations des programmes), les effets indirects (perte de confiance, complexification des procédures, obstacles à la coordination et évolution des priorités) et propose des études de cas illustratives qui mettent en lumière les trajectoires différenciées de certains partenaires et de projets emblématiques.

3.1. Effets directs

Les effets directs de la crise se traduisent par des décisions immédiates de la part des PTF visant à réduire les risques et à protéger l'efficacité de leurs appuis. Trois aspects principaux sont analysés : la suspension ou la réduction de programmes, le retrait ou le repositionnement de certains partenaires et les perturbations dans la chaîne de mise en œuvre.

3.1.1 Suspension ou réduction de programmes

La crise multidimensionnelle qui affecte le Burkina Faso depuis 2015 s'est traduite par la suspension ou la réduction de plusieurs programmes de coopération. Les PTF bilatéraux, soucieux de protéger leurs ressources et de garantir une utilisation efficiente de l'aide, ont souvent réagi par des réductions d'enveloppes ou par le gel temporaire des décaissements.

Ainsi, les programmes budgétaires, considérés comme risqués en raison de la faible traçabilité des fonds dans un contexte de gouvernance fragilisée, ont été les premiers visés. Certains partenaires européens ont suspendu leur participation au Cadre général d'organisation

des appuis budgétaires (CGAB), entraînant une chute sensible de la part de l'Aide budgétaire dans le portefeuille national.

De même, plusieurs projets sectoriels ont connu des reports de mise en œuvre. À titre illustratif, dans le secteur de l'éducation, des constructions d'infrastructures scolaires financées par la Coopération belge ou autrichienne ont été arrêtées en raison de l'impossibilité d'accéder à certaines zones sous contrôle terroriste. Ces suspensions ont non seulement retardé les résultats attendus, mais elles ont également fragilisé la confiance des bénéficiaires vis-à-vis de l'action publique et internationale.

3.1.2. Retrait ou repositionnement de certains PTF

La crise a conduit certains partenaires à se retirer complètement ou à revoir à la baisse leur présence au Burkina Faso. Le cas le plus emblématique est celui de la France, qui a suspendu en 2023 plusieurs volets de coopération, y compris l'Aide publique au développement, à la suite de la dégradation des relations diplomatiques. De même, la Suède a annoncé la fermeture de son ambassade à Ouagadougou et la fin de sa coopération bilatérale directe à partir de 2025, préférant réorienter son soutien vers une stratégie régionale pour le Sahel.

D'autres partenaires, tels que les Pays-Bas, qui s'étaient désengagés en 2013, hésitent encore à rétablir une coopération bilatérale forte, malgré un intérêt manifeste depuis 2018. Leur réticence traduit la prudence des donateurs face à un contexte politique non favorable et à des risques sécuritaires persistants.

À l'inverse, certains PTF ont choisi un repositionnement stratégique plutôt qu'un retrait. La Belgique, par exemple, a maintenu son portefeuille mais en privilégiant désormais des projets axés sur la résilience, la cohésion

sociale et la prévention des conflits. L'Autriche a également réorienté sa coopération vers des programmes plus ciblés dans les zones rurales

résilientes, tout en réduisant ses engagements globaux.

3.1.3. Perturbations dans la chaîne de mise en œuvre

La crise sécuritaire a bouleversé la chaîne de mise en œuvre des projets. Plusieurs ONG partenaires ont dû quitter des zones entières, tandis que les déplacements massifs de populations (plus de 2 millions de déplacés internes en 2023) ont contraint à reconfigurer des programmes initialement conçus pour ces zones.

Les contraintes logistiques sont devenues majeures : transport des intrants agricoles, suivi technique sur le terrain, collecte des données, organisation des missions de supervision. Ces perturbations entraînent une augmentation des coûts de transaction et une baisse de l'efficacité des interventions. Dans le domaine de la

santé par exemple, des projets financés par la coopération italienne ont vu leur mise en œuvre retardée par la fermeture de centres de santé et l'exposition des agents communautaires.

En outre, l'instabilité institutionnelle, marquée par deux changements de régime en 2022, a affecté la continuité des engagements gouvernementaux avec une perturbation de la coordination avec les partenaires et de la fluidité des procédures.

Le tableau suivant fait la synthèse de la dynamique des repositionnements des PTF face à la crise.

Tableau 26 : Évolution des comportements des PTF face à la crise multidimensionnelle

Catégorie de réaction	Partenaires concernés	Manifestations observées	Conséquences pour le portefeuille
Suspension/ Réduction de programmes	France, Luxembourg, Belgique, Autriche	Suspension d'appuis budgétaires, réduction d'enveloppes, reports de projets	Baisse du volume global de l'APD bilatérale, retard d'exécution des projets
Retrait partiel ou total	Suède (fin 2024), Pays-Bas (retrait en 2013, retour hésitant), États-Unis (MCC résilié en 2022)	Fermeture d'ambassade (Suède), fin de programmes structurants (MCC), faible présence sur le terrain (Pays-Bas)	Perte de financements importants, réduction des partenariats institutionnels
Repositionnement stratégique	Belgique, Autriche, Danemark, Suisse	Réorientation vers des programmes de résilience, gouvernance locale, prévention des conflits	Maintien de l'aide mais recentrage sectoriel et géographique
Renforcement/ Émergence	Russie, Chine, Turquie, Iran	Signature d'accords-cadres, projets énergétiques, agricoles et de défense	Diversification des partenaires, réduction de la dépendance vis-à-vis de l'Europe

Source : DGCOOP, à partir d'une compilation d'informations, juillet 2025

3.2. Effets indirects

Les effets indirects de la crise, moins visibles que les suspensions ou retraits, sont tout aussi structurants. Ils concernent notamment la perte de confiance des donateurs, la complexification des procédures, la difficulté de coordination entre acteurs et la réorientation des priorités de l'aide.

3.2.1. Perte de confiance et complexification des procédures

Face à un environnement perçu comme risqué, les PTF ont introduit davantage de conditionnalités. L'octroi d'aide est désormais assorti de contrôles renforcés, de mécanismes de suivi plus stricts et de procédures plus lourdes. Cette complexification se traduit par un allongement des délais d'approbation et de décaissement.

La perte de confiance s'exprime également dans le choix de canaux de mise en œuvre alternatifs. Plusieurs partenaires bilatéraux, au lieu de passer par l'État, ont privilégié les ONG internationales, les agences des Nations Unies ou encore des opérateurs privés. Si cette stratégie permet de contourner les risques liés à la gouvernance publique, elle affaiblit néanmoins la maîtrise nationale du portefeuille et réduit la visibilité des ressources dans le budget de l'État.

3.2.2. Obstacles à la coordination et à l'efficacité de l'aide

La crise a exacerbé la fragmentation des interventions. Chaque donateur privilégie désormais sa propre stratégie de gestion des risques, ce qui complique la coordination entre partenaires. Le cadre de dialogue sectoriel, déjà fragile, a souffert du manque de confiance et de l'urgence humanitaire.

Ainsi, les mécanismes de concertation instaurés dans les années 2000, comme les tables rondes de suivi du CGAB, fonctionnent aujourd'hui de manière irrégulière. Par ailleurs, l'insécurité rend difficile la mise en œuvre conjointe de projets dans certaines zones. Les actions sont souvent cloisonnées et la complémentarité entre interventions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix reste insuffisante.

3.2.3. Évolution des priorités de l'Aide bilatérale

Sous l'effet de la crise, les priorités des PTF bilatéraux se sont nettement réorientées vers :

- l'aide humanitaire et la résilience : programmes éducatifs, agricoles et sanitaires reconfigurés pour répondre aux besoins des déplacés internes ;
- la stabilisation et la sécurité : soutien accru aux projets de gouvernance, de justice et de cohésion sociale ;
- la flexibilité des instruments : recours aux subventions et à l'assistance technique plutôt qu'aux prêts souverains.

Cette évolution illustre un passage d'une logique de développement structurel à une logique de gestion de crise, où la priorité est donnée au court terme plutôt qu'à des investissements lourds et durables.

Le tableau qui suit fait la situation des perturbations ayant touché les interventions des PTF bilatéraux.

Tableau 27 : Perturbations dans la chaîne de mise en œuvre

Facteur de perturbation	Manifestations concrètes	Exemples de projets affectés
Insécurité et déplacements de populations	Inaccessibilité de certaines zones, fermeture d'écoles et de centres de santé	Projets éducatifs (Belgique, Autriche), santé communautaire (Italie)
Instabilité institutionnelle	Changements fréquents d'interlocuteurs, rupture dans le suivi des conventions	Programmes de gouvernance financés par la Suisse et le Danemark
Complexité logistique	Difficultés de transport des intrants, hausse des coûts de supervision	Projets hydro-agricoles financés par la Chine
Réaffectation d'objectifs	Passage de projets de développement à des projets humanitaires	Programmes luxembourgeois redimensionnés (PIC IV suspendu)

Source : DGCOOP, à partir d'une compilation d'informations, juillet 2025

3.3. Cas pratiques

Afin de mieux comprendre la diversité des réponses des PTF face à la crise, cette section présente des cas pratiques portant à la fois sur les tendances spécifiques de certains partenaires et sur des projets emblématiques affectés par la crise.

3.3.1. Tendances spécifiques chez certains partenaires

La crise multidimensionnelle et les recompositions géopolitiques régionales ont eu des répercussions différenciées sur les comportements des partenaires bilatéraux du Burkina Faso. Certains bailleurs historiques ont choisi de réduire ou de suspendre leurs appuis, d'autres hésitent à revenir dans un contexte d'instabilité, tandis que de nouveaux acteurs cherchent à occuper l'espace laissé vacant. Cette diversité de trajectoires illustre à la fois la fragilité des alliances traditionnelles et l'ouverture vers des partenariats émergents. À titre d'illustration, les tendances observées auprès de certains partenaires clés se présentent comme suit :

- **la France.** Après avoir longtemps été l'un des principaux donateurs bilatéraux du Burkina Faso, la France a progressivement réduit la portée de son engagement avant de suspendre en 2023 plusieurs volets de coopération. Les appuis budgétaires, jugés plus sensibles dans un contexte institutionnel marqué par des défis de stabilité, ont été les premiers à être arrêtés. À cette suspension s'ajoutent des interruptions dans divers programmes sectoriels, notamment dans les domaines éducatif et institutionnel. Ce retrait traduit non seulement une dégradation des relations diplomatiques, mais aussi une redéfinition stratégique des priorités françaises au Sahel.
- **les Pays-Bas.** Après leur retrait en 2013, les Pays-Bas ont montré depuis 2018 des signaux de retour progressif, matérialisés par des missions exploratoires et un intérêt renouvelé pour la gouvernance et la résilience. Toutefois, l'instabilité politique et sécuritaire continue de freiner la concrétisation de cette reprise, illustrant une posture encore prudente ;
- **la Russie.** Contrairement aux bailleurs traditionnels, la Russie se positionne comme un partenaire émergent. Ses propositions de coopération portent sur des secteurs stratégiques tels que la défense, l'énergie et l'agriculture. La négociation d'un accord-cadre et d'un programme indicatif traduit une volonté affirmée de renforcer son ancrage au Burkina Faso et de contribuer à la diversification des partenariats.
- **la Suède.** La Suède a choisi en 2024 de mettre fin à sa coopération bilatérale directe avec le Burkina Faso. Ce retrait s'inscrit dans un repositionnement stratégique privilégiant une approche régionale couvrant l'ensemble du Sahel, au travers de mécanismes flexibles et multilatéraux, jugés mieux adaptés à un contexte de crise persistante.

Le tableau qui suit présente un récapitulatif des effets de la crise sur le portefeuille de certains pays donateurs.

Tableau 28 : Récapitulatif des effets de la crise sur le portefeuille de la coopération bilatérale

Partenaire	Tendances spécifiques	Projets emblématiques affectés	Nature de l'impact
France	Suspension en 2023 de plusieurs volets de coopération (appuis budgétaires, interventions sectorielles). Dégradation des relations diplomatiques.	Suspension de l'APD, arrêt de programmes de soutien aux collectivités et d'initiatives sectorielles.	Retrait brutal d'un partenaire historique, perte d'appuis stratégiques.
Pays-Bas	Retrait en 2013, intérêt pour un retour progressif depuis 2018 mais freiné par l'instabilité politique et sécuritaire.	Pas de projet emblématique récent en cours, retour encore exploratoire.	Désengagement prolongé et reprise incertaine.
Russie	Nouvel acteur stratégique, coopérations envisagées dans la défense, l'énergie et l'agriculture.	Négociations pour un accord-cadre et un Programme indicatif de coopération (PIC).	Émergence d'un partenariat en construction, forte portée géopolitique.
Suède	Décision de mettre fin à la coopération bilatérale directe en 2024. Repositionnement vers une approche régionale Sahel.	Pas de projet emblématique suspendu, mais arrêt programmé des engagements bilatéraux.	Retrait programmé avec redéploiement régional.
États-Unis (MCC)	Relations globalement stables, mais sensibles aux évolutions politiques.	Résiliation du Compact II (450 M USD) en 2022 après changements institutionnels.	Perte d'un investissement majeur en infrastructures et énergie.
Luxembourg	Maintien d'une présence, mais prudence accrue.	Suspension du PIC IV et adoption d'une stratégie transitoire 2023-2024.	Redimensionnement de la coopération avec enveloppe réduite.
Belgique	Maintien des interventions, réorientées vers la résilience et la cohésion sociale.	Transformation des projets de développement rural en programmes de résilience.	Repositionnement adaptatif, continuité de l'appui.
Autriche	Maintien des appuis mais recentrage sur zones rurales résilientes.	Projets de développement rural réorientés vers la cohésion sociale et la résilience.	Reconfiguration sectorielle avec maintien d'un engagement minimal.
Chine	Engagement croissant dans les infrastructures et l'agriculture.	Projets hydro-agricoles affectés par l'insécurité, retards et surcoûts.	Maintien des engagements malgré contraintes sécuritaires.

Source : DGCOOP, juillet 2025

3.3.2. Projets emblématiques affectés

La crise multidimensionnelle n'a pas seulement eu des effets généraux sur les volumes et les orientations de la coopération bilatérale ; elle a également touché directement plusieurs projets emblématiques, qui symbolisaient jusque-là l'ancrage et la vitalité des partenariats. Ces initiatives, souvent porteuses d'une forte valeur ajoutée pour le développement du Burkina Faso, ont été suspendues, redimensionnées ou adaptées aux nouvelles réalités sécuritaires et politiques.

L'examen de quelques projets phares permet de mesurer concrètement l'ampleur de ces impacts et la diversité des réponses adoptées par les partenaires :

- ❖ **Compact II du Millennium challenge account (MCC, États-Unis).** Ce programme majeur, d'un montant de 450 millions de dollars US, signé en 2020, devait financer des infrastructures stratégiques, notamment dans le domaine de l'énergie et des transports. Il représentait un des plus importants engagements bilatéraux des dernières années. Toutefois, en septembre 2022, à la suite des changements politiques et institutionnels, le MCC a décidé de résilier l'accord. Cette rupture brutale a privé le Burkina Faso d'un investissement structurant et de réformes institutionnelles prévues dans le secteur énergétique, illustrant la vulnérabilité des grands projets face à l'instabilité politique ;
- ❖ **Programme indicatif de coopération IV (PIC IV) – Luxembourg.** Prévu pour succéder au PIC III, ce programme devait consolider la coopération luxembourgeoise dans des secteurs clés comme l'éducation et la formation professionnelle. Cependant, en raison de l'insécurité croissante et de l'incertitude institutionnelle, la préparation du PIC IV a été suspendue. À la place, une stratégie transitoire a été mise en place pour la période 2023-2024, avec une enveloppe financière réduite. Ce redimensionnement traduit la prudence du Luxembourg face à la crise, mais aussi son souci de maintenir un minimum de continuité dans son soutien.
- ❖ **Accords de coopération France-Burkina Faso.** Historiquement l'un des plus grands partenaires bilatéraux, la France avait des engagements dans divers secteurs, de la gouvernance à l'éducation en passant par la santé et les infrastructures. La suspension de l'Aide publique au développement en 2023, combinée à la fin de certains accords sectoriels, a eu un impact majeur sur plusieurs programmes déjà en cours. Cette situation a fragilisé des projets emblématiques tels que ceux de soutien aux Collectivités territoriales et a marqué un recul significatif dans l'ancrage de la coopération française.
- ❖ **Projets hydro-agricoles – Chine.** La coopération chinoise s'est illustrée par des investissements dans les infrastructures, notamment dans les aménagements hydro-agricoles. Toutefois, la crise sécuritaire a affecté l'exécution de ces projets : certains chantiers ont dû être sécurisés par une présence militaire, entraînant des retards et une hausse des coûts. Malgré ces contraintes, la Chine a maintenu ses engagements, ce qui traduit une volonté de consolider sa position dans le pays.
- ❖ **Programmes de résilience rurale – Belgique et Autriche.** Contrairement à d'autres PTF qui ont suspendu leurs projets, la Belgique et l'Autriche ont choisi de maintenir leurs interventions, tout en les réorientant vers des axes plus adaptés au contexte. Les projets initialement conçus pour accompagner le développement rural et agricole ont été transformés en programmes de résilience et de cohésion sociale, notamment dans les zones encore accessibles. Cette adaptation témoigne d'une certaine flexibilité et d'un engagement soutenu malgré la crise.

Tableau 29 : Projets emblématiques affectés par la crise

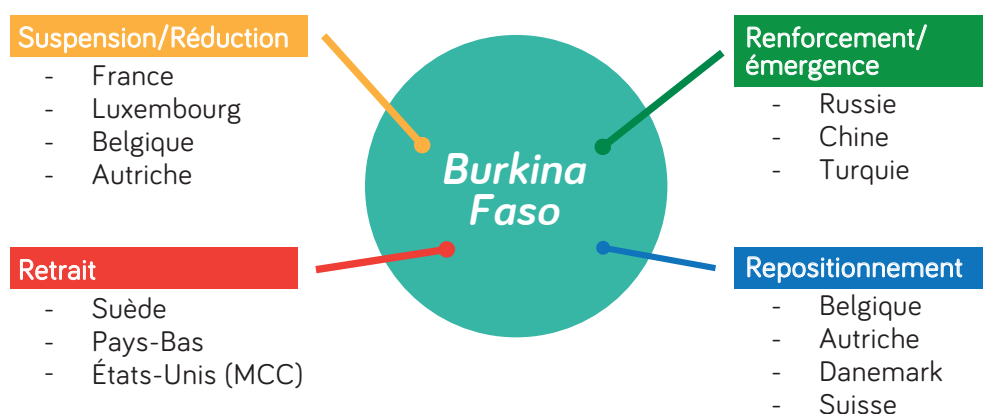
Projet/Programme	Partenaire bilatéral	Situation liée à la crise	Conséquences
Compact II du Millennium Challenge (450 M USD)	États-Unis (MCC)	Résilié en 2022 après les changements institutionnels	Perte d'investissements massifs dans l'énergie et les infrastructures
PIC IV	Luxembourg	Processus suspendu, stratégie transitoire 2023-2024	Enveloppe réduite et manque de visibilité à moyen terme
Accords de coopération France-Burkina	France	Suspension de l'APD et fin de certains accords sectoriels en 2023	Rupture brutale avec un partenaire historique
Projets hydro-agricoles	Chine	Retards dus à l'insécurité et nécessité de sécuriser les chantiers	Délais d'exécution allongés et coûts accrus
Programmes de résilience rurale	Belgique, Autriche	Maintenus mais réorientés vers la cohésion sociale et la résilience	Pérennisation des activités malgré un recentrage

Source : DGCOOP, juillet 2025

En somme, l'analyse des impacts montre que la crise multidimensionnelle au Burkina Faso a provoqué une transformation profonde de la coopération bilatérale. Les effets directs se traduisent par des suspensions, des retraits et des perturbations opérationnelles. Les effets indirects touchent la confiance, la coordination et les priorités de l'aide. Enfin, les études de cas mettent en lumière un double mouvement : désengagement progressif de certains bailleurs traditionnels et émergence de nouveaux partenaires stratégiques comme la Russie et la Chine.

Ces dynamiques traduisent une reconfiguration du paysage de l'aide, où le Burkina Faso doit désormais naviguer entre incertitudes, contraintes de gouvernance et opportunités nouvelles.

Schéma 1 : Impact de la crise multidimensionnelle sur la coopération bilatérale



4. STRATÉGIES, OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN CONTEXTE DE CRISE

La crise multidimensionnelle qui frappe le Burkina Faso constitue un tournant décisif dans l'histoire de sa coopération bilatérale. Elle a provoqué des retraits, des suspensions et des reconfigurations, mais elle a aussi ouvert de nouveaux espaces d'opportunité. Loin d'être uniquement synonyme de contraintes, cette situation inédite offre au pays la possibilité de redéfinir ses priorités, d'élargir son réseau de partenariats et d'affirmer une stratégie souveraine de mobilisation de l'aide. Cette partie explore à la fois les opportunités qui émergent de la crise et les conditions nécessaires pour transformer ces opportunités en leviers durables de développement.

4.1. Opportunités issues de la crise

La crise multidimensionnelle, malgré ses effets négatifs, a généré des marges de manœuvre nouvelles pour le Burkina Faso. Ces opportunités se déclinent en trois principaux registres : la réorientation vers des actions humanitaires et de résilience, la diversification des alliances géopolitiques et l'exploration de mécanismes de coopération innovants.

4.1.1. Réorientation vers l'humanitaire, la stabilisation et la résilience

Le premier effet de la crise a été de replacer l'aide humanitaire et la stabilisation au cœur des priorités bilatérales. Alors que la coopération antérieure était largement centrée sur le développement à long terme, les PTF ont progressivement réorienté leurs programmes pour répondre à l'urgence humanitaire et aux besoins immédiats des populations déplacées.

Plusieurs partenaires bilatéraux (Belgique, Autriche, Suisse, Danemark) ont ajusté leurs interventions pour soutenir la résilience communautaire, la cohésion sociale et la gestion des conflits. Cette réorientation, bien que contraignante, constitue une opportunité pour

renforcer les capacités locales d'adaptation et d'innovation face à la crise.

La réallocation des ressources vers des actions de stabilisation permet également de créer des synergies entre l'humanitaire, le développement et la paix, dans une logique de « nexus ». Si elle est bien intégrée dans les stratégies nationales, cette évolution pourrait constituer une base solide pour reconstruire un modèle de coopération aligné sur les besoins réels du pays.

Le tableau présente les opportunités possibles de la réorientation de la coopération vers l'humanitaire et la résilience.

Tableau 30 : Opportunités liées à la réorientation vers l'humanitaire et la résilience

Domaine de réorientation	Exemples de partenaires	Opportunités offertes
Aide humanitaire (déplacés internes, santé d'urgence)	Belgique, Italie, Suisse	Réponse rapide aux besoins vitaux, visibilité accrue des appuis
Stabilisation et cohésion sociale	Danemark, Autriche	Soutien aux initiatives locales de paix, renforcement du tissu social
Résilience économique et agricole	Belgique, Autriche, Luxembourg	Adaptation des projets ruraux en programmes de résilience et sécurité alimentaire

Source : DGCOOP, juillet 2025

4.1.2. Nouvelles alliances géopolitiques

Le retrait ou la suspension de certains bailleurs traditionnels ouvre la voie à une diversification sans précédent des partenariats bilatéraux. En effet, la Russie, la Chine, la Turquie, l'Iran, mais aussi de grandes puissances émergentes comme le Brésil et l'Inde, apparaissent comme des alternatives crédibles.

La Russie, en particulier, se positionne comme un partenaire stratégique dans les domaines de la défense, de l'énergie et de l'agriculture. La signature d'un accord-cadre et d'un Programme indicatif de coopération (PIC) illustre une volonté d'engagement à moyen terme.

La Chine renforce sa présence au Burkina Faso, notamment à travers ses projets d'infrastructures et ses financements concessionnels. Depuis la reprise des relations diplomatiques en 2018, elle a signé plusieurs accords de coopération couvrant des domaines clés tels que les infrastructures, l'agriculture, la santé et l'éducation. Outre la construction de routes, de barrages et de projets hydro-agricoles, la Chine a appuyé le système de santé par la dotation en équipements médicaux, l'envoi de

missions médicales spécialisées et la réalisation d'infrastructures sanitaires. Elle intervient également dans la formation professionnelle et le renforcement des capacités techniques. Son approche, axée sur des résultats visibles et concrets, répond aux besoins immédiats du Burkina Faso tout en consolidant un partenariat perçu comme pragmatique et orienté vers la résilience.

La Turquie et l'Iran manifestent également leur intérêt à travers des coopérations dans le commerce, la santé et l'éducation. Ces nouveaux partenariats offrent au Burkina Faso une marge de manœuvre diplomatique plus large et réduisent sa dépendance à l'égard des donateurs européens.

Enfin, des pays du Sud comme le Brésil et l'Inde proposent des coopérations techniques axées sur l'agriculture, la santé et les technologies de l'information, en cohérence avec la logique de coopération Sud-Sud.

Le tableau qui suit présente la situation de diversification géographique des partenariats.

Tableau 31 : Diversification géopolitique des partenariats

Partenaire	Domaines privilégiés	Caractéristiques de l'appui
Russie	Défense, énergie, agriculture	Accord-cadre en discussion, volonté d'ancrage stratégique
Chine	Infrastructures, agriculture, commerce	Projets visibles, financements concessionnels
Turquie	Commerce, éducation, santé	Approche pragmatique et bilatérale directe
Iran	Santé, éducation, recherche scientifique	Volonté d'ouvrir un partenariat technique et académique
Brésil	Agriculture, biocarburants, santé	Partenariat Sud-Sud, expertise tropicale
Inde	TIC, santé, formation technique	Coopération technologique et académique

Source : DGCOOP, juillet 2025



Audience du 17 octobre 2024 avec le nouvel ambassadeur du Royaume de Belgique au Burkina Faso, S.E.M. Erwin De WANDEL

4.1.3. Espaces pour des mécanismes innovants

Dans un contexte où la coopération bilatérale traditionnelle subit de fortes contraintes liées à la crise multidimensionnelle, l'exploration de mécanismes innovants de financement et de coopération apparaît comme une voie stratégique. Ces instruments, déjà identifiés dans le cadre des travaux de la DGCOOP sur les financements innovants, visent à diversifier les sources de financement et à renforcer la résilience du portefeuille d'aide du Burkina Faso. Trois catégories méritent une attention particulière : le cofinancement, la coopération Sud-Sud, et la coopération triangulaire.

1. *Le cofinancement : mutualiser les risques et accroître l'impact*

Le cofinancement consiste à associer plusieurs Partenaires techniques et financiers autour d'un même projet, réduisant ainsi la charge financière et les risques supportés individuellement. Des expériences récentes au Sahel montrent que ce mécanisme permet de mobiliser des volumes plus importants et d'améliorer la coordination des interventions. À titre d'illustration, dans le secteur de l'énergie renouvelable, un projet pourrait être financé conjointement par l'Union européenne et la Chine, ou encore par la Banque africaine de développement (BAD) et des partenaires émergents comme la Turquie. Le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (FKDEA) applique déjà le principe du cofinancement en limitant son intervention à 50% du coût total d'un projet. Une telle approche, adaptée au contexte burkinabè, pourrait élargir les marges de manœuvre financières, notamment pour les infrastructures et l'agro-industrie.

2. *La coopération Sud-Sud : partager des expériences adaptées*

La coopération Sud-Sud constitue une opportunité majeure pour le Burkina Faso, en raison des similitudes de contexte avec d'autres pays en développement. Elle offre la possibilité de bénéficier de transferts d'expériences pratiques et adaptées. Ainsi, des pays comme l'Inde (formation technique et agro-industrie), le Brésil (agriculture familiale et nutrition) ou encore le Maroc et la Tunisie (politiques agricoles et gestion de l'eau) proposent des modèles facilement transposables. Selon le Groupe pilote sur les financements innovants, dont le Burkina Faso est membre, la coopération Sud-Sud favorise non seulement la diversification des financements, mais également l'appropriation nationale grâce à des solutions co-construites.

3. *La coopération triangulaire : conjuguer expertise, financement et mise en œuvre*

La coopération triangulaire associe un bailleur traditionnel, un pays du Sud et le Burkina Faso autour d'un projet commun. Elle combine la solidité financière d'un partenaire du Nord avec l'expertise technique d'un pays du Sud, tout en garantissant la pertinence locale. Un exemple concret pourrait être un programme agricole intégrant l'expertise indienne en irrigation goutte-à-goutte, un financement européen et une mise en œuvre locale. De tels schémas permettent de maximiser l'efficacité et la durabilité des interventions, tout en renforçant la souveraineté du pays bénéficiaire. Le Japon et l'Inde, déjà actifs au Burkina Faso, se prêtent particulièrement à ce type de dispositif, notamment dans l'éducation, l'énergie et la santé.

4. *Autres instruments de financements innovants à explorer*

Outre ces trois mécanismes, le Burkina Faso peut mobiliser :

- **le crowdfunding (financement participatif)**, de plus en plus utilisé pour financer des projets locaux à fort impact social ;
- **les obligations diaspora**, qui exploitent le potentiel des transferts de la diaspora burkinabè (estimés à plusieurs centaines de milliards de FCFA par an en Afrique de l'Ouest) ;
- **l'investissement à impact social (impact investment)**, qui attire des capitaux privés orientés vers des projets conciliant rendement économique et bénéfice social ;
- **les fonds verts internationaux**, tels que le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, déjà accessibles au Burkina Faso.

En définitive, l'intégration de ces mécanismes innovants dans la stratégie de coopération bilatérale du Burkina Faso apparaît comme une condition essentielle pour renforcer la résilience du portefeuille, diversifier les sources de financement et favoriser l'appropriation nationale. Leur succès dépendra toutefois de la capacité des institutions nationales, notamment la DGCOOP, à renforcer leur expertise, à coordonner les partenaires et à instaurer un cadre réglementaire attractif.

Le tableau suivant présente les mécanismes innovants de coopération et de financement.

Tableau 32 : Mécanismes innovants de coopération et de financement pour le Burkina Faso

Mécanisme	Acteurs potentiels	Secteurs prioritaires	Avantages principaux	Défis/Conditions de succès
Cofinancement	UE, BAD, Chine, Turquie, Inde, Fonds koweïtien	Infrastructures, énergie, agriculture	Partage des risques, mobilisation de volumes importants, synergie	Harmonisation des procédures, coordination entre bailleurs
Coopération Sud-Sud	Inde, Brésil, Maroc, Tunisie, Afrique du Sud	Agro-industrie, formation technique, résilience climatique	Solutions adaptées aux réalités locales, transferts d'expertise pratiques	Nécessité de cadres juridiques et institutionnels clairs
Coopération triangulaire	UE/Japon + Inde/Brésil + Burkina Faso	Agriculture, éducation, santé, énergie	Complémentarité Nord-Sud, durabilité accrue, appropriation locale	Coordination tripartite complexe, mobilisation simultanée des acteurs
Crowdfunding (participatif)	Diaspora burkinabè, plateformes digitales	Projets sociaux de proximité	Implication citoyenne, diversification des sources de financement	Besoin de régulation et de confiance des contributeurs
Obligations diaspora	Diaspora burkinabè, MEFP, banques locales	Infrastructures, PME, éducation	Mobilisation de capitaux stables, lien renforcé diaspora-pays	Cadre réglementaire solide, transparence dans la gestion
Impact investment	Fonds privés, ONG internationales, fondations	Santé, éducation, technologies vertes	Attire des capitaux privés, concilie profit et impact social	Rentabilité modérée, cadre d'incitations fiscales nécessaire
Fonds verts internationaux	Fonds Vert pour le Climat, FEM, ONU, BAD	Énergies renouvelables, adaptation climatique	Accès à des financements concessionnels, contribution aux ODD	Capacités techniques pour élaborer des projets bancables

Source : DGCOOP, juillet 2025



Audience du 1^{er} février 2024 avec le chef de la délégation de l'UE

4.2. Conditions de relance ou de renforcement de la coopération bilatérale

La relance de la coopération bilatérale au Burkina Faso, dans un contexte marqué par l'instabilité politique, l'insécurité et la fragilité institutionnelle, ne dépend pas uniquement de la disponibilité des partenaires techniques et financiers (PTF). Elle exige une capacité nationale accrue à créer un cadre institutionnel et politique crédible, capable d'attirer, de retenir et de coordonner efficacement l'aide. Trois conditions apparaissent déterminantes : (i) des recommandations stratégiques fortes pour le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et les structures nationales, (ii) des réformes profondes en matière de gouvernance, de transparence et de leadership politique, et (iii) l'adoption d'une stratégie souveraine, proactive et adaptable de mobilisation des PTF.

4.2.1. Recommandations stratégiques pour le MEF et les structures nationales

Le rôle du MEF apparaît déterminant dans la relance de la coopération bilatérale. Au delà de ses missions administratives, il lui revient désormais d'assumer une fonction de véritable chef d'orchestre de la diplomatie économique, en veillant à la cohérence, à la crédibilité et à la visibilité des actions menées. Dans cette perspective, plusieurs pistes stratégiques peuvent être envisagées :

- 1. Renforcer la diplomatie économique.** *Le Burkina Faso doit doter ses ambassades de véritables relais pour la mobilisation des financements. Les conseillers économiques, en synergie avec la DGCOOP, doivent être chargés de détecter les opportunités, de suivre les appels à projets internationaux et de faciliter les contacts directs avec les bailleurs potentiels. Un tableau de bord en ligne centralisant ces opportunités permettrait d'assurer un suivi en temps réel et d'éviter les doublons.*
- 2. Améliorer la visibilité des projets financés.** *Une communication proactive et transparente est indispensable pour valoriser les résultats de la coopération. La mise en place d'une plateforme numérique publique recensant tous les projets bilatéraux, accompagnée de rapports simplifiés et de supports audiovisuels accessibles au grand public, montrerait l'impact réel des financements sur la vie des citoyens. Cette visibilité renforcerait la confiance des PTF et l'adhésion des populations.*
- 3. Institutionnaliser un cadre de dialogue renouvelé.** *Le Cadre général d'organisation des appuis budgétaires (CGAB) doit être repensé pour tenir compte du contexte actuel. Un cadre de concertation flexible et sécurisé, basé sur des réunions thématiques trimestrielles et des mécanismes d'échange numérique, assurerait la continuité du dialogue malgré l'insécurité.*
- 4. Accroître la mobilisation des ressources domestiques.** *La participation nationale au financement du développement est un signal fort d'engagement. Le MEF pourrait instaurer un fonds national de cofinancement alimenté, entre autres, par les recettes fiscales supplémentaires générées grâce à la digitalisation, ainsi que par une part des revenus miniers. Ce mécanisme renforcerait l'effet levier auprès des bailleurs et accroîtrait la crédibilité de l'État.*

4.2.2. Enjeux de gouvernance, de transparence et de leadership politique

La gouvernance constitue un levier central pour restaurer la confiance et l'engagement durable des partenaires techniques et financiers. Sans une vision claire, une gestion transparente et un leadership affirmé, les financements mobilisés risquent de perdre en efficacité et de manquer leur objectif de transformation. Pour y remédier, trois axes stratégiques méritent une attention particulière :

- 1. Gouvernance : aligner financements et priorités nationales.** *L'élaboration d'une Feuille de route 2025-2030 pour la résilience et la transformation structurelle permettrait de donner une direction claire et cohérente aux interventions des PTF. Ce document stratégique, élaboré de manière participative (Gouvernement, collectivités, OSC, secteur privé), garantirait une meilleure appropriation nationale et réduirait la dispersion des efforts.*
- 2. Transparence : assurer la traçabilité des ressources.** *Les financements bilatéraux doivent être systématiquement intégrés au budget national et publiés via un rapport annuel d'exécution accessible aux citoyens. L'Aid management platform (AMP), déjà utilisée dans certains pays de la sous-région, pourrait constituer l'outil de référence pour centraliser et suivre l'ensemble des engagements et décaissements. La publication d'un rapport citoyen de l'aide, sous format vulgarisé et illustré, favoriserait la redevabilité et la confiance.*
- 3. Leadership politique : rassurer par la continuité et la stabilité.** *Face à l'instabilité institutionnelle, il est impératif d'envoyer des signaux clairs de stabilité. La création d'un organe consultatif permanent sur la coopération, réunissant représentants de l'État, des PTF, des OSC et du secteur privé, assurerait la continuité stratégique.*

4.2.3. Vers une stratégie souveraine, proactive et adaptable de mobilisation des PTF

Au delà des réformes techniques, la consolidation d'une coopération bilatérale efficace exige que le Burkina Faso affirme une stratégie claire et souveraine, lui permettant de se positionner non plus comme simple bénéficiaire d'aide, mais comme acteur central et négociateur stratégique. Cette orientation implique la définition d'une vision partagée et la mise en œuvre d'outils flexibles et innovants, capables de répondre aux défis multidimensionnels actuels. Les axes ci après constituent des jalons essentiels de cette démarche :

❖ **Définir une vision nationale claire et structurante.**

Cette vision doit reposer sur trois piliers : la résilience sécuritaire et sociale, la diversification économique et la transformation structurelle. Les secteurs prioritaires doivent être clairement identifiés : énergie, agro industrie, infrastructures, santé et éducation.

❖ **Équilibrer le portefeuille des PTF.**

Pour éviter une dépendance excessive, le Burkina Faso doit diversifier ses partenaires en combinant :

- les bailleurs historiques (UE, Canada, Japon, Allemagne) ;
- les acteurs émergents (Chine, Turquie, Russie, Inde) ;
- les instruments multilatéraux innovants (fonds verts, BAD, BOAD).

Cet équilibre réduira la vulnérabilité face aux retraits ou aux suspensions.

❖ **Rendre les projets plus flexibles et adaptés aux crises.**

Chaque convention de financement devrait inclure des clauses de contingence permettant d'adapter rapidement les activités en cas d'aggravation de l'insécurité ou de chocs climatiques et économiques. Cela garantirait la continuité des projets même dans les zones fragiles.

❖ **Négocier activement et conditionner l'aide**

Le Burkina Faso doit orienter l'aide en fonction de ses priorités. Par exemple, exiger que tout projet d'infrastructure financé par un PTF inclue des clauses de formation locale et de transfert de technologies, afin de renforcer les capacités nationales.

❖ *Exploiter les mécanismes innovants*

Les nouveaux instruments financiers peuvent jouer un rôle catalyseur :

- émettre des obligations diaspora pour financer les infrastructures éducatives ;
- mobiliser le Fonds vert pour le climat pour des projets d'irrigation solaire et de reboisement ;
- encourager l'impact investment pour soutenir les start ups agricoles et technologiques ;
- développer des initiatives de crowdfunding certifiées par l'État pour financer des projets communautaires prioritaires.

Tableau 33 : Conditions de relance et de renforcement de la coopération bilatérale

Axe stratégique	Mesures clés	Résultats attendus
Renforcement du MEF et des structures nationales	Réseau d'attachés économiques, plateforme numérique des projets, cadre rénové de concertation, fonds national de cofinancement.	Plus grande attractivité du pays, meilleure visibilité de l'aide, mobilisation accrue des ressources.
Gouvernance, transparence et leadership politique	Feuille de route 2025 2030, intégration au budget national, AMP, rapport citoyen de l'aide, Conseil consultatif permanent.	Traçabilité et transparence renforcées, confiance accrue des PTF, continuité des orientations stratégiques.
Stratégie souveraine et adaptable	Vision nationale claire, diversification des partenaires, clauses de contingence, négociation active, exploitation des financements innovants.	Portefeuille équilibré, résilient et durable, coopération alignée sur les priorités nationales, souveraineté renforcée.

Source : DGCOOP

La crise multidimensionnelle, bien qu'elle ait fragilisé la coopération bilatérale, peut être transformée en catalyseur de changement. En combinant diplomatie économique offensive, gouvernance transparente et stratégie souveraine et adaptable, le Burkina Faso peut non seulement relancer, mais aussi consolider une coopération bilatérale qui devienne un levier de résilience, de cohésion et de transformation structurelle.

CONCLUSION

Depuis 2015, le Burkina Faso a fait face à des défis sécuritaires, des mouvements de populations, une dynamique socio-économique en évolution et des transitions politiques qui, bien que considérables, ont mis en lumière la force et l'adaptabilité de ses institutions et de sa planification du développement. Dans ce contexte exigeant, la coopération internationale s'est affirmée comme un pilier de soutien essentiel, témoignant de la solidarité mondiale et de la volonté partagée d'accompagner le Burkina Faso vers un avenir prometteur.

Synthèse des principaux constats

L'analyse du portefeuille de la coopération bilatérale entre 2014 et 2023 a révélé une évolution contrastée. Si les engagements bilatéraux ont initialement progressé jusqu'en 2017, une stagnation puis une contraction des décaissements se sont manifestées à partir de 2018. La dynamique des conventions signées a également suivi cette tendance, avec une baisse en nombre et en volume après 2017, signe de l'incertitude croissante.

La composition des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) bilatéraux a connu une recomposition notable. Les partenaires historiques européens (France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique, Canada, Japon, Danemark) ont vu leur influence relativisée par l'émergence de nouveaux acteurs comme la Turquie, la Russie, la Chine et l'Inde, intervenant avec des modalités plus souples et souvent en dehors des circuits traditionnels. La coopération déléguée, auparavant un instrument clé de coordination européenne, a également décliné

à partir de 2020 en raison des tensions diplomatiques et de la préférence des nouveaux acteurs pour des accords directs.

La crise multidimensionnelle, caractérisée par des dimensions sécuritaire, démographique, climatique, foncière, religieuse, économique, politique et humanitaire, s'est avérée être un choc structurel. Ses impacts directs sur la coopération bilatérale incluent la suspension ou la réduction de programmes (notamment des appuis budgétaires et des projets sectoriels dans des zones inaccessibles), le retrait ou le repositionnement de certains PTF (comme la France et la Suède), et des perturbations significatives dans la chaîne de mise en œuvre dues à l'insécurité, aux déplacements de populations et à l'instabilité institutionnelle. Des projets emblématiques, tel le Compact II du MCC des États-Unis, ont été résiliés, tandis que d'autres comme le PIC IV du Luxembourg ont été suspendus ou redimensionnés.



Les effets indirects se sont manifestés par une perte de confiance, une complexification des procédures d'octroi de l'aide et un recours accru à des canaux de mise en œuvre alternatifs (ONG internationales, agences des Nations unies) au détriment de la maîtrise nationale. La coordination de l'aide a été entravée par la fragmentation des interventions et les priorités des PTF bilatéraux ont nettement évolué vers l'aide humanitaire, la stabilisation, la résilience et l'utilisation d'instruments plus flexibles.

Cependant, la crise, tout en étant une contrainte, a aussi généré des opportunités. Elle a permis une

réorientation vers l'humanitaire, la stabilisation et la résilience, créant des synergies nécessaires. Surtout, elle a ouvert la voie à une diversification des alliances géopolitiques avec l'émergence de nouveaux partenaires non traditionnels (Russie, Chine, Turquie, Iran, Brésil, Inde), offrant une marge de manœuvre diplomatique élargie. Des mécanismes innovants comme le cofinancement, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont également devenus des pistes à explorer pour renforcer l'appropriation nationale.

Limites et suggestions pour de futures études

Cette étude, bien qu'ayant passé en revue des aspects essentiels de la coopération bilatérale, présente des limites. En effet, la période couverte (2014-2023) offre un aperçu des tendances, mais une analyse sur une période plus longue pourrait mieux cerner les cycles de l'aide au-delà de la crise actuelle. De plus, bien que des entretiens qualitatifs aient été menés, une exploration plus approfondie des motivations et perceptions spécifiques des nouveaux partenaires (Russie, Chine, Turquie) serait précieuse pour comprendre leurs stratégies d'engagement.

De futures études pourraient se pencher sur l'impact de ces nouvelles alliances sur la souveraineté nationale et les dynamiques de dépendance, ou sur l'efficacité réelle des mécanismes innovants dans le contexte burkinabè. L'analyse des capacités d'absorption et de coordination de l'État face à un portefeuille de partenaires de plus en plus diversifié constitue également un axe de recherche pertinent.

Messages stratégiques aux décideurs nationaux et aux partenaires techniques

Aux décideurs nationaux, il est impératif d'adopter une stratégie de coopération souveraine, proactive et adaptable. Cela implique de renforcer la diplomatie économique, d'améliorer la visibilité et la transparence des projets pour restaurer la confiance, et d'affirmer un leadership politique clair et stable. La diversification des partenariats doit s'accompagner d'un équilibre du portefeuille, évitant une dépendance excessive à un seul bloc. Le Burkina Faso doit passer d'une logique de simple réception d'aide à celle d'un négociateur actif, orientant et conditionnant l'aide à ses propres priorités de résilience et de transformation structurelle.

Aux Partenaires techniques et financiers, il est crucial de faire preuve de flexibilité, d'adaptation et de cohérence dans leurs modalités d'intervention. La logique de NEXUS entre humanitaire, développement et paix doit être pleinement intégrée. Le dialogue et la coordination avec les autorités nationales doivent être renforcés, malgré les contraintes, afin d'éviter la fragmentation et de garantir l'alignement sur les besoins réels du pays. La prise en compte des spécificités locales et la confiance dans les capacités nationales sont des conditions sine qua non pour une coopération bilatérale pérenne et mutuellement bénéfique, capable de contribuer efficacement à la résilience du Burkina Faso face à la crise.

CONCLUSION

CONCLUSION GÉNÉRALE

En 2024, la coopération au développement du Burkina Faso s'est inscrite dans un contexte international et régional d'une rare complexité. Le pays a dû faire face à des défis multiples et imbriqués : la persistance des séquelles de la pandémie de Covid-19, les répercussions profondes de la guerre en Ukraine sur les marchés mondiaux, ainsi que l'émergence de nouvelles tensions géopolitiques. Ces dynamiques ont conduit à un repositionnement stratégique majeur, marqué par la sortie du Burkina Faso, aux côtés du Mali et du Niger, de la CEDEAO et la création de la Confédération des États du Sahel (AES). Cette réorientation traduit une volonté affirmée de reprendre en main la souveraineté collective et de bâtir une résilience régionale face aux menaces sécuritaires, économiques et politiques.

En dépit de cette situation, le pays a maintenu sa dynamique de résilience par la mise en œuvre des actions de développement pour le bien-être des populations. En effet, la coopération au développement a permis au Gouvernement de mobiliser 1 944,85 millions de dollars US (1 179,26 milliards de FCFA) auprès de ses Partenaires techniques et financiers. Certes, ce montant est en baisse de 6,5% par rapport à celui enregistré l'année précédente mais il est appréciable au regard du poids de l'APD dans le budget de l'État également en régression (16,0% en 2024 contre 20,6% en 2023), mettant en évidence une maîtrise progressive de la dépendance du budget de l'État vis-à-vis de l'aide extérieure.

L'aide reçue en 2024 se caractérise par une forte prédominance de l'aide multilatérale (78,1%) par rapport à l'Aide bilatérale (13,8%) et à celle des ONG (8,1%). Les dons ont également prédominé (67,0%) sur les prêts (33,0%), avec un usage important de l'instrument Aide projet (80,1%).

Par ailleurs, au regard de la situation nationale, affectée par une conjoncture marquée par l'insécurité, les déplacements massifs de populations, la fragilité économique et les incertitudes politiques avec pour corollaire, la suspension de programmes, le retrait de certains partenaires et une baisse notable de la prévisibilité de l'aide, le RCD 2024 s'est consacré à l'analyse du portefeuille de la coopération bilatérale dans un contexte de crise multidimensionnelle, en mettant en exergue les principaux défis et opportunités qui marquent la trajectoire actuelle du Burkina Faso.

L'analyse a montré que, malgré la baisse des financements extérieurs et des perturbations dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement, des opportunités se dessinent. En effet, la crise multidimensionnelle a nécessité une réorientation des actions de développement vers la résilience et l'humanitaire, une mesure indispensable pour répondre aux besoins urgents tout en préparant le développement à long terme. Elle a aussi ouvert la voie à une diversification des alliances géopolitiques avec des acteurs nouveaux et régionaux prêts à investir dans des secteurs stratégiques comme l'énergie, l'agro-industrie, la santé et l'éducation.

L'étude a par ailleurs révélé l'utilisation des mécanismes de financements innovants, à savoir le cofinancement, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comme des pistes à explorer pour réduire la dépendance financière vis-à-vis des PTF traditionnels.

En somme, la coopération au développement du Burkina Faso est à un moment décisif. Pour répondre à ce défi, elle devra s'appuyer sur un leadership politique crédible, garant de stabilité et de confiance. De même, une gouvernance renforcée et transparente constitue une condition essentielle pour accroître l'efficacité de l'aide. Enfin, il importe de mettre en place une stratégie souveraine et proactive de coopération au développement, centrée sur une vision claire de résilience sécuritaire, de diversification économique et de transformation structurelle.

BIBLIOGRAPHIE

1. Documents internationaux en matière de coopération au développement

- FMI (2015), Accroître la résilience dans les États fragiles d'Afrique subsaharienne.
- ASONGU, Simplicie and NNANNA, Joseph (2019), Foreign aid, instability and governance in Africa.
- Abdou Aziz NIANG, Insa SANE (2022), Contribution de l'aide publique au développement (APD) à la réduction de la vulnérabilité macroéconomique : cas des pays de la CEDEAO, REMSES Vol 7 – Numéro 1 (2022).
- OCDE (2023), États de fragilité 2022, Éditions OCDE, Paris.
- Pierre JACQUET et Emmanuel COMOLET (2009), L'aide au développement, un instrument pour la gouvernance mondiale ? Volume X, 2009.
- Marie-Pier Allard-Caron (2023), La coopération inter organisationnelle et la gestion de crise en Afrique : une étude de cas sur la crise malienne de 2012 à 2022, Master 120 en études européennes.
- Bonnie CAMPBELL et Pascale HATCHER (2004), Existe-t-il encore une place pour la coopération bilatérale ? réflexions à partir de l'expérience canadienne, Revue Tiers Monde, t. XLV, n°179, juillet-septembre 2004.
- Olivier LOISEL et Philippe MARTIN (2001), Les effets de la coordination et de la coopération internationale sur le déclenchement des crises de changes spéculatives, Revue économique 2001/2, Vol. 52, pages 233-248.
- Pierre MICHELETTI (2023), Coopérer en contexte de crise, CENTRAIDER, juin 2023.
- Jonthan DiJohn (2008), Conceptualisation des causes et des conséquences des états défaillants : analyse critique de la documentation, Crisis States Research Centre, Working Paper n°25, janvier 2008.
- Groupe de la Banque mondiale (2020), Stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour les situations de fragilité, Conflits et violence 2020-2025.
- OCDE (2009), Pour une meilleure aide au développement : efficacité de l'aide ; rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, Paris : OCDE.
- Nations unies (2015), Agenda post 2015, Objectifs de développement durable (ODD).

2. Documents de politiques et de stratégies nationales de développement

- Burkina Faso (2021), « Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES II) », Primature, juillet 2021.
- Burkina Faso (2023), « Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) », MEFP, janvier 2023.
- MINEFID (2020), « Stratégie nationale de la coopération au développement 2020-2025 », DGCOOP, février 2020.

3. Textes juridiques

- Loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013, portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso.
- Loi n°044-2023/ALT portant loi de règlement au titre du budget de l'État, exercice 2022.
- Décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso.
- Décret n°2018-1252/PRES/PM/MATD/MINEFID du 31 décembre 2018 portant modalités de délivrance de l'agrément et de signature de la convention d'établissement des Organisations non gouvernementales au Burkina Faso.
- Décret n°2016-600/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant nomenclature budgétaire de l'État.

4. Rapports et notes techniques

- MINEFID (2018), « Guide de maturation et d'évaluation ex-ante des projets et programmes de développement », DGEP, septembre 2018.
- MINEFID (2019), « Rapport sur la contribution des ONG au développement 2018 », DGCOOP, décembre 2019.
- MEFP (2022), « Note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2022 et perspectives 2023-2025 », DGEP, décembre 2022.
- MEF (2024), « Rapport pays de l'exercice 2023 de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement », DGCOOP, août 2024.
- MEFP (2023), « Rapport sur la coopération pour le développement 2022 », DGCOOP, août 2023.
- MEF (2024), Rapport de suivi de la mise en œuvre des stratégies et programmes de coopération des partenaires bilatéraux et multilatéraux, DGCOOP, décembre 2024.
- MEFP (2023), « Rapport sur la contribution des ONG au développement 2022 », DGCOOP, décembre 2023.
- MEFP (2022), « Rapport sur la coopération pour le développement 2021 », DGCOOP, août 2022.
- MINEFID (2021), « Rapport sur la coopération pour le développement 2022 », DGCOOP, août 2023.
- MEFP (2024), « Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'État, exercice 2023 au 31 décembre », DGB, février 2024.
- MEFP (2024), « Rapport de performance 2023 de la Politique nationale de développement », SEN/PND, mai 2024.
- Burkina Faso (2017), « Évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA 2016 au Burkina Faso », DGESE/MINEFID, décembre 2017.
- Rapport d'évaluation Debt management performance assessment (DeMPA), DGCF, 2011 ;
- Burkina Faso (2018), « Appui à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation PIMA », DGB, février 2018.

5. Plateforme et base de données

- MEF (2025), « Instrument automatisé de prévision (IAP) », DGEP.
- MEF (2025), « Plateforme de gestion de l'aide (PGA) », DGCOOP, <https://pga.finances.gov.bf>.
- MEF (2025), « Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE) », DGTCP.

6. Site web/Internet

- www.finances.gov.bf du Ministère de l'économie et des finances.
- cns.bf du Conseil national de la statistique.
- www.dgcoop.gov.bf de la Direction générale de la coopération.
- <https://budgetouvert.wordpress.com> de la Direction générale du budget.
- www.insd.gov.bf de l'Institut national de la statistique et de la démographie.
- <https://data.imf.org> du Fonds monétaire international (FMI).
- <https://www.transparency.org/en/cpi/2023> de Transparency international.

ANNEXES

Annexe 1 :

Taux de change

Devises	2024
DKK	6,8874
SEK	10,5567
CHF	0,8796
CAD	1,3679
USD	1
EUR	1,0831
XOF	606,35
Couronne norvégienne (NOK)	10,7399
Dinar koweïtien (KWD)	0,3066
FMI (DTS)	0,7530
Roupie indienne (INR)	83,6326
Yen japonais (JPY)	151,3955
UCB (BAD)	0,7611
Rial saoudien (SAR)	3,7500

Source : DGCOOP, juillet 2025

Annexe 2 :

L'APD par instrument et source de financement en 2023-2024 (en millions de dollars)

Instruments	Types de partenaire	PTF	2023	2024
AP/FC	Bilatéraux	Canada	1,18	0,02
		Danemark	2,33	0,22
		France	25,26	4,14
		Suisse	9,22	0,00
			37,98	4,38
	Multilatéraux	Commission européenne	0,00	0,15
		Fonds OPEP	0,00	3,11
		Nations unies	8,63	10,89
			8,63	14,15
		46,61	18,53	
AA	Bilatéraux	Canada	0,00	1,37
		États-Unis d'Amérique	110,55	0,00
		Japon	0,00	3,96
		Luxembourg	3,86	0,18
			114,42	5,52
	ONG Internationales	ONG internationales	2,76	12,28
			2,76	12,28
		117,17	17,80	
AP/SFC	Bilatéraux	Allemagne	91,27	117,19
		Arabie saoudite	8,62	6,50
		Autriche	5,58	4,12
		Belgique	14,23	9,01
		Canada	24,26	33,66
		Danemark	25,13	0,00
		États-Unis d'Amérique	52,01	0,00
		France	37,44	16,82
		Japon	2,79	13,78
		Koweït	7,95	4,49
		Luxembourg	16,58	17,43
		Pays-Bas	26,14	0,00
		Suisse	17,37	33,14
		Suède	24,24	0,00
		353,60	256,15	
	Multilatéraux	Banque africaine de développement	13,62	72,06
		Banque arabe pour le développement économique en Afrique	16,24	3,09
		Banque islamique de développement	42,68	57,65
		Banque mondiale	586,30	576,58
		Banque ouest-africaine de développement	42,10	50,48
		Banque d'investissements et de développement de la CEDEAO	2,11	1,02
		Commission européenne	137,14	86,50
		Fonds OPEP	6,90	2,71
		Indépendant	78,97	0,00
		Nations unies	171,26	307,68
			1 097,33	1 157,78
ONG internationales	ONG internationales	76,77	124,41	
		76,77	124,41	
			1 527,70	1 538,34
ABG	Multilatéraux	Banque mondiale	0,00	56,27
		Fonds monétaire international	109,87	64,72
			109,87	120,99
			109,87	120,99

Instruments	Types de partenaire	PTF	2023	2024
ASU		Autriche	5,16	0,00
		Canada	0,44	0,00
		Luxembourg	8,75	3,16
		Suisse	1,63	0,00
			15,98	3,16
	Multilatéraux	Commission européenne	0,26	0,00
		Nations unies	258,91	225,14
			259,17	225,14
	ONG Internationale	ONG internationales	3,38	20,88
			3,38	20,88
		278,52	249,19	
Total			2 079,88	1 944,85

Source : DGCOOP, juillet 2025

Annexe 3 :

L'APD par type et source de financement en 2023-2024 (en millions de dollars US)

Instruments	Types de partenaire	PTF	2023	2024
Prêt	Bilatéraux	Arabie saoudite	8,62	5,78
		Autriche	0,00	4,12
		Belgique	0,36	0,00
		France	10,94	6,32
		Koweït	7,95	4,49
			27,86	20,72
	Multilatéraux	BAD	8,39	49,68
		BADEA	16,24	3,09
		BID	42,68	57,65
		BM	306,26	384,09
		BOAD	42,10	50,48
		BIDC	2,11	1,02
		FMI	109,87	64,72
		Fonds OPEP	6,66	5,83
		SNU	6,37	5,14
		540,70	621,69	
		568,56	642,41	
Subvention	Bilatéraux	Allemagne	91,27	117,19
		Arabie saoudite	0,00	0,72
		Autriche	10,74	0,00
		Belgique	13,87	9,01
		Canada	25,87	35,05
		Danemark	27,47	0,22
		États-Unis d'Amérique	162,57	0,00
		France	51,76	14,64
		Japon	2,79	17,74
		Luxembourg	29,19	20,78
		Pays-Bas	26,14	0,00
		Suisse	28,22	33,14
		Suède	24,24	0,00
			494,12	248,49
	Multilatéraux	BAD	5,23	22,38
		BM	280,03	248,76
		UE	137,40	86,66
		Fonds OPEP	0,24	0,00
		Indépendant	78,97	0,00
		SNU	432,42	538,57
			934,30	896,37
	ONG internationales	ONG internationales	82,91	157,58
			82,91	157,58
			1 511,32	1 302,44
Total			2 079,88	1 944,85

Source : DGCOOP, juillet 2025

Annexe 4 :

Répartition de l'APD par secteur de planification du PNDES 2023-2024 (en millions de dollars US)

Secteurs de planification nationale	Partenaires	2023	2024
Commerce et services marchands	Luxembourg	0,39	0,13
	ONG internationales	0,00	0,76
	Pays-Bas	4,30	0,00
		4,69	0,89
Culture, sports et loisirs	UE	0,37	0,17
	ONG internationales	0,00	0,33
	Suisse	0,02	0,02
		0,39	0,52
Défense et sécurité	Allemagne	3,51	2,38
	Canada	0,00	0,85
	UE	0,31	2,23
	France	9,45	0,00
	SNU	0,00	4,02
	ONG internationales	0,00	0,16
	Pays-Bas	2,66	0,00
	Suède	0,77	0,00
		16,70	9,64
Éducation et formation	Autriche	1,09	0,00
	BADEA	0,19	0,70
	BID	0,00	0,84
	BM	53,90	39,43
	BOAD	0,00	0,03
	Belgique	1,85	0,23
	Canada	8,42	3,06
	UE	0,21	0,09
	USA	4,00	0,00
	Fonds OPEP	0,19	0,04
	France	19,26	2,76
	Japon	0,83	0,82
	Luxembourg	13,28	7,73
	SNU	15,29	11,07
	ONG internationales	48,51	79,85
	Pays-Bas	0,66	0,00
	Suisse	6,40	4,29
		174,09	150,94

Secteurs de planification nationale	Partenaires	2023	2024
Environnement eau et assainissement	Allemagne	15,84	51,12
	Arabie saoudite	0,00	0,72
	Autriche	0,47	0,00
	BADEA	3,51	4,63
	BM	42,12	67,63
	BOAD	3,08	3,09
	Belgique	4,46	1,58
	Canada	0,94	1,52
	UE	5,98	1,74
	Danemark	10,03	0,00
	France	0,32	2,59
	Luxembourg	4,68	6,08
	SNU	19,85	15,13
	ONG internationales	9,26	20,87
	Pays-Bas	0,51	0,00
	Suisse	1,50	0,00
	Suède	8,55	0,00
		131,11	176,71
Gouvernance administrative et locale	Allemagne	7,21	14,56
	BM	162,22	92,87
	Belgique	1,10	0,00
	Canada	0,01	0,00
	UE	40,26	41,12
	USA	2,60	0,00
	Japon	0,87	0,53
	SNU	38,67	186,69
	ONG internationales	1,08	8,54
	Pays-Bas	2,11	0,00
	Suisse	3,50	15,03
		259,63	359,33
Gouvernance économique	Allemagne	1,91	8,02
	BM	46,05	51,03
	BOAD	6,08	5,94
	Canada	1,22	2,46
	UE	38,68	1,86
	FMI		
	France	0,51	0,02
	Luxembourg	0,74	0,54
	SNU	8,47	6,78
	ONG internationales	0,44	1,28
	Suisse	1,28	2,25
	Suède	1,29	0,00
		106,66	80,18

Secteurs de planification nationale	Partenaires	2023	2024
Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	Allemagne	0,29	0,69
	Arabie saoudite	7,91	4,86
	BADEA	0,50	0,20
	BADEA	8,55	2,39
	BID	25,11	38,42
	BM	23,20	40,46
	BOAD	30,39	40,30
	BIDC	2,11	1,02
	UE	1,21	0,06
	Fonds OPEP	3,16	2,71
	France	0,05	3,69
	Japon	0,00	6,75
	Koweït	7,08	3,57
	ONG internationales	4,87	0,43
	Suisse	4,87	0,00
	Suède	6,21	0,00
		125,51	145,57
Justice et droits humains	Allemagne	0,00	6,58
	Belgique	1,08	0,00
	UE	5,94	1,47
	Danemark	2,53	0,22
	Japon	0,00	3,89
	SNU	0,36	5,24
	ONG internationales	0,79	8,92
	Pays-Bas	5,76	0,00
	Suisse	0,38	0,00
	Suède	5,08	0,00
		21,92	26,32

Secteurs de planification nationale	Partenaires	2023	2024
Production agro-sylvo-pastorale	Production agro-sylvo-pastorale	60,53	31,09
	Autriche	0,67	0,00
	BAD	0,94	35,89
	BADEA	7,50	0,00
	BID	8,41	12,13
	BM	75,59	135,16
	BOAD	2,56	1,12
	Belgique	0,00	0,19
	UE	41,20	17,59
	Danemark	14,66	0,00
	USA	43,41	0,00
	Fonds OPEP	3,55	3,08
	France	16,08	2,44
	Italie	0,00	0,00
	Japon	1,09	5,30
	Luxembourg	4,37	0,96
	SNU	12,50	10,29
	ONG internationales	2,92	13,35
	Suisse	7,45	7,23
		303,44	275,81
Recherche et innovation	BM	6,46	3,52
	France	0,10	0,00
	ONG internationales	0,00	0,18
		6,56	3,70
Santé	Arabie saoudite	0,71	0,92
	Autriche	0,00	4,12
	BAD	0,00	0,41
	BID	3,13	1,38
	BM	59,39	67,91
	Belgique	0,00	0,41
	Canada	6,53	8,53
	UE	2,30	0,09
	USA	1,00	0,00
	Indépendant	78,97	0,00
	Koweït	0,87	0,92
	Luxembourg	0,48	0,19
	SNU	68,39	62,15
	ONG internationales	4,23	12,16
	Pays-Bas	6,46	0,00
	Suisse	0,02	0,00
		232,48	159,19

Secteurs de planification nationale	Partenaires	2023	2024
Transformations industrielles et artisanales	Allemagne	0,07	0,79
	BAD	7,56	30,34
	BID	6,03	4,88
	BM	70,41	44,16
	UE	0,04	0,44
	France	16,93	9,46
	Luxembourg	1,12	0,00
	ONG internationales	0,00	0,42
	Suisse	0,84	0,00
		103,00	90,49
Travail, emploi et protection sociale	Allemagne	1,89	1,94
	Autriche	8,51	0,00
	BAD	1,12	0,59
	BM	46,95	34,40
	Belgique	5,74	6,61
	Canada	8,75	18,64
	UE	0,91	19,80
	Danemark	0,24	0,00
	USA	111,55	0,00
	Japon	0,00	0,47
	Luxembourg	4,13	5,14
	SNU	275,27	242,35
	ONG internationales	10,82	10,32
	Pays-Bas	3,67	0,00
	Suisse	1,96	4,33
	Suède	2,33	0,00
		483,83	344,58
ABG		109,87	120,00
Total		2 079,88	1 944,85

Source : DGCOOP, juillet 2025

Annexe 5 :

Définition des termes

La liste suivante des termes utilisés dans le Rapport sur la coopération pour le développement repose sur des considérations opérationnelles dans le cadre de la coopération au développement et n'est pas censée être exhaustive.

Aide alimentaire : fourniture de vivres à des fins de développement, y compris les dons et prêts pour l'achat de vivres. Les dépenses connexes (transport, stockage, distribution, etc.) figurent aussi dans cette rubrique, ainsi que les articles apparentés fournis par les donateurs, la nourriture pour animaux et les intrants agricoles, par exemple, pour les cultures vivrières lorsque ces apports font partie d'un programme d'aide alimentaire.

Aide humanitaire : aide destinée à sauver des vies, à atténuer les souffrances, et à préserver et protéger la dignité humaine pendant et après des situations d'urgence. Pour être comptabilisés dans l'aide humanitaire, les apports d'aide doivent être conformes aux principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Aide publique au développement (APD) : correspond aux courants d'aide en direction de pays en développement et d'institutions multilatérales émanant d'organismes publics, y compris l'État et les autorités locales ou leurs agences d'exécution, et dont chaque opération répond aux critères suivants :

- avoir pour objectif principal de promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement ;
- avoir un caractère concessionnel et comprendre un élément don d'au moins 35%.

Appui budgétaire/Aide programme ou Appui à la balance des paiements : assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macroéconomique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique. L'Appui budgétaire comprend l'Appui budgétaire général et l'Appui budgétaire sectorielle.

Appui budgétaire général (ABG) : forme d'aide au développement dans laquelle un ou plusieurs donateurs versent directement des fonds dans le budget national d'un pays partenaire, sans affectation sectorielle spécifique. L'objectif est de soutenir la mise en œuvre de la stratégie globale de développement du pays, notamment les politiques de réduction de la pauvreté.

Appui budgétaire sectoriel (ABS) : forme d'aide dans laquelle un donateur verse des fonds directement dans le budget national d'un pays en soutien à un secteur spécifique (ex. : santé, éducation, agriculture), pour appuyer la mise en œuvre d'une politique sectorielle du Gouvernement.

Aide projet : forme d'Aide publique au développement par laquelle un donateur (État, institution internationale, ONG, etc.) finance un projet spécifique dans un pays bénéficiaire. Elle peut concerner des domaines variés : santé, éducation, agriculture, infrastructures, environnement, etc. Elle est composée de l'aide projet sans fonds commun et de l'aide projet avec fonds commun.

Aide projet avec fonds commun (AP/FC) : mode de coopération dans lequel plusieurs bailleurs de fonds mettent en commun leurs ressources financières pour soutenir un projet ou un programme spécifique dans un pays partenaire. Un fonds commun est un mécanisme dans lequel plusieurs donateurs versent leurs contributions dans un seul compte financier, géré de manière conjointe, afin de financer un projet ciblé ou un programme sectoriel (éducation, santé, agriculture, etc.). L'aide est généralement alignée sur les priorités nationales du pays bénéficiaire.

Aide projet sans fonds commun (AP/SFC) : mode de financement dans lequel chaque bailleur finance et gère individuellement un projet, sans mettre ses ressources en commun avec d'autres partenaires. C'est une forme d'aide dans laquelle un donateur unique (ou parfois plusieurs donateurs agissant de manière non coordonnée) finance un projet spécifique, avec ses propres procédures, priorités et mécanismes de suivi. Il n'y a pas de mise en commun des ressources financières avec d'autres bailleurs.

Approche-programme : modalité de coopération pour le développement qui repose sur le principe du soutien coordonné à un programme de développement ancré au niveau local, par exemple une stratégie nationale de développement, un programme sectoriel, un programme thématique ou un programme d'une organisation spécifique. Les approches-programmes présentent les caractéristiques communes suivantes : i) conduite des opérations (leadership) assurée par le pays bénéficiaire ou l'organisation concernée ; ii) cadre unique intégré de programmation et de budgétisation ; iii) processus formalisé de coordination et d'harmonisation des procédures des donateurs en matière d'établissement de rapports, de budgétisation, de gestion financière et de passation des marchés ; iv) effort de systématisation de l'utilisation des systèmes locaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, de gestion financière, de suivi et d'évaluation.

Approche sectorielle : processus conjoint de dialogue (Gouvernement, Partenaires techniques et financiers, autres acteurs du secteur) permettant au Gouvernement de définir et de mettre en œuvre son programme sectoriel. Une approche sectorielle répond généralement à trois critères :

- existence d'un document de politique sectorielle et d'un cadre stratégique global ;
- existence d'un cadre de dépense sectoriel à moyen terme et d'un budget annuel ;
- existence d'une coordination des partenaires au développement organisée par le Gouvernement dans le secteur concerné.

Assistance et secours d'urgence : fourniture de ressources visant à alléger immédiatement des situations de détresse et à améliorer le bien-être des populations touchées par des catastrophes naturelles ou sociales. L'aide alimentaire à des fins humanitaires et dans les situations d'urgence fait partie de cette rubrique. Cette assistance est essentiellement humanitaire. L'assistance et les secours d'urgence ne sont généralement pas liés aux efforts de développement du pays et ne visent pas à accroître les moyens d'action de ce dernier. Bien qu'elle soit incluse dans l'APD, cette forme d'assistance humanitaire ne relève pas de la coopération au développement, stricto sensu.

Approbation : obligation ferme appuyée par l'ouverture d'un crédit ou la mise à disposition de fonds publics. Le Gouvernement du pays qui fait l'objet du rapport s'engage à fournir un montant précis de ressources, assorti de conditions financières précises et à des fins précises. Les approbations sont considérées comme étant faites à la date de signature de l'accord de prêt ou de don (qui précise le montant, les conditions financières et le but du prêt ou du don).

Pour certains déboursements spéciaux comme les contributions d'urgence, la date de déboursement est assimilée à la date d'approbation (voir également Engagements).

Cofinancement : modalité de financement dans laquelle plusieurs partenaires apportent conjointement des ressources financières (et parfois techniques ou matérielles) pour la réalisation d'un même projet, programme ou activité de développement.

Contrepartie du Gouvernement aux projets : contribution, en espèces ou en nature, du Gouvernement aux projets ou activités de coopération technique. Cette contribution porte en général sur les traitements du personnel national ainsi que sur la fourniture de matériel.

Convention de financement : contrat par lequel les parties au financement et à la mise en œuvre d'un projet s'engagent pour accompagner sa réalisation. La convention ou l'accord de financement comporte nécessairement en annexe, le document du projet et ses accessoires.

Convention ratifiée : convention approuvée par un acte juridique (une loi, un décret) d'un État, par lequel un État indique son consentement à être lié par un traité, si elle est la manière dont les parties au traité ont décidé d'exprimer leur consentement.

Convention signée : convention ayant reçu l'approbation formelle ou signature manuscrite des autorités habilitées ou contractantes.

Coopération au développement : ensemble des actions d'appui externes (aide publique, assistance technique, financements, partenariats) mises en place par des pays, organisations internationales ou institutions en faveur du développement économique et social d'un pays bénéficiaire. Dans cette expression, l'accent est mis sur la destination de la coopération.

Coopération déléguée : mécanisme dans lequel un partenaire au développement (mandant) confie à un autre partenaire (mandataire), souvent plus expérimenté ou mieux implanté localement ; la mise

en œuvre de tout ou partie de ses interventions d'aide. Cette approche vise à renforcer la coordination, réduire les duplications et mutualiser les efforts pour une efficacité accrue de l'aide.

Coopération pour le développement : approche partenariale axée sur les pays en développement et les objectifs du programme de développement mondial ayant pour but de garantir le respect des normes fondamentales universelles en matière de protection sociale, de promouvoir la convergence des niveaux de vie des différents pays et de soutenir la participation active des pays en développement à la fourniture des biens publics mondiaux. Cette expression insiste sur la finalité commune.

Coopération Sud-Sud : cadre de collaboration entre pays en développement (souvent appelés pays du Sud) visant à échanger des ressources, des connaissances, des compétences, des technologies et des solutions adaptées à leurs réalités communes.

Coopération technique autonome/Coopération technique pure : fourniture de ressources visant à assurer le transfert de compétences et de connaissances techniques et administratives ou de technologies afin de renforcer la capacité nationale à entreprendre des activités de développement, sans que ces ressources soient liées à l'exécution de tel ou tel projet d'investissement. Elle comprend aussi les activités de pré investissement telles que les études de faisabilité, lorsque l'investissement lui-même n'a pas encore été approuvé ou le financement obtenu. Cette catégorie correspond à la catégorie «coopération technique» du CAD/OCDE.

Coopération technique intégrée/Coopération technique liée à des projets d'investissement : fourniture de ressources visant directement à renforcer la capacité d'exécution de projets d'investissement précis. Figurent sous cette rubrique les activités de pré investissement directement liées à l'exécution d'un projet d'investissement approuvé. Par définition, cette coopération technique n'existe que s'il y a parallèlement un projet d'investissement. Elle correspond à la catégorie «assistance technique» du CAD/OCDE.

Coopération triangulaire : modalité de coopération qui associe au moins trois acteurs : (i) un ou plusieurs pays du Sud qui apportent leurs expériences ou leurs solutions, (ii) un ou plusieurs partenaires du Nord (ou organisations internationales) qui apportent un soutien financier, technique ou logistique et (iii) le ou les pays bénéficiaires du Sud.

Coordination de l'aide : action de diriger les initiatives ou les actions des Partenaires techniques et financiers de manière à ce qu'elles contribuent efficacement au développement économique et social du pays bénéficiaire.

Décaissements : transferts internationaux effectifs de ressources financières comptabilisés au prix coûtant pour le donateur. Ils peuvent intervenir à plusieurs stades : fourniture de biens et services, ressources financières mises à la disposition du bénéficiaire dans un fonds ou un compte réservé, paiement de factures par le donateur pour le compte du bénéficiaire, etc.

Don : fourniture de fonds par un donateur sans obligation de remboursement pour le bénéficiaire.

Fonds communs ou paniers communs : instruments d'intervention des PTF, ils permettent aux PTF de cofinancer des programmes d'envergure dans une perspective d'harmonisation des procédures et des conditions de décaissements. Dans sa mise en œuvre, un PTF chef de file est désigné pour assurer la coordination avec le Gouvernement.

Fonds verticaux : initiatives internationales en dehors du système de l'ONU, levant des fonds significatifs au niveau des pays pour soutenir des objectifs thématiques ciblés. Ils ont pour objet de traiter des problématiques planétaires sur les thèmes suivants :

- la santé, avec le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), UNITAID (Organisation de solidarité internationale) et GAVI (Global alliance for vaccines and immunization) ainsi que PEPFAR (President's emergency plan for AIDS relief) ;
- l'environnement, avec le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), le Fonds d'adaptation aux changements climatiques, le Fonds vert climat ;
- l'éducation de base, avec l'Initiative à l'éducation de base (primaire) pour tous les enfants. Le mécanisme Fast Track est complexe puisqu'il fait intervenir deux fonds fiduciaires : le fonds catalytique pour financer les plans nationaux d'éducation et le Fonds de développement des programmes (EPDF) pour aider les pays en amont dans l'élaboration de leur politique sectorielle d'éducation.

Mandant : entité qui délègue la gestion de ses ressources à un autre acteur en vue d'une gestion optimale.

Mandat : convention signée entre le mandant et le mandataire et qui précise les responsabilités, les obligations et modalités de gestion des ressources déléguées.

Mandataire : entité qui reçoit le mandat de gérer les fonds, de mettre en œuvre les programmes ou de coordonner certaines activités pour le compte du mandant.

Organisation non gouvernementale (ONG) : organisation privée, volontaire et sans but lucratif, financée au moins en partie par des contributions volontaires versées par le public. Une ONG peut faire office de donateur (si elle fournit une assistance extérieure) ou d'institution exécutante ou bénéficiaire. Dans ce dernier cas, il s'agit généralement d'ONG locales.

Partenariat public-privé : forme de collaboration qui associe l'autorité publique et une personne physique ou morale de droit privé dans le but de fournir des biens ou des services au public en optimisant les performances respectives des secteurs public et privé afin de réaliser dans les meilleurs délais et conditions des projets à vocation sociale ou de développement d'infrastructures et de services publics dans le respect des principes d'équité, de transparence, de partage de risques et de viabilité à long terme.

Plateforme de gestion de l'aide (PGA) : application ouverte au public (à l'adresse : pga.finances.gov.bf) qui permet de recenser tous les flux d'aide reçue par le Burkina Faso, de gérer l'information sur l'aide, sur tout le processus (collecte, traitement suivant le cycle du projet) et les exigences internationales.

Prêt : fourniture de ressources, à l'exclusion des vivres et autres produits en vrac, à des fins de secours ou de développement, y compris les programmes d'achat de produits importés, qui doivent être remboursés selon les conditions fixées dans l'accord de prêt ou convenues ultérieurement.

Prêt concessionnel : prêt accordé à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché, souvent avec des conditions de remboursement plus souples (période de grâce, durée plus longue). Il est destiné principalement aux pays en développement, et constitue une forme d'Aide publique au développement (APD). Le prêt concessionnel peut inclure un don partiel, appelé élément don. L'élément don est la part du prêt qui représente une forme de don, calculée selon la différence entre les conditions du prêt et celles du marché. Un prêt est considéré comme concessionnel si son élément don atteint 35%.

Partenaire au développement : acteur qui apporte une aide extérieure à un pays bénéficiaire. L'expression reflète une logique « donateur → bénéficiaire ». C'est une notion centrée sur le rôle de bailleur/donateur externe.

Partenaire pour le développement/ Partenaire du développement : acteur engagé dans un partenariat collaboratif, dont l'objectif commun est de contribuer au développement durable. L'accent est mis sur la finalité partagée (développement), et non uniquement sur le rôle du bailleur. C'est une notion qui traduit une logique d'égalité, de coresponsabilité et de partenariat multi-acteurs (Nord-Sud, Sud-Sud, société civile, secteur privé, Collectivités territoriales, etc.).

Procédures des partenaires : ensemble des règles, normes et démarches administratives, financières et techniques qu'un donateur (ou institution de coopération) impose ou applique dans le cadre de la conception, de l'approbation, du financement, de la mise en œuvre et du suivi des projets et programmes de développement. Ces procédures sont conçues pour assurer la transparence, l'efficacité et la redevabilité de l'aide.

Programme de coopération : cadre pluriannuel convenu entre un pays partenaire (ou une institution nationale) et un ou plusieurs Partenaires techniques ou financiers, qui définit les priorités, les objectifs, les résultats attendus et les moyens de mise en œuvre de l'appui au développement. C'est un cadre conjoint, opérationnel et centré sur les actions à mettre en œuvre.

Stratégie de coopération : document de référence élaboré par un bailleur qui définit sa vision, ses priorités et ses modalités d'engagement dans un pays donné. C'est un document propre au bailleur, de nature stratégique et qui oriente son appui.

© Direction générale de la coopération

Pour plus d'informations sur le rapport :
www.dgcoop.gov.bf

Avec l'appui financier du PNUD
et de la Délégation de l'UE

